

Plan opérationnel de la Commission de coopération environnementale pour 2019 et 2020

Le 28 février 2020



Les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement ont approuvé le présent Plan opérationnel.

Pour de plus amples renseignements :

**Commission de coopération
environnementale**

700, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 1620

Montréal (Québec)

H3B 5M2 Canada

Tél. : 514-350-4300; téléc. : 514-350-4314

Courriel : info@cec.org

Site Web : www.cec.org

Table des matières

Réflexions du Conseil sur les 25 ans de la coopération environnementale en Amérique du Nord	4
Nos travaux.....	6
Projets de coopération en 2019 et en 2020	7
Activités, outils et ressources transversaux.....	11
Mécanismes de mobilisation des intervenants.....	12
Budget	13
Budget des projets de coopération	13
Annexe I – Projets de coopération.....	15
Annexe II – Autres activités et mécanismes	101

Réflexions du Conseil sur les 25 ans de la coopération environnementale en Amérique du Nord

Le présent Plan opérationnel constitue un jalon important de l'histoire de la Commission de coopération environnementale (CCE), un organisme novateur établi en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) qu'ont conclu les Parties à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de favoriser la coopération sur les questions environnementales que suscite la multiplication de leurs liens sur les plans commercial, économique et social. Depuis 1994, la CCE sert de catalyseur à une coopération fructueuse des gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis, et de tous les intervenants qui œuvrent à la protection de la salubrité de l'environnement nord-américain et de ses écosystèmes, ainsi que de la santé de sa population.

Les Nord-Américains ont le privilège de vivre dans un environnement riche en ressources naturelles qui fournissent l'énergie, les matières, la nourriture et l'eau sur lesquelles ils comptent pour protéger leur santé et assurer leur prospérité. La diversité des paysages du continent, avec rivières, déserts, mangroves et montagnes, et de la flore et la faune, y compris les indispensables pollinisateurs, contribue aux plaisirs de la vie, à la sécurité alimentaire et au bien-être collectif. La décision qui a consisté à préserver progressivement ce précieux patrimoine et les avantages qu'il offre est celle de chefs de file qui ont anticipé les effets potentiellement néfastes de l'accroissement du commerce transfrontalier.

Dans le cadre de l'un de ses premiers projets, la CCE a décidé de protéger l'habitat de l'espèce de papillon qui est devenue son emblème, le monarque, et les travaux à cet égard se poursuivent encore aujourd'hui. Au fil des ans, les priorités changeantes sur les plans national, continental et mondial, les percées scientifiques et l'évolution des connaissances sur notre environnement ont influé sur notre manière d'agir et d'orienter nos travaux concertés. La portée de ces travaux a tout autant consisté à mieux connaître les effets des polluants sur l'environnement qu'à minimiser les risques que présentent les substances dangereuses qui suscitent des préoccupations communes; d'obtenir la participation des pêcheurs et des agriculteurs à l'application des stratégies visant à protéger les écosystèmes transfrontaliers et les parcours migratoires de diverses espèces; de promouvoir la durabilité de l'environnement bâti ainsi que de l'infrastructure énergétique et du transport de l'énergie; de reconnaître désormais, dans le cadre nos travaux, la nécessité de renforcer la résilience des collectivités face aux événements climatiques et météorologiques extrêmes, ou encore de veiller à une croissance durable qui tient compte des dimensions environnementales, sociales et économiques de l'activité humaine.

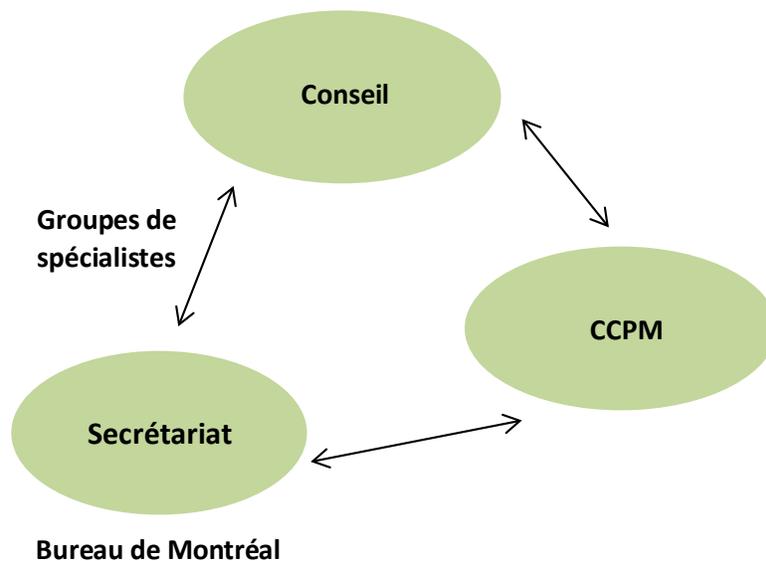
La multiplication des liens entre le Canada, le Mexique et les États-Unis s'accompagne d'un resserrement de ceux qui unissent l'Amérique du Nord au reste du monde, compte tenu des préoccupations et des intérêts qu'ils partagent. En favorisant la coopération avec des organismes et des partenaires dans les trois pays en matière d'élaboration d'information et d'outils, et de renforcement des capacités, la CCE continue d'offrir un soutien essentiel aux Parties dans le cadre des mesures qu'ils prennent à l'échelle nationale, régionale et mondiale pour relever les défis environnementaux auxquels notre planète fait face.

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la CCE, nous tournons notre regard vers l'avenir et reconnaissons que nous ne pourrions respecter notre engagement à l'égard du développement durable et de l'intendance environnementale qu'en sollicitant la participation de divers intervenants et partenaires. Il s'agit, entre autres : des collectivités, parce qu'elles déploient des efforts qui enrichissent les connaissances et qu'elles possèdent des capacités pouvant être partagées à l'échelle continentale; des peuples autochtones, dont les connaissances

écologiques traditionnelles peuvent orienter la gestion environnementale; de chefs de file du secteur privé, dont le leadership peut favoriser la croissance durable; et jeunes et du milieu universitaire dont l'imagination et la créativité peuvent mener à des solutions novatrices pour s'attaquer aux problèmes environnementaux actuels. Ces partenariats nous permettent de nous acquitter de la responsabilité commune qui consiste à gérer l'environnement de façon efficace, autant à notre avantage qu'à celui des générations à venir.

Nos travaux

La CCE facilite la coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis afin de protéger l'environnement en Amérique du Nord et d'assurer ainsi le bien-être des générations actuelles et futures, tout en promouvant le développement durable à partir de politiques économiques et environnementales qui se renforcent mutuellement. La CCE s'acquitte de son mandat grâce à ses trois organes constitutifs : le Conseil, qui en est l'organe directeur et qui est composé du plus haut responsable de l'environnement de chacun des trois pays; le Secrétariat, qui fournit un soutien au Conseil et gère l'exécution des projets et des activités de la CCE; le Comité consultatif public mixte (CCPM), qui est composé de représentants des secteurs privé et public des trois pays, et qui formule des avis au Conseil sur des questions entrant dans le champ d'application de l'ANACDE, et assure une participation active du public aux activités de la CCE tout en veillant à la transparence de ces activités.



Le programme de travail concerté de la CCE bénéficie de la contribution de groupes de travail trinationaux formés de spécialistes gouvernementaux, et de celle d'intervenants représentant le secteur privé, des organisations non gouvernementales (ONG), des collectivités autochtones, le milieu universitaire et le grand public. Les travaux comprennent diverses activités décrites en détail dans les pages qui suivent et regroupées dans les catégories suivantes :

1. **Projets de coopération** : Projets portant sur un thème précis et donnant suite aux priorités fixées par le Conseil dans le cadre du Plan stratégique quinquennal.
2. **Activités, outils et ressources transversaux** : Activités permanentes de renforcement des capacités qui servent de modèles à d'autres activités. Leur réalisation s'accompagne souvent de celle d'ensembles de données en ligne, de modules de formation, de guides et d'autres ressources à caractère novateur destinés à divers publics.
3. **Mécanismes de mobilisation des intervenants** : Il s'agit du Comité consultatif public mixte (CCPM), du processus relatif aux communications sur les questions d'application (SEM,

selon l'acronyme anglais), et d'autres mécanismes favorisant la participation d'intervenants aux travaux ainsi que la transparence des activités et les discussions.

4. **Suivi du rendement de la CCE et de l'incidence de ses travaux** : La CCE a instauré un processus de gestion fondé sur les résultats dont elle se sert pour évaluer ses activités et ses projets, montrer les progrès accomplis dans l'application des priorités des Parties à l'égard de l'environnement sur le continent, et faire connaître ses réalisations. L'incidence à long terme des travaux de la CCE est également évaluée de façon continue, notamment sa contribution aux mesures internationales. Le cadre d'évaluation de son rendement accroît son degré de responsabilité et de reddition de comptes, tout en orientant les mesures qui lui permettent d'atteindre ses objectifs avec une plus grande efficacité.
5. **Communications** : Grâce à ses publications, à ses communiqués de presse, à sa présence sur le Web, à ses produits audiovisuels et à l'utilisation des médias sociaux, la CCE s'efforce d'informer et de sensibiliser le public et tous les intervenants à l'égard des activités qu'elle entreprend et des thèmes environnementaux sur lesquels elles portent, tout en les encourageant à y participer afin de favoriser la croissance durable, la santé de la population et la salubrité des écosystèmes à l'échelle du continent.

Projets de coopération en 2019 et en 2020

Les projets décrits ci-après donnent suite aux mesures de conservation, de protection et d'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord. Ils comprennent des travaux en cours et de nouvelles activités visant la promotion d'une économie circulaire et de l'efficacité; l'adaptation des collectivités, leur résilience et l'amélioration de la qualité de l'air que leur population respire; la conservation des espèces et des écosystèmes; la mobilisation des collectivités tribales et autochtones ainsi que de celles des Premières nations.

Ces projets seront mis en œuvre entre le 1^{er} juillet 2019 et le 31 décembre 2020 et marqueront la fin du Plan stratégique quinquennal. Les descriptions complètes des projets, y compris les activités et les budgets, figurent à l'annexe I.

1. Modernisation du système d'échange de données sur les transferts de déchets dangereux

Conformément aux règlements en vigueur, le Canada, le Mexique et les États-Unis contrôlent l'importation et l'exportation de déchets dangereux grâce à l'échange d'avis et de consentements avant que ces déchets ne traversent leurs frontières. Ce projet vise à actualiser le Système d'échange électronique de préavis et de consentements afin de faciliter la transmission fluide d'avis relatifs aux mouvements transfrontaliers de déchets dangereux, et de pouvoir s'adapter aux mises à jour réglementaires destinées à protéger l'environnement nord-américain.

2. Recours à des réseaux d'observateurs bénévoles pour surveiller les précipitations et les feux de forêt

Certaines régions d'Amérique du Nord n'ont que peu d'accès à des données essentielles permettant l'amélioration des prévisions à l'égard de phénomènes extrêmes tels que les sécheresses, les inondations et les feux de forêt, ainsi que l'intervention et la diffusion rapide d'alertes publiques en cas de situations constituant une menace pour la vie. Ce projet vise à évaluer si la constitution et l'élargissement de réseaux d'observateurs amateurs peuvent compléter les capacités d'observation des entités fédérales et infranationales, et améliorer la prise de décisions et l'état de préparation.

3. Établissement des coûts des inondations et d'autres phénomènes extrêmes

Afin de pouvoir gérer les répercussions des inondations et d'autres événements climatiques et météorologiques extrêmes, allouer des ressources adéquates à la surveillance et à la préparation, et renforcer la résilience des collectivités, il faut tout d'abord savoir quels sont les coûts économiques de ces événements. À l'heure actuelle, les méthodes d'estimation des coûts des dommages causés par les inondations varient grandement à l'échelle du continent. Ce projet vise donc à élaborer une méthode uniformisée d'évaluation des coûts des graves inondations afin de procéder à une évaluation multirisque incluant d'autres phénomènes extrêmes (p. ex., les ouragans, les tornades, les feux de forêt et les glissements de terrain) qui constituera une ressource utile aux décideurs.

4. Amélioration de l'efficacité des systèmes d'alerte rapide en cas de sécheresse

Les répercussions économiques, environnementales et sociales des sécheresses et de leurs risques connexes, dont les feux de forêt, les inondations et les glissements de terrain, sont considérables pour les collectivités. Bien que les systèmes régionaux d'alerte rapide et de surveillance des sécheresses puissent aider les décideurs à atténuer leurs effets néfastes, les planificateurs locaux, les gestionnaires de situations d'urgence et d'autres intervenants restent perplexes quant aux indicateurs d'alerte rapide et aux outils de planification pouvant s'événer les plus appropriés pour faciliter la gestion de ces sécheresses. Le projet vise donc à savoir quels sont les indicateurs locaux les plus efficaces afin de surveiller les sécheresses dans certaines régions climatiques, de renforcer les capacités locales et de consolider partenariats en place en Amérique du Nord.

5. Utilisation de la télédétection pour se préparer et intervenir en cas d'événements extrêmes

Les applications de télédétection connexes aux systèmes d'alerte rapide et à la surveillance des changements climatiques sont fondamentales en gestion de catastrophes. Il existe un certain nombre de ces applications, mais la fourniture d'informations géospatiales pertinentes et opportunes aux premiers répondants demeure difficile en raison de l'absence d'infrastructures leur donnant accès à ces techniques. L'objectif de ce projet consiste à améliorer les capacités des gestionnaires de situations d'urgence, des premiers répondants et des décideurs afin qu'ils soient en mesure de se servir de l'imagerie satellitaire en temps réel, et ce, en plus des outils et des méthodes existants pour se préparer aux phénomènes extrêmes dans les régions propices aux catastrophes et y intervenir.

6. Prévention et réduction de la perte et du gaspillage d'aliments

Les travaux exécutés par la CCE en 2017 et en 2018 ont donné lieu à l'acquisition de connaissances et de ressources permettant d'appliquer une approche régionale cohérente pour mesurer la perte et le gaspillage d'aliments, et de concevoir des outils pédagogiques pour les jeunes. Ce projet vise à faire éprouver cette approche et ces outils par des utilisateurs (des entreprises du secteur alimentaire, des jeunes et des organismes jeunesse) dans le but de les perfectionner, de s'assurer qu'ils répondent à leurs besoins, et d'inciter un plus grand nombre de personnes et d'organismes à les utiliser. Il prévoit également de mobiliser les entreprises grâce à des études de cas, et de lancer une campagne de marketing sur tout le continent afin de sensibiliser les jeunes et de les encourager à faire preuve de proactivité.

7. Réseau d'écoinnovation

Cette nouvelle activité vise à bonifier les programmes éducatifs et à fournir aux jeunes et aux collectivités d'Amérique du Nord des outils et des ressources favorisant l'innovation, l'entrepreneuriat et la formation en matière de croissance durable. L'objectif consiste à faciliter la création de centres d'innovation dans les établissements universitaires nord-américains afin d'améliorer les capacités des jeunes et des entrepreneurs locaux,

d'élargir l'accès aux échanges et aux ressources, et d'établir des relations entre ces centres d'innovation.

8. Solutions communautaires en vue de réduire les déchets marins

Les déchets marins constituent un problème mondial qui se répercute sur l'économie et les écosystèmes, et, éventuellement, sur la santé humaine. Ce projet table sur une technologie découlant du programme *Trash-Free Waters* (eaux exemptes de déchets) afin de faciliter les activités de réduction des déchets marins à l'échelle de l'Amérique du Nord en renforçant les capacités des décideurs et des organisations, et en reproduisant les approches multipartites efficaces dans d'autres collectivités et bassins hydrographiques. Le projet a également pour but de sensibiliser les collectivités côtières et intérieures à la relation entre le comportement des consommateurs et la gestion des déchets solides en amont, et la prévention des déchets marins en aval.

9. Intensification de la conservation des pollinisateurs à l'échelle continentale afin de procurer des avantages sur le plan local

Les pollinisateurs contribuent à la reproduction de la majorité des plantes sauvages et des trois quarts des cultures, et revêtent une importance cruciale en ce qui a trait à la sécurité alimentaire, au bien-être des humains et aux écosystèmes naturels. Or, leur nombre a chuté en raison de la perte et de la dégradation de leurs habitats, de l'agriculture intensive, de l'usage répandu de produits agrochimiques, de la présence de pathogènes et d'espèces envahissantes, et des changements climatiques, ce qui a nécessité la prise de mesures de conservation et la mobilisation des intervenants dans différents secteurs. Ce projet vise l'établissement d'un cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs qui comprendra des recommandations visant la prise de décisions, l'intensification de l'application des mesures de conservation des pollinisateurs en vigueur sur le continent, et la promotion de la participation des intervenants en les sensibilisant aux avantages écologiques et socioéconomiques que les pollinisateurs procurent aux collectivités locales.

10. Renforcement de la capacité d'adaptation des aires marines protégées

Les aires marines protégées (AMP) sont essentielles au maintien de la résilience des océans lorsqu'elles sont gérées de façon adaptative, et ce, afin qu'elles puissent faire face à des menaces telles que le réchauffement des océans, le déplacement des espèces et les catastrophes. Les travaux déjà accomplis ont consisté à élaborer des outils permettant de cerner les vulnérabilités des collectivités et des écosystèmes côtiers, ainsi que des mesures d'adaptation tenant compte de ces vulnérabilités. Le projet, qui tablera sur les travaux antérieurs, consistera à renforcer la capacité des praticiens d'AMP à gérer les répercussions des changements qu'elles subissent sur les plans continental et mondial afin qu'elles contribuent à renforcer la salubrité et la résilience des écosystèmes marins. Le projet vise également à renforcer la capacité de planifier l'adaptation des AMP en accroissant le réseautage et la collaboration entre leurs gestionnaires, ce qui leur permettra d'échanger leurs connaissances et leur expérience.

11. Constitution d'un réseau autochtone sur les connaissances écologiques traditionnelles

En vue d'obtenir la participation d'un plus grand nombre de représentants des collectivités autochtones aux activités de la CCE, ce projet vise à constituer un réseau d'Autochtones qui détiennent des connaissances écologiques traditionnelles (CET) en menant une série de consultations ciblées dans les trois pays. Les travaux consisteront également à mettre fin à la compilation de cadres et de mécanismes pertinents au Canada, au Mexique et aux

États-Unis, entreprise en vertu du Plan opérationnel pour 2017 et 2018, concernant la mobilisation des collectivités autochtones à l'égard des CET.

Activités, outils et ressources transversaux

Dans le cadre des activités novatrices énumérées ci-après, la CCE diffuse de l'information à jour et fournit des outils de pointe et des ressources à l'appui des activités que mènent les gouvernements, le secteur privé, les centres de recherche, les établissements universitaires, les organisations non gouvernementales et les collectivités dans les domaines de l'environnement et de la croissance durable.

Le Registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants

Le Registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants (RNARTP), qui représente une pierre angulaire des travaux de la CCE relatifs aux polluants et à la santé, permet de compiler et d'analyser les données des registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP) du Canada, du Mexique et des États-Unis qui figurent dans le site Web *À l'heure des comptes en ligne* et les rapports *À l'heure des comptes*. Le site offre une base de données interrogeable et des outils permettant aux membres des collectivités, au secteur privé, au milieu universitaire et aux décideurs d'avoir accès aux données des RRTP d'Amérique du Nord. Pour ce qui est des rapports *À l'heure des comptes*, ils comportent des analyses des données des RRTP et d'autres informations sur les quantités, les sources et la gestion des polluants industriels sur le continent. Des assemblées publiques se tiennent régulièrement dans le cadre du RNARTP, et au cours desquelles les intervenants participent à des discussions sur les polluants industriels et les stratégies destinées à promouvoir le développement durable au sein de l'industrie.

L'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord

Grâce à la collaboration de scientifiques et de cartographes de Ressources naturelles Canada, de l'*US Geological Survey* (USGS, Commission géologique des États-Unis) et de l'*Instituto Nacional de Estadística e Geografía* (INEGI, Institut national de statistique et de géographie) du Mexique et d'autres organismes nationaux, l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord regroupe et harmonise les données des trois pays afin de donner un aperçu continental et régional des problèmes environnementaux à l'échelle transfrontalière. Il intègre de façon homogène des données cartographiques précises, ainsi que des cartes, de la documentation et des couches cartographiques interactives dont les décideurs, les gestionnaires fonciers, les organisations non gouvernementales, les chercheurs et les organismes internationales peuvent se servir dans le cadre de recherches, d'analyses et d'activités de gestion liées à divers enjeux environnementaux. L'Atlas continue à s'étoffer avec les nouvelles cartes thématiques établis grâce aux travaux de la CCE et de ses partenaires.

Le Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre

Le Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre (NALCMS, selon le sigle anglais) donne lieu à une collaboration permanente entre le Canada, le Mexique et les États-Unis afin de surveiller les changements qui surviennent au fil du temps dans la couverture terrestre du continent nord-américain (p. ex., les forêts, les fleuves, les rivières, le sol et le pergélisol). Le NALCMS fait partie intégrante de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord et ses produits ont diverses applications, dont l'aménagement du territoire, la surveillance des écosystèmes à la suite de phénomènes naturels et anthropiques, la cartographie des habitats des espèces sauvages et l'évaluation de la qualité de l'eau.

Mécanismes de mobilisation des intervenants

La participation du public et de tous les intervenants constitue une priorité pour la CCE, et les mécanismes suivants la favorisent.

Le Comité consultatif public mixte

Le Comité consultatif public mixte (CCPM), qui est composé de citoyens du Canada, du Mexique et des États-Unis, organise des consultations publiques et formule des avis au Conseil de la CCE. En 2019 et en 2020, le CCPM continuera d'informer, de mobiliser et de consulter en toute transparence la population d'Amérique du Nord, et à lui donner accès aux réunions et aux activités qu'il organise afin de pouvoir formuler des avis éclairés au Conseil.

Les communications sur les questions d'application

Le processus relatif aux communications sur les questions d'application (SEM, selon le sigle anglais), instauré en vertu de l'ANACDE, permet aux citoyens et aux organismes non gouvernementaux d'exprimer leurs préoccupations lorsqu'ils estiment que l'une des trois Parties à cet accord omet d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement. Le processus vise à promouvoir la transparence et la participation du public en contribuant à une meilleure connaissance de ces lois. La CCE continuera d'examiner les communications et de constituer des dossiers factuels, s'il y a lieu, afin de favoriser la prise de décisions éclairées et la connaissance des questions environnementales.

La participation des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations en matière de connaissances écologiques traditionnelles

En 2017, le Conseil a mis sur pied le Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) et l'a chargé de lui formuler des avis en vue de tenir éventuellement compte de ces connaissances dans les travaux de la CCE, ainsi que des recommandations à caractère stratégique. Depuis lors, conformément à la vision du Conseil, plusieurs des projets concertés de la CCE prévoient la possibilité de travailler en collaboration avec les collectivités autochtones et de recourir aux CET.

La mobilisation et le leadership des jeunes en vue de faire progresser l'application des priorités communes en matière d'environnement

Les jeunes, à savoir les dirigeants de demain, continuent de participer aux projets concertés de la CCE grâce à l'enseignement et à la science citoyenne, mais grâce aussi à des activités et à des mécanismes tels que le Défi Innovation jeunesse, le projet de Réseau d'écoinnovation et le CCPM.

Le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement

Depuis 2010, le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE) finance des projets communautaires de gestion environnementale et de croissance durable menés par des organismes non gouvernementaux et sans but lucratif. Il favorise ainsi la mise en œuvre de mesures par la population locale et contribue à inspirer un sentiment de responsabilité partagée à l'égard de l'environnement. Le lancement du prochain cycle du PNAACE est prévu durant l'été de 2019.

Budget

Commission de coopération environnementale					
Budget de 2019-2020					
(en dollars canadiens)					
RECETTES		2020	%	2019	%
Contributions des Parties (7 650 000 \$ US, taux de change à 1,31 \$ US/\$ CA en 2020, et 1,34 \$ US/\$ CA en 2019)		10,053,630		10,234,935	
Montant réparti en provenance des fonds excédentaires		1,774,170		1,806,165	
RECETTES TOTALES		11,827,800	(note 1)	12,041,100	(note 1)
DÉPENSES					
TRAVAUX					
Projets de coopération		3,158,000		1,919,000	
Initiatives financées par le Conseil		500,000		0	
Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement		0		1,500,000	
Communications sur les questions d'application (articles 14 et 15 de l'ANACDE)		150,000		150,000	
Activités de communication et sensibilisation		225,000		160,000	
Rapports indépendants (article 13 de l'ANACDE)		0		0	
Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord		100,000		65,000	
Évaluation du rendement et établissement de rapports		75,000		50,000	
Plateformes interactives de la CCE		75,000		75,000	
		4,283,000	36%	3,919,000	33%
SOUTIEN ORGANISATIONNEL ET MAINTENANCE					
Soutien au Conseil		270,000		270,000	
Soutien au CCPM		350,000		270,000	
Soutien au Groupe de spécialistes des CET		70,000		30,000	
Mobilisation des intervenants et développement de partenariats		100,000		0	
Gestion de l'information environnementale de la CCE		145,000		50,000	
Planification stratégique et transitionnelle		105,000		100,000	
Transition organisationnelle		1,274,170		1,806,165	
		2,314,170	20%	2,526,165	21%
ADMINISTRATION ET GESTION					
Salaires, avantages sociaux et perfectionnement professionnel		2,930,300		2,760,000	
Charges d'exploitation		575,000		610,000	
Soutien administratif externe		280,000		280,000	
Réinstallation, orientation et recrutement		50,000		150,000	
Bureau du directeur exécutif		65,000		50,000	
		3,900,300	34%	3,850,000	32%
Fonds de prévoyance		1,330,330	10%	1,745,935	14%
DÉPENSES TOTALES		11,827,800	100%	12,041,100	100%

Note 1 : Les recettes sont basées sur 9 000 000 \$ US au taux de la Banque du Canada en vigueur le 15 décembre 2019 (pour le budget de 2020), et le 15 décembre 2018 (pour le budget de 2019).

Budget des projets de coopération

PLAN OPÉRATIONNEL POUR 2019 ET 2020 - PROJETS DE COOPÉRATION		BUDGET 1 ^{RE} ANNÉE (2019)	BUDGET 2 ^E ANNÉE (2020)	BUDGET TOTAL (2 ANS)
		\$CAN	\$CAN	\$CAN
1	Modernisation du système d'échange de données sur les transferts de déchets dangereux	29 000	473 000	502,000
2	Recours à des réseaux d'observateurs bénévoles pour surveiller les précipitations et les feux de forêt	80 000	70 000	150 000
3	Établissement des coûts des inondations et d'autres phénomènes extrêmes	230 000	350 000	580 000
4	Amélioration de l'efficacité des systèmes d'alerte rapide en cas de sécheresse	275 000	160 000	435 000
5	Utilisation de la télédétection pour se préparer et intervenir en cas d'événements extrêmes	60 000	120 000	180 000
6	Prévention et réduction de la perte et du gaspillage d'aliments	360 000	495 000	855 000
7	Réseau d'écoinnovation	340 000	320 000	660 000
8	Solutions communautaires en vue de réduire les déchets marins	120 000	380 000	500 000
9	Intensification de la conservation des pollinisateurs à l'échelle continentale afin de procurer des avantages sur le plan local	220 000	370 000	590 000
10	Renforcement de la capacité d'adaptation des aires marines protégées	170 000	155 000	325 000
11	Constitution d'un réseau autochtone sur les connaissances écologiques traditionnelles	35 000	265 000	300 000
	Total pour tous les projets de coopération	1 919 000	3 158 000	5 077 000

Annexe I – Projets de coopération

Projet 1. Modernisation du système d'échange de données sur les transferts de déchets dangereux	14
Projet 2. Recours à des réseaux d'observateurs bénévoles pour surveiller les précipitations et les feux de forêt	21
Projet 3. Établissement des coûts des inondations et d'autres phénomènes extrêmes	27
Projet 4. Amélioration de l'efficacité des systèmes d'alerte rapide en cas de sécheresse	35
Projet 5. Utilisation de la télédétection pour se préparer et intervenir en cas d'événements extrêmes	43
Projet 6. Prévention et réduction de la perte et du gaspillage d'aliments	50
Projet 7. Réseau d'écoinnovation	57
Projet 8. Solutions communautaires en vue de réduire les déchets marins	65
Projet 9. Intensification de la conservation des pollinisateurs à l'échelle continentale afin de procurer des avantages sur le plan local	70
Projet 10. Renforcement de la capacité d'adaptation des aires marines protégées	77
Projet 11. Constitution d'un réseau autochtone sur les connaissances écologiques traditionnelles	85

Projet 1. Modernisation du système d'échange de données sur les transferts de déchets dangereux

1. Budget : 502 000 \$CAN

1^{re} année (1^{er} juill. au 31 déc. 2019) : 29 000 \$CAN

2^e année (1^{er} janv. au 31 déc. 2020) : 473 000 \$CAN

2. **Bref énoncé du problème ou du besoin constaté (et des lacunes connues); objectifs du projet et activités prévues; résultats escomptés et avantages ou bénéficiaires (d'ici le 31 déc. 2020) :**

Conformément aux lois régissant le contrôle des importations et des exportations de déchets dangereux en Amérique du Nord, le Canada, le Mexique et les États-Unis se transmettent des avis et des consentements avant l'expédition de ces déchets. Le système d'échange électronique de préavis et de consentements (NCEDE, selon le sigle anglais), élaboré par l'entremise de la CCE en 2012, est destiné à aider les trois pays à traiter efficacement ces avis afin de protéger l'environnement nord-américain au moyen d'un contrôle approprié des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux. À l'heure actuelle, le Canada et les États-Unis utilisent le NCEDE, alors qu'il fait l'objet d'un projet pilote entre le Mexique et les États-Unis. Dans l'intervalle, le Mexique transmet ses préavis aux deux autres pays sur papier ou par courriel, ce qui est beaucoup plus long. Les objectifs de ce projet sont les suivants : 1) mettre à jour l'application du NCEDE en tenant compte de la nouvelle réglementation nationale et internationale; 2) intégrer pleinement le système et ses fonctionnalités pour que leur utilisation soit uniforme dans les trois pays; 3) élaborer et appliquer une méthode de maintenance permanente permettant d'intégrer les avancées technologiques. Ce projet permettra aux trois pays d'échanger des avis de façon beaucoup plus efficace et plus rentable en tenant compte des modifications aux règlements actuels et futurs.

3. **Cocher la ou les priorités du Plan stratégique pour 2015 à 2020, et le ou les domaines prioritaires pour 2019 et 2020 sur lesquels porte le projet :**

Priorités stratégiques pour 2015 à 2020	Domaines prioritaires pour 2019 et 2020
<input type="checkbox"/> Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements <input checked="" type="checkbox"/> Croissance verte <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités et écosystèmes durables	<input checked="" type="checkbox"/> Économie circulaire et écoefficacité <input type="checkbox"/> Adaptation, atténuation, résilience et qualité de l'air <input type="checkbox"/> Collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, et connaissances écologiques traditionnelles (CET) <input type="checkbox"/> Conservation des espèces et des aires protégées

4. Expliquer de quelle façon le projet peut avoir une plus grande incidence grâce à la coopération trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

Le NCEDE constitue un système de communication transparent qui permet au Canada, au Mexique et aux États-Unis de transmettre des préavis et des consentements, et d'y répondre, afin de faciliter le transport transfrontalier licite et respectueux de l'environnement, de même que la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux. La collaboration trilatérale s'avère beaucoup plus rentable que l'utilisation de trois systèmes bilatéraux de données et de communication. Le NCEDE établit des points communs entre les données réglementaires et techniques afin que les trois pays puissent les échanger de manière compréhensible et fructueuse. Ces points communs doivent être synchronisés avant la mise à jour du NCEDE. La CCE a joué un rôle de premier plan en facilitant l'élaboration initiale du NCEDE, et elle demeure le meilleur intervenant pour que les trois pays mettent le système à jour de façon concertée.

5. Décrire de quelle façon le projet pourrait permettre d'exploiter ou de resserrer les liens entre les écosystèmes, la création d'emplois, les incidences en fonction du sexe et la production de revenus :

L'amélioration de l'échange de données électroniques sur les préavis et les consentements entre les trois pays d'Amérique du Nord contribue directement à l'amélioration de la protection de l'environnement grâce à un contrôle plus efficace des exportations et des importations de déchets dangereux. Par exemple, un meilleur système peut prévenir le *dumping* et le recyclage non autorisés de déchets dangereux qui pourraient présenter des risques pour la santé et l'environnement, surtout les populations vulnérables (dont les femmes et les enfants) qui sont exposées à ces polluants, que ce soit au travail ou dans leur collectivité. L'utilisation d'un système électronique trilatéral favorise la communication sans papier, une réduction notable des délais de traitement et la prise de décisions plus efficaces, comparativement au système actuel qui a eu des répercussions économiques importantes sur les entreprises des secteurs du recyclage et de la gestion des déchets. La gestion efficace des déchets dans le cadre du commerce international favorise également la création d'emplois dans les trois pays, grâce à la mise au point, dans chacun d'eux, de techniques et de processus plus efficaces dans le domaine de la gestion des déchets et des matières recyclables.

6. Indiquer la façon dont le projet complémente les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

L'échange d'informations sur les préavis et les consentements avant l'expédition de déchets dangereux contribue à l'application de nombreux règlements nationaux et internationaux relatifs aux mouvements transfrontaliers de ces déchets.

- 7. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, s’il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :**

Bien que ce projet puisse avoir des effets positifs dans toutes les collectivités d’Amérique du Nord, il vise principalement les organismes d’application de la loi des trois pays.

- 8. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation des jeunes, s’il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :**

Bien que ce projet puisse avoir des effets positifs sur les jeunes Nord-Américains, il vise principalement les organismes d’application de la loi des trois pays.

- 9. Dresser la liste des représentants désignés par les organismes qui se sont engagés à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre (le comité directeur du projet), ainsi que par les autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier (p. ex., des organismes fédéraux, d’autres ordres d’administration publique, des universités, le secteur privé et la société civile) :**

Nom des membres du comité directeur du projet	Affiliation (pays)
Anne-Marie St-Laurent Thibault, Division de la réduction et de la gestion des déchets.	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
Yemisi Dare, Division de la réduction et de la gestion des déchets	ECCC (Canada)
James Doyle, Direction des applications et des solutions d’affaires	ECCC (Canada)
Marinés Hurtado Cardenas, Dirección de Materiales y Residuos Peligros.	<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l’Environnement et des Ressources naturelles), Mexique
Jesús Ignacio López Olvera, Subdirector de movimientos transfronterizos.	Semarnat, Mexique
Azucena Olivares Ángeles, Jefa del Departamento de Importación y Exportación de Residuos Peligrosos.	Semarnat, Mexique

Nom des membres du comité directeur du projet	Affiliation (pays)
Camilo Oviedo Bautista, directeur général de la <i>Dirección de Tecnología de la Información y Telecomunicaciones</i> (DGIT, Direction de la technologie de l'information et des télécommunications)	Semarnat, Mexique
Rodolfo Yáñez Ramírez, sous-directeur des analyses et de la documentation (DGIT).	Semarnat, Mexique
Rick Picardi, <i>Office of Resource Conservation and Recovery</i> (ORCR, Bureau de la conservation et de la récupération des ressources)	<i>US Environmental Protection Agency</i> (US EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Laura Coughlan, ORCR	US EPA
Jana Tatum, ORCR	US EPA
Darnell Wilson, ORCR	US EPA
Roy Chaudet, <i>Office of Mission Services</i> (Bureau des services de mission)	US EPA

Autres organismes ou particuliers (le cas échéant)	Pays
S.O.	

10. Dans le tableau suivant, mentionner : l'objectif ou les objectifs du projet et les activités et sous-tâches prévues; les extrants correspondants, les résultats escomptés et la façon dont ils seront mesurés (évaluation du rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici la fin du projet; l'échéancier et le budget (jusqu'au 31 décembre 2020).

OBJECTIF 1	Mettre à jour l'actuel système de NCEDE afin de refléter les modifications apportées aux règlements du Canada, du Mexique et des États-Unis relatifs aux exportations et aux importations de déchets dangereux.
-------------------	--

Activité 1, 1^{re} et 2^e années du budget	Établir le plan de travail du groupe trilatéral et des spécialistes en technologie de l'information (TI). Budget : 1^{re} année - 24 000 \$CAN; 2^e année - 0 \$CAN.	
Réalisations	Plan de travail décrivant les rôles et les responsabilités.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Le comité directeur est pleinement opérationnel.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Chaque pays a désigné les responsables du projet, et il reste à officialiser la participation des spécialistes en TI.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Les groupes de travail sont constitués et ont tenu quatre réunions (dont une par téléconférence).	
Sous-tâche 1.1	Déterminer les principaux participants.	Quand : août à sept. 2019
Sous-tâche 1.2	Établir le plan de travail et les rôles et responsabilités des groupes.	Quand : août à sept. 2019
Sous-tâche 1.3	Établir le calendrier des réunions.	Quand : août à sept. 2019
Activité 2, 1^{re} et 2^e années du budget	Déterminer la portée des documents actuels concernant le système, les réviser et obtenir un soutien technique pour la mise en œuvre des travaux. Budget : 1^{re} année - 5 000 \$CAN; 2^e année - 165 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Accord trilatéral sur l'ampleur des mises à jour nécessaires. - Révision et mise à jour des normes et schémas de données trilatérales. - Mise à jour du document de planification de la gestion du changement et de la configuration du système. - Énoncé des travaux des consultants en TI. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Définition claire de la portée des travaux à effectuer dans le cadre du projet. - Documentation des démarches et des tâches à accomplir. - Détermination de l'expertise technique à inscrire au contrat de TI. - Engagement des consultants en services de TI. 	

Base de référence (avancement actuel), si connue	Il n'existe aucun plan de mise à jour ou de maintenance du système de NCEDE, et les documents actuels sont désuets et ont besoin d'être révisés et actualisés.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Révision et mise à jour de tous les documents du projet.	
Sous-tâche 2.1	Définir la portée, réviser les documents actuels et obtenir un soutien technique pour l'exécution des travaux.	Quand : août 2019 à janv. 2020
Activité 3, 1^{re} et 2^e années du budget	Actualiser le système hôte du Mexique. Budget : 1 ^{re} année - 0 \$CAN; 2 ^e année - 37 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Documentation des exigences d'actualisation du système hôte du Mexique. - Actualisation et pleine fonctionnalité du système hôte du Mexique. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Stabilité du système mexicain.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Le Mexique teste la stabilité de son système avec les États-Unis, mais d'autres mises à jour sont nécessaires afin d'obtenir une parfaite synchronisation.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Le système mexicain est pleinement fonctionnel.	
Sous-tâche 3.1	Évaluer et régler les problèmes opérationnels qui nuisent à la stabilité du système mexicain.	Quand : déc. 2019 à juin 2020
Sous-tâche 3.2	Appliquer les mises à jour.	Quand : déc. 2019 à juin 2020
Activité 4, 1^{re} et 2^e années du budget	Appliquer les mises à jour en matière de TI au système de NCEDE. Budget : 1 ^{re} année - 0 \$CAN; 2 ^e année - 267 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des schémas, des éléments de données et des tables de recherche. - Mise à l'essai de l'application actualisée dans un milieu approprié. - Synchronisation des trois nœuds d'hôte actualisés. - Révision de la documentation relative au système et des procédures normales d'exploitation. - Le NCEDE est pleinement fonctionnel et permet l'échange efficace de données. 	

	- Les spécialistes en TI sont disponibles pour soutenir le lancement.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilisation des nœuds d'hôte pour la transmission et la réception d'informations d'un pays à un autre. - Le système de NCEDE est lancé et il est fonctionnel dans les trois pays. 	
Base de référence (avancement actuel), si connue	L'application du NCEDE ne reflète pas les modifications réglementaires actuelles et à venir ainsi que l'évolution technologique des systèmes hôtes.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Le système de NCEDE est à jour et fonctionnel.	
Sous-tâche 4.1	Examiner et actualiser les schémas XML et les autres modifications au codage.	Quand : déc. 2019 à juin 2020
Sous-tâche 4.2	Faire l'essai du NCEDE pour régler les problèmes (p. ex., des essais d'acceptation par l'utilisateur).	
Sous-tâche 4.3	Actualiser les nœuds du NCEDE pour chaque pays.	
Sous-tâche 4.4	Modifier les documents du système compte tenu des changements apportés.	
Sous-tâche 4.5	Faire concorder le déploiement du système dans les trois pays.	
Sous-tâche 4.6	Apporter des ajustements au système pour assurer son bon fonctionnement.	
OBJECTIF 2	Élaborer une méthode de maintenance permanente en vue de procéder à des mises à niveau technologiques et à des modifications du NCEDE.	
Activité 5, 1^{re} et 2^e années du budget	Choisir une méthode de maintenance permanente, examiner et actualiser les documents existants. Budget : 1 ^{re} année - 0 \$CAN; 2 ^e année - 4 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents sont révisés et expose la méthode de maintenance. - Protocoles détaillés concernant les mises à jour ultérieures. 	

Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les trois pays s'entendent sur une méthode de maintenance facilitant les mises à jour ultérieures du système.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Il n'existe aucun accord sur l'actualisation du système de NCEDE, ce qui représente un risque d'obsolescence.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Établissement d'une méthode et d'un plan de maintenance.	
Sous-tâche 5.1	Établir une méthode de maintenance permanente permettant des mises à niveau technologiques et des modifications ultérieures au système de NCEDE.	Quand : janv. à juin 2020

11. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :

Effets escomptés	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici décembre 2020, stabilisation et fonctionnalité durable du système de NCEDE dans les trois pays partenaires.	L'échange de données entre les États-Unis et le Mexique est pleinement fonctionnel et le délai de traitement des préavis est plus court.
D'ici avril 2021, capacité intégrée permettant à n'importe lequel des pays partenaires de demander des changements, compte tenu des modifications apportées ultérieurement à la réglementation et aux systèmes nationaux.	Les trois pays échangent tous les préavis par voie électronique à la suite de l'actualisation de la réglementation canadienne.
Établissement d'un mécanisme permanent servant à échanger les mises à jour de la documentation entre les trois pays.	Nombreuses communications trilatérales sur les mises à jour effectuées à la suite de changements dans les trois pays.

Projet 2. Recours à des réseaux d'observateurs bénévoles pour surveiller les précipitations et les feux de forêt

1. Budget : 150 000 \$CAN

1^{re} année (1^{er} mars au 31 déc. 2019) : 80 000 \$CAN

2^e année (1^{er} janv. au 31 déc. 2020) : 70 000 \$CAN

2. Bref énoncé du problème ou du besoin constaté (et des lacunes connues); objectifs du projet et activités prévues; résultats escomptés et avantages ou bénéficiaires (d'ici le 31 déc. 2020) :

Certaines régions d'Amérique du Nord ont peu d'accès à des données essentielles à l'amélioration des prévisions de phénomènes extrêmes comme les sécheresses, les inondations et les feux de forêt, ainsi qu'à l'intervention et à la diffusion rapide d'alertes publiques en cas de situations constituant des menaces pour la vie. Il existe peu de données sur les précipitations dans les régions situées à l'ouest du fleuve Mississippi, aux États-Unis, ainsi que dans l'ouest du Canada et dans le nord du Mexique. Les travaux menés en partenariat avec des réseaux d'observateurs bénévoles de l'environnement constituent une façon aussi souple qu'économique d'améliorer les prévisions d'événements extrêmes, l'état de préparation et les mesures d'intervention en comblant les lacunes en matière de données dans ces régions. Il existe déjà des mécanismes de science citoyenne éprouvés, tels que le *Community Collaborative Rain, Hail and Snow Network* (CoCoRaHS, Réseau communautaire d'observation de la pluie, de la grêle et de la neige (<www.cocorahs.org/Content.aspx?page=countries>)) et le projet Smoke Sense de l'EPA (<www.epa.gov/air-research/smoke-sense-study-citizen-science-project-using-mobile-app>)), mais leurs capacités, leur niveau de détails et leur disponibilité varient d'un endroit à un autre en Amérique du Nord. Le présent projet consiste à évaluer s'il est possible d'établir et d'élargir le CoCoRaHS et d'autres réseaux d'observateurs bénévoles (comme celui du projet Smoke Sense) dans les trois pays, afin de compléter les capacités des services météorologiques fédéraux et étatiques. L'un des principaux objectifs du projet donnera lieu à la recherche de façons de mobiliser des bénévoles, notamment des jeunes et des membres de collectivités tribales et autochtones, en offrant des programmes de formation et de sensibilisation. La constitution de réseaux d'observation plus solides sur le continent permettra aux citoyens, aux gouvernements et aux scientifiques prendre de meilleures décisions et d'être mieux préparés à atténuer les répercussions des événements climatiques et météorologiques extrêmes.

3. Cocher la ou les priorités du Plan stratégique pour 2015 à 2020, et le ou les domaines prioritaires pour 2019 et 2020 sur lesquels porte le projet :

Priorités stratégiques pour 2015 à 2020	Domaines prioritaires pour 2019 et 2020
---	---

<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements <input type="checkbox"/> Croissance verte <input type="checkbox"/> Collectivités et écosystèmes durables	<input type="checkbox"/> Économie circulaire et écoefficacité <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation, atténuation, résilience et qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, et connaissances écologiques traditionnelles (CET) <input type="checkbox"/> Conservation des espèces et des aires protégées
--	--

4. Expliquer de quelle façon le projet peut avoir une plus grande incidence grâce à la coopération trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

La collaboration trinationale permettrait de communiquer des protocoles et des pratiques exemplaires afin de constituer des réseaux de surveillance sur le territoire nord-américain, ainsi que l'élargissement des réseaux existants (p. ex., la consolidation des réseaux CoCoRaHS et leur expansion au Mexique). Le rôle que le CCE a joué dans l'expansion d'autres projets de renforcement des capacités, tels qu'AirNow-International et le *Local Environmental Observer Network* (Réseau d'observateurs locaux de l'environnement), montre qu'elle constitue un véhicule efficace pour exécuter ce genre de travaux. Étant donné que les systèmes météorologiques et les autres phénomènes climatiques frappent souvent des zones transfrontalières, il serait très utile d'avoir accès aux données sur l'ensemble du continent pour surveiller ces systèmes et connaître le degré de gravité et l'étendue de leurs conséquences. Les données seront plus utiles et de meilleure qualité grâce à la normalisation trinationale et à la formation d'observateurs et de gestionnaires de réseau.

5. Décrire de quelle façon le projet pourrait permettre d'exploiter ou de resserrer les liens entre les écosystèmes, la création d'emplois, les incidences en fonction du sexe et la production de revenus :

Certains indicateurs météorologiques comme les précipitations sont communs aux trois pays et les citoyens peuvent facilement les mesurer. Un système orageux peut d'abord toucher un écosystème au Mexique, puis se diriger vers le nord et toucher des écosystèmes aux États-Unis et au Canada (ou vice versa). En effectuant des mesures dans des écosystèmes intégrés, les scientifiques, les municipalités, les agriculteurs, les éleveurs, les autorités publiques responsables de l'eau et les gestionnaires de la faune, entre autres, peuvent avoir une meilleure NOTION des quantités de précipitations dans leur secteur, ainsi que des répercussions de ces précipitations sur les bassins hydrographiques et les régions côtières (p. ex., sur la récolte de crustacés). Les retombées économiques du projet comprennent la prévention de la perte de revenu (p. ex., dans le secteur agricole), l'utilisation plus efficace des ressources, dont le rétablissement ou l'indemnisation après un événement, et l'amélioration des prévisions météorologiques.

6. Indiquer la façon dont le projet complète les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

À l'heure actuelle, le réseau de surveillance citoyenne CoCoRaHS un complète les autres réseaux de mesure des précipitations sur le territoire continental des États-Unis, à Porto Rico, aux Bahamas et au Canada, du fait qu'il fournit des données manquantes et sert d'outil d'étalonnage pour les instruments automatisés, les estimations satellites et les estimations radar des précipitations. Les données sur les précipitations quotidiennes recueillies par le réseau sont actuellement intégrées à de nombreux produits des services météorologiques des États-Unis (<https://twj.media/wp-content/uploads/2018/09/Story.-with-cover.reduced.pdf> et le *Global Historical Climate Network* (Réseau mondial de données historiques sur le climat) en relation avec les *National Centers for Environmental Information* (Centres nationaux d'information environnementale) (<https://www.ncdc.noaa.gov/data-access/land-based-station-data/land-based-datasets/global-historical-climatology-network-ghcn>), et du Canada (p. ex., les analyses canadiennes des précipitations). La promotion, dans le cadre de ce projet, de la consolidation et de l'élargissement du CoCoRaHS et d'autres réseaux faciliterait la collecte et l'échange de données, la collaboration transfrontalière et la surveillance de phénomènes extrêmes pertinents.

7. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Le CoCoRaHS illustre la manière dont un réseau de bénévoles peut travailler avec des collectivités autochtones, plus particulièrement le long des frontières nationales. La nation Navajo, au Nouveau-Mexique et en Arizona, compte plusieurs observateurs qui signalent les précipitations quotidiennes. Au Canada, le CoCoRaHS a travaillé avec des Premières nations et a établi de nouveaux sites de surveillance, entre autres pour répondre aux besoins en données locales. Grâce à leurs mesures et observations, les collectivités peuvent constater la corrélation scientifique entre les CET et cette base de connaissances. Le volet de sensibilisation et de communication de l'évaluation définira les critères qui favoriseront une plus grande participation des populations autochtones aux activités des réseaux d'observateurs bénévoles.

8. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation des jeunes, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Étant donné qu'ils peuvent fournir des données d'observation scientifique, les réseaux de bénévoles constituent un moyen efficace de travailler avec les jeunes. Le CoCoRaHS et d'autres réseaux de bénévoles permettent aux jeunes d'acquérir des connaissances sur la météo et le climat dans leur localité, et de jouer un rôle essentiel dans la fourniture de données sur les précipitations quotidiennes, surtout dans les secteurs éloignés. Depuis plus de 20 ans, le CoCoRaHS s'implique dans les écoles

des États-Unis et du Canada, sans compter que les jeunes peuvent effectuer des mesures à partir de chez eux. Le processus de collecte, de déclaration et d'utilisation des données offre d'excellentes occasions d'apprentissage; il suffit de disposer d'un pluviomètre et un appareil mobile sans fil pour transmettre des observations. L'application Smoke Sense peut servir dans le cadre d'un projet pédagogique destinés aux jeunes de la maternelle jusqu'à la 12^e année. Lors de la phase d'évaluation de ce projet, d'autres façons de faire participer les jeunes seront proposées.

9. Dresser la liste des représentants désignés par les organismes qui se sont engagés à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre (le comité directeur du projet), ainsi que par les autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier (p. ex., des organismes fédéraux, d'autres ordres d'administration publique, des universités, le secteur privé et la société civile) :

Nom des membres du comité directeur du projet	Affiliation (pays)
Rick Fleetwood	Environnement et Changement climatique Canada
Myles Weishar	Community Collaborative Rain, Hail and Snow Network (CoCoRaHS, Réseau communautaire d'observation de la pluie, de la grêle et de la neige), Canada
Ian Nichols	CoCoRaHS, Canada
Trevor Hadwen	Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)
Humberto Hernández Peralta	<i>Servicio Meteorológico Nacional</i> (SMN, Service météorologique national), Mexique
Raúl Rivera Palacios	SMN, Mexique
José Luis Carrasco Martínez	SMN, Mexique
Henry Reges	CoCoRaHS, États-Unis
Steve Hilberg	CoCoRaHS, États-Unis
Nolan Doesken	CoCoRaHS, États-Unis
Julian Turner	CoCoRaHS, États-Unis
Russ Schumacher	CoCoRaHS, États-Unis
Noah Newman	CoCoRaHS, États-Unis
Chris Fiebrich	Oklahoma Mesonet, États-Unis
Wayne E. Cascio	<i>US Environmental Protection Agency</i> (US EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Tim Watkins	US EPA

Annette Guiseppi-Elie	US EPA
Odalys Martínez	<i>National Weather Service</i> (NWS, Service météorologique national), États-Unis
Rosalina Vázquez-Torres	NWS, États-Unis

Autres organismes ou particuliers (le cas échéant)	Pays
<ul style="list-style-type: none"> - <i>US Drought Monitor</i> (programme américain de surveillance des sécheresses) - <i>National Oceanic and Atmospheric Administration</i> (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale), <i>National Operational Hydrologic Remote Sensing Center</i> (Centre national de télédétection en hydrologie opérationnelle) - <i>National Integrated Drought Information System</i> (NIDIS, Système national intégré d'information sur les sécheresses), NOAA - <i>Forecast Offices and River Forecast Centers</i> (bureaux de prévisions et centres de prévision du régime fluvial), NWS, NOAA - <i>United States Department of Agriculture</i> (USDA, ministère de l'Agriculture des États-Unis) - Météorologues, hydrologues et offices de protection de la nature - Projets de science citoyenne (p. ex., le Project Finder Utility de SciStarter et le catalogue de projets sur le site <CitizenScience.gov> 	États-Unis
<ul style="list-style-type: none"> - Groupes de conservation et de protection des bassins hydrographiques - Gouvernements provinciaux : environnement, transports et sécurité publique - Outil de surveillance des sécheresses, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAFC) - Entreprises de services météorologiques, services de déneigement, entreprises de construction, sociétés d'aquaculture et exploitants de barrages 	Canada

- <i>Comisión Nacional para la Prevención de Riesgos Sanitarios (Cofepris, Commission nationale pour la prévention des risques sanitaires).</i>	Mexique
---	---------

10. Dans le tableau suivant, mentionner : l'objectif ou les objectifs du projet et les activités et sous-tâches prévues; les extrants correspondants, les résultats escomptés et la façon dont ils seront mesurés (évaluation du rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici la fin du projet; l'échéancier et le budget (jusqu'au 31 décembre 2020).

OBJECTIF 1	Étendre et consolider le réseau CoCoRaHS dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.	
Activité 1, 1^{re} et 2^e années du budget	Étude de faisabilité et réunion d'évaluation des besoins d'expansion et de consolidation du réseau CoCoRaHS en Amérique du Nord. Budget : 1^{re} année - 40 000 \$CAN; 2^e année - 40 000 \$CAN.	
Réalisations	Étude de faisabilité évaluant les engagements nécessaires des institutions clés, la disponibilité de la technologie et des outils de formation, les besoins en traduction, et les méthodes de communication et de recrutement de bénévoles (notamment les jeunes et les membres de collectivités autochtones).	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les utilisateurs des données et les décideurs visés disposent d'un plan détaillé des coûts, des besoins logistiques, et des processus d'établissement et de consolidation ou d'expansion du réseau CoCoRaHS.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Les lacunes du CoCoRaHS en matière de données sur les précipitations ont trait aux régions rurales à l'ouest du fleuve Mississippi, aux États-Unis, dans l'ouest du Canada et dans une grande partie du nord du Mexique.	
Cible (d'ici déc. 2020)	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination du degré des efforts et du temps nécessaires à l'expansion du réseau CoCoRaHS au Mexique, dans l'Ouest canadien et dans les régions rurales à l'ouest du fleuve Mississippi. - L'évaluation décrit les façons de susciter la participation des jeunes et des Autochtones. 	
Sous-tâche 1.1	Mener une étude de faisabilité pour déterminer le degré d'efforts nécessaires pour consolider et étendre le réseau CoCoRaHS.	Quand : automne de 2019
Sous-tâche 1.2	Tenir une réunion avec les représentants du réseau CoCoRaHS et des organismes des trois pays chargés de prévoir ou de surveiller les sécheresses et les inondations, afin de discuter des résultats de l'étude de faisabilité et des prochaines étapes de l'expansion du réseau.	Quand : printemps de 2020

OBJECTIF 2	Évaluer la faisabilité de l'expansion d'autres réseaux de surveillance citoyenne à l'échelle du continent.	
Activité 2, 1^{re} et 2^e années du budget	Trouver d'autres réseaux de surveillance citoyenne (p. ex., Smoke Sense) et réunir leurs représentants afin d'évaluer la possibilité d'étendre l'un d'eux ou plusieurs d'entre eux sur le continent. Budget : 1^{re} année - 40 000 \$CAN; 2^e année - 30 000 \$CAN.	
Réalisations	Compte rendu sommaire de l'atelier qui fait état des lacunes sur le continent en matière de surveillance environnementale, des réseaux existants de science citoyenne et des enseignements qu'ils ont tirés, et formulation de recommandations pour consolider ou étendre l'un ou plusieurs de ces réseaux.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Meilleure connaissance (pour une vingtaine de représentants d'organismes des trois pays) des lacunes en matière de données de surveillance des phénomènes extrêmes en Amérique du Nord.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	À l'heure actuelle, Smoke Sense est accessible aux États-Unis seulement, et les lacunes de même que les besoins en matière de données de surveillance dans chaque pays sont mal connus.	
Cible (d'ici déc. 2020)	<ul style="list-style-type: none"> - Chercher d'autres lacunes en matière de données. - Trouver au moins un réseau de surveillance citoyenne à consolider ou à étendre. - Faire participer à l'atelier au moins trois membres des organismes clés de chaque pays. 	
Sous-tâche 2.1	Organiser un atelier regroupant des représentants des réseaux de surveillance citoyenne pour en apprendre davantage à leur sujet, déterminer les besoins et les lacunes en matière de données, échanger les enseignements tirés de l'expérience et discuter d'une collaboration possible et de l'expansion de l'un ou des réseaux.	Quand : printemps de 2020

11. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :

Effets escomptés	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici décembre 2021, mise en œuvre d'un réseau CoCoRaHS au Mexique	Le réseau CoCoRaHS est implanté dans l'Ouest canadien (couverture accrue) et un projet pilote d'expansion dans

et expansion du réseau dans l'Ouest canadien.	les États du nord du Mexique est en cours.
D'ici décembre 2021, un plus grand nombre de réseaux de surveillance citoyenne, tels que Smoke Sense ou d'autres réseaux identifiés dans le cadre du projet, auront été implantés en Amérique du Nord.	Augmentation du nombre d'autres réseaux de surveillance citoyenne qui contribuent à combler les lacunes en matière de données.

Projet 3. Établissement des coûts des inondations et d'autres événements extrêmes

1. Budget : 580 000 \$CAN

1^{re} année (1^{er} avril au 31 déc. 2019) : 230 000 \$CAN

2^e année (1^{er} janv. au 31 déc. 2020) : 350 000 \$CAN

2. Bref énoncé du problème ou du besoin constaté (et des lacunes connues); objectifs du projet et activités prévues; résultats escomptés et avantages ou bénéficiaires (d'ici le 31 déc. 2020) :

Pour pouvoir en gérer les répercussions, allouer des ressources adéquates à la surveillance et à la préparation, et bâtir des collectivités résilientes, il faut connaître les coûts économiques des inondations et d'autres phénomènes extrêmes. À l'heure actuelle, les méthodes utilisées pour estimer les coûts des dommages causés par les inondations varient grandement entre les administrations fédérales et infranationales d'Amérique du Nord, et on observe d'importantes lacunes quant aux données d'évaluation des pertes non assurées. En outre, une grande partie de l'information n'est pas adéquatement géoréférencée ou disponible en temps réel, et les répercussions économiques des effets en cascade de risques multiples (p. ex., une saison sèche > des feux de forêt > des inondations > des glissements de terrain) ne sont pas bien documentées. Par conséquent, il est difficile pour les organismes gouvernementaux et le secteur privé d'évaluer les investissements infrastructurels et institutionnels auxquels procéder en priorité afin de renforcer la résilience aux catastrophes. Ces lacunes limitent également les interventions trinacionales lorsque des phénomènes extrêmes touchent plusieurs territoires. L'objectif principal de ce projet consiste à élaborer une méthode normalisée d'évaluation des coûts des inondations extrêmes en Amérique du Nord, grâce à la collaboration des organismes gouvernementaux avec les représentants des collectivités, les partenaires du secteur privé et les spécialistes du domaine (à savoir les utilisateurs finaux de la méthode et des données qu'elle produira). Le deuxième objectif consiste à appliquer cette méthode à l'évaluation des risques multiples (p. ex., les ouragans, les tornades, les feux de forêt et les glissements de terrain). Cette méthode, appliquée dans les trois pays, permettra aux organismes gouvernementaux de faire des investissements systématiques afin de renforcer la résilience aux phénomènes extrêmes, de réduire leurs effets ultérieurs sur l'économie, et de permettre la surveillance et l'intervention en temps réel. Une méthode commune d'évaluation des coûts favorisera en outre une collaboration continentale dans le domaine de la recherche appliquée portant sur les répercussions de futurs phénomènes extrêmes, sur les mesures d'atténuation de ces répercussions et sur la coordination des politiques élaborées dans les trois pays. Ce projet guidera aussi la conception d'un portail centralisé dans lequel les chercheurs, les assureurs, les collectivités et les entreprises trouveront de l'information qui facilitera la préparation aux risques météorologiques.

3. Cocher la ou les priorités du Plan stratégique pour 2015 à 2020, et le ou les domaines prioritaires pour 2019 et 2020 sur lesquels porte le projet :

Priorités stratégiques pour 2015 à 2020	Domaines prioritaires pour 2019 et 2020
<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements <input type="checkbox"/> Croissance verte <input type="checkbox"/> Collectivités et écosystèmes durables	<input type="checkbox"/> Économie circulaire et écoefficacité <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation, atténuation, résilience et qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, et connaissances écologiques traditionnelles (CET) <input type="checkbox"/> Conservation des espèces et des aires protégées

4. Expliquer de quelle façon le projet peut avoir une plus grande incidence grâce à la coopération trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

Compte tenu des liens entre les phénomènes extrêmes en Amérique du Nord, l'établissement d'une méthode commune de détermination des coûts favoriserait des interventions plus cohérentes de la part des gouvernements et du secteur privé, et fournirait de l'information intégrée aux collectivités à risque pour leur permettre de renforcer leur résilience. Étant donné que ces phénomènes peuvent avoir des répercussions sur de nombreux territoires, il n'est possible d'estimer leurs coûts économiques que si toutes les autorités se servent de méthodes normalisées de collecte et de communication des données. Par conséquent, la réussite du projet dépend de la participation des organismes des trois pays à sa conception et à sa mise en œuvre. La collecte et l'échange de données normalisées sur les coûts économiques dans les trois pays permettent de mieux connaître les différentes répercussions à divers emplacements, et donnent également aux collectivités à risque la possibilité d'appliquer les enseignements tirés de l'expérience à d'autres endroits du continent. Grâce aux liens qu'elle entretient avec des organismes des trois pays et son historique de projets trilatéraux fructueux, la CCE représente l'instrument le plus approprié pour entreprendre ces travaux.

5. Décrire de quelle façon le projet pourrait permettre d'exploiter ou de resserrer les liens entre les écosystèmes, la création d'emplois, les incidences en fonction du sexe et la production de revenus :

L'amélioration et l'harmonisation des méthodes d'Établissement des coûts des inondations facilitent la prise en compte des pertes financières et matérielles, y compris la perte de productivité, et peuvent éclairer les mesures de planification et de résilience afin de réduire ces pertes. Si elles n'ont pas accès à des données normalisées, les sociétés peuvent difficilement

prendre des décisions quant aux investissements qui permettraient d'améliorer la résilience des infrastructures et de se doter de plans proactifs de gestion des risques ou de sensibilisation du public. En outre, l'absence de données normalisées complique l'évaluation des collectivités les plus exposées à des risques d'inondations ou aux pertes qu'elles causent. La normalisation de la compilation et de la diffusion des données permettra aux autorités compétentes d'effectuer ces évaluations et de prendre des décisions de manière efficace et rentable. Cela permettra également aux entreprises de protéger leurs biens. En outre, bien que ce projet porte principalement sur les répercussions économiques des inondations, les enseignements tirés de l'expérience pourront orienter les mesures à prendre relativement à d'autres phénomènes extrêmes.

6. Indiquer la façon dont le projet complète les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Aux États-Unis, des organismes gouvernementaux sont responsables de la collecte de données sur les répercussions économiques des phénomènes extrêmes, tant à l'échelle nationale qu'infranationale. Il peut notamment s'agir des dommages matériels aux bâtiments résidentiels, commerciaux et publics; de la perte de temps et de productivité; des dommages aux véhicules, aux plateformes d'exploration extracôtière et aux infrastructures publiques; des dommages aux biens agricoles (les cultures, le bétail et le bois); de la lutte contre les feux de forêt et du processus de rétablissement à la suite d'une catastrophe. Au Canada, Sécurité publique Canada administre les accords d'aide financière en cas de catastrophe. Les bureaux régionaux de cet organisme participent notamment à l'évaluation des dommages, à l'interprétation des lignes directrices et à la surveillance des demandes d'indemnisation privées. Au Mexique, le *Centro Nacional de Prevención de Desastres* (Cenapred, Centre national de prévention des catastrophes) recueille l'information provenant des secteurs privé et public et estime les coûts des dommages causés par des catastrophes d'origine naturelle et anthropique, dont les inondations et les sécheresses. Or, il existe des écarts considérables à l'échelon fédéral quant à l'harmonisation et à l'intégration de données économiques pertinentes, et il n'existe aucun processus de coordination sur le plan trinational. Ce projet s'appuiera sur l'information et les mécanismes institutionnels existants, et les connaissances acquises bonifieront les efforts déployés en permanence. Par exemple, le prochain rapport découlant de la *National Climate Assessment* (Évaluation nationale du climat) aux États-Unis, qui doit être publiée en 2023, pourrait tenir compte des données recueillies et uniformisées dans le cadre de ce projet.

7. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Pour bien des collectivités, la valeur de la protection contre les phénomènes extrêmes ou de la préparation à ces phénomènes n'est pas forcément financière ou économique, car elle tient plutôt au maintien d'importantes cérémonies traditionnelles, à la

protection de certaines espèces et à la gestion des territoires de chasse ou de pêche. Les peuples autochtones peuvent accorder une importance à des écosystèmes menacés par des inondations, et les connaissances écologiques traditionnelles (CET) leur permettent de savoir de quelle manière ces écosystèmes sont touchés. Ces connaissances sont souvent détenues par les aînés ou d'autres membres des collectivités autochtones, et ce projet peut servir à déterminer les indicateurs ou les données qui fournissent des mesures utiles de l'ampleur des inondations. Afin d'intégrer les CET à la méthodologie du projet, il est prévu d'inviter des représentants des collectivités autochtones du Canada, du Mexique et des États-Unis à participer à l'atelier de planification du projet en compagnie de spécialistes. Un atelier sur le point de vue autochtone aura également lieu au début de 2020, et il réunira des membres d'établissements de recherche et d'enseignement qui travaillent déjà en collaboration avec les collectivités autochtones. Cet atelier complètera celui des spécialistes pour ce qui est de l'établissement d'une méthode d'évaluation de risques multiples.

8. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation des jeunes, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Ce projet offrira des possibilités d'apprentissage et de recherche aux jeunes, notamment les étudiants des niveaux secondaire et postsecondaire. Ces étudiants participeront à des activités de recherche, à des échanges trinationaux et à des stages dans des organismes partenaires. Les points de vue des jeunes quant aux coûts économiques des phénomènes extrêmes et leur utilisation des médias sociaux pour la diffusion des résultats constitueront des éléments clés du projet. L'interaction entre les jeunes et les aînés représente également un volet important des travaux en collaboration avec les Autochtones. De jeunes Autochtones sont aussi censés participer activement à l'atelier destiné à connaître le point de vue autochtone, surtout des étudiants de niveau collégial ou universitaire qui aspirent à devenir des chefs de file en matière d'environnement.

9. Dresser la liste des représentants désignés par les organismes qui se sont engagés à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre (le comité directeur du projet), ainsi que par les autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier (p. ex., des organismes fédéraux, d'autres ordres d'administration publique, des universités, le secteur privé et la société civile) :

Nom des membres du comité directeur du projet	Affiliation (Pays)
Zafar Adeel	<i>Pacific Water Research Centre (Canada)</i>
Nicky Hastings	Projet sur les géorisques à l'échelle nationale, Ressources naturelles Canada

	(RNCan)
Paula McLeod	Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre, RNCan, Canada
Robin Bourke	RNCan, Canada
Guadalupe Matías Ramírez	<i>Centro Nacional de Prevención de Desastres</i> (Cenapred, Centre national de prévention des catastrophes), Mexique
Martín Jiménez Espinoza	Cenapred, Mexique
Edith Bonilla López	<i>Comisión Nacional del Agua</i> (Conagua, Commission nationale de l'eau), Mexique
Andrea Isela Alejandro Zarco	Conagua, Mexique
Alejandro Corona Mariscal	<i>Protección Civil</i> (Protection civile), Mexique
Renee McPherson	<i>South Central Climate Adaptation Science Center</i> (Centre scientifique sur l'adaptation aux changements climatiques dans les États du centre-sud), University of Oklahoma, États-Unis
Gregg Garfin	<i>Southwest Climate Adaptation Science Center</i> (Centre scientifique sur l'adaptation aux changements climatiques dans les États du sud-ouest), University of Oklahoma, États-Unis

Autres organismes ou particuliers (le cas échéant)	Pays
<i>National Centers for Environmental Information</i> (Centres nationaux d'information environnementale), NOAA, économistes du <i>National Weather Service</i> (Service météorologique national)	États-Unis
US Corps of Engineers (Corps des ingénieurs américains)	États-Unis

Centres étatiques des sciences de l'eau et centres régionaux des sciences de l'adaptation aux changements climatiques de l' <i>US Geological Survey</i> (Service géologique des États-Unis)	États-Unis
Évaluation de la qualité de l'eau, EPA	États-Unis
<i>Federal Emergency Management Agency</i> (FEMA, Agence fédérale de gestion des urgences)	États-Unis
<i>US Census Bureau</i> (Bureau du recensement des États-Unis)	États-Unis
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Canada
Bureau d'assurance du Canada (BAC)	Canada
Google Maps, Yelp, Waze (ces modèles peuvent faciliter l'élaboration d'un système de mesure, l'établissement de rapports et la diffusion de données normalisées sur les répercussions)	International

10. Dans le tableau suivant, mentionner : l'objectif ou les objectifs du projet et les activités et sous-tâches prévues; les extraits correspondants, les résultats escomptés et la façon dont ils seront mesurés (évaluation du rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici la fin du projet; l'échéancier et le budget (jusqu'au 31 décembre 2020).

OBJECTIF 1	Concevoir une méthode commune d'établissement des coûts des répercussions des inondations et d'autres phénomènes extrêmes.
Activité 1, 1^{re} et 2^e années du budget	Concevoir une méthode systématique de calcul des coûts des répercussions des inondations et d'autres phénomènes extrêmes. Budget : 1^{re} année - 90 000 \$CAN; 2^e année - 0 \$CAN.
Réalisations	Compilation des méthodes (et des lacunes en matière d'information) dans les trois pays.
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les éléments de base de ce projet sont établis (y compris une meilleure connaissance des méthodes d'établissement des coûts, et des lacunes et des besoins à combler sur le continent).
Base de référence (avancement actuel), si	Il n'existe aucune méthode harmonisée.

connue		
Cible (d'ici déc. 2020)	Publication d'un article révisé par des pairs sur la méthode normalisée élaborée durant ce projet.	
Sous-tâche 1.1	Compiler les méthodes utilisées dans chaque pays.	Quand : avril à août 2019
Activité 2, 1^{re} et 2^e années du budget	Appliquer la méthode commune à l'égard des données sur les phénomènes extrêmes des cinq dernières années. Budget : 1 ^{re} année - 140 000 \$CAN; 2 ^e année - 115 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Compilation des données de 2013 à 2017 en collaboration avec les organismes partenaires. - Sommaire et analyse des tendances et des modèles entre 2013 et 2017. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration trilatérale en vue d'appliquer une méthode normalisée et expérience offerte aux étudiants des cycles supérieurs. - Meilleure connaissance des modèles et des tendances sur cinq ans en ce qui a trait aux dommages économiques causés par les inondations dans les trois pays. 	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Il existe des bases de données dans chaque pays, mais aucune analyse trinationale des dommages économiques attribuables aux inondations.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Base de données nord-américaines regroupées visant la période de 2013 à 2017 (d'ici mars 2020), et document révisé par des pairs sur l'analyse des tendances et des modèles de données (présenté d'ici décembre 2020).	
Sous-tâche 2.1	Rencontrer les organismes partenaires, placer les étudiants diplômés dans ces organismes (au moins 4 stages de 3 mois) et compiler les données de 2013 à 2017.	Quand : juill. 2019 à mars 2020
Sous-tâche 2.2	Analyser les données et réfléchir à la structure nécessaire pour l'établissement d'une plateforme nord-américaine commune.	Quand : janv. à octobre 2020
Sous-tâche 2.3	Rédiger un sommaire de l'analyse des données et des résultats.	Quand : janv. à octobre 2020
Activité 3, 1^{re} et 2^e années du budget	Organiser un atelier de révision des données compilées et des méthodes d'établissement des coûts des risques multiples. Budget : 1 ^{re} année - 0 \$CAN; 2 ^e année - 175 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers permettant de connaître les points de vue des Autochtones et les méthodes d'évaluation des risques multiples. 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Document d'information sur les résultats du projet à l'intention des décideurs des trois pays. - Sommaire du projet et recommandations intégrés au document révisé par des pairs (publié, par exemple, dans le Bulletin of the <i>American Meteorological Society</i> [Société américaine de météorologie]). 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les collectivités et les décideurs utilisent une méthode commune pour tenir compte des phénomènes extrêmes autres que les inondations, car les principaux indicateurs se fondent sur les besoins des collectivités, dont celles des Autochtones.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Certains éléments ont été abordés dans certaines sections des rapports d'évaluation des changements climatiques, mais ils ne visaient pas précisément l'Amérique du Nord.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Les décideurs des trois pays disposent d'informations étayant l'Établissement des coûts des inondations et d'autres phénomènes extrêmes, et l'ensemble de la population a accès à l'information publiée dans le document révisé par des pairs.	
Sous-tâche 3.1	Organiser un atelier de deux ou trois jours afin de discuter des points de vue des Autochtones et de choisir les indicateurs qui concordent avec leurs valeurs; discuter avec des spécialistes afin de trouver une façon de tenir compte d'autres phénomènes extrêmes dans la méthode d'établissement des coûts.	Quand : janv. à mars 2020
Sous-tâche 3.2	Organiser un atelier avec des spécialistes pour discuter de méthodes d'évaluation des répercussions économiques des risques multiples.	Quand : mai à juill. 2020
Activité 4, 1^{re} et 2^e années du budget	Mener des études de cas illustrant l'utilisation de la méthode d'analyse des risques multiples (un emplacement par pays). Budget : 1 ^{re} année - 0 \$CAN; 2 ^e année - 60 000 \$CAN.	
Réalisations	Trois études de cas en ligne (une par pays) illustrant l'utilisation de la méthode normalisée d'analyse de risques multiples.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Meilleure connaissance de la méthode d'évaluation des coûts associés à des risques multiples.	

Base de référence (avancement actuel), si connue	Le Web offre diverses études de cas publiées, mais elles ne se fondent pas sur une méthode ou des mesures économiques normalisées.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Un outil normalisé est accessible en ligne.	
Sous-tâche 4.1	Mener des études de cas (une par pays) illustrant l'utilisation de la méthode normalisée d'analyse des risques multiples.	Quand : févr. à déc. 2020

11. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :

Effets escomptés (d'ici le mois et l'année)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici décembre 2021, les partenaires du projet, y compris les gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux d'Amérique du Nord, auront utilisé une méthode normalisée d'établissement des coûts des inondations.	Les États-Unis, le Mexique et le Canada ont adopté les recommandations de l'étude quant à la méthode normalisée d'établissement des coûts des inondations.
D'ici décembre 2022, la méthode normalisée d'établissement des coûts des inondations aura été intégrée à la planification du renforcement de la résilience des collectivités et à celle des mesures d'urgence en cas de catastrophe à l'échelle nationale.	Nombre de collectivités, de compagnies d'assurance et de services d'urbanisme à l'échelle nationale qui ont intégré la méthode d'établissement des coûts des inondations à leur planification des mesures d'urgence en cas de catastrophe.
D'ici juin 2021, des efforts auront permis d'élaborer et d'appliquer une méthode d'établissement des coûts des risques multiples applicables aux risques en cascade (p. ex., les feux > les inondations > les glissements de terrain).	Un projet de partenariat trilatéral a fait l'objet d'une demande de financement pour la prochaine phase des travaux (afin d'élargir la conception des normes aux risques multiples en cascade).

Projet 4. Amélioration de l'efficacité des systèmes d'alerte rapide en cas de sécheresse

1. Budget : 435 000 \$CAN

1^{re} année (1^{er} mars au 31 déc. 2019) : 275 000 \$CAN

2^e année (1^{er} janv. au 31 déc. 2020) : 160 000 \$CAN

2. Bref énoncé du problème ou du besoin constaté (et des lacunes connues); objectifs du projet et activités prévues; résultats escomptés et avantages ou bénéficiaires (d'ici le 31 déc. 2020) :

Les sécheresses et les risques connexes, tels que les feux de forêt, les inondations et les glissements de terrain, ont d'importantes répercussions économiques, environnementales et sociales sur les collectivités. Lors de récentes sécheresses, la coordination des activités et la transmission de données entre le Canada, le Mexique et les États-Unis ont joué un rôle prépondérant dans la réduction de ces répercussions, notamment celles de la diminution de la productivité agricole, des vastes feux de forêt et des pénuries d'eau. Bien que les systèmes intégrés de surveillance et d'alerte rapide en cas de sécheresse puissent contribuer à atténuer les effets néfastes, ils n'existent essentiellement que sur les plans national et régional. Sur le plan local, les urbanistes, les gestionnaires des mesures d'urgence, les gestionnaires des services d'eau et d'autres intervenants ne savent pas vraiment quelles sont les capacités en matière d'alerte rapide, et les indicateurs de surveillance et les outils de planification les plus appropriés afin de faciliter la gestion des sécheresses. Il importe également d'intégrer les systèmes locaux d'alerte rapide en cas de sécheresse à des systèmes dont la portée est plus grande, et de les relier à d'autres systèmes locaux en vue de garantir une diffusion rapide et efficace de l'information de même que des interventions peu coûteuses à tous égards. Ce projet a pour but de renforcer la capacité des collectivités locales des trois pays à prédire les sécheresses, à s'y préparer et à intervenir pour en atténuer les effets. Il vise les trois principaux objectifs suivants :

- Élaborer un ensemble de lignes directrices adaptées à l'Amérique du Nord afin de savoir quels sont les indicateurs les plus pertinents pour surveiller les sécheresses dans des régions climatiques données.
- Renforcer la capacité locale de recourir à l'information disponible sur les sécheresses en vue de planifier et de gérer les risques (y compris les risques multiples), en comparant et en déterminant les pratiques exemplaires utilisées dans chaque pays afin de se préparer aux sécheresses, de planifier les mesures d'intervention à leur égard et d'en atténuer les effets.
- Consolider les partenariats trilatéraux en évaluant les utilisations du Système de surveillance des sécheresses en Amérique du Nord (NADM, selon le sigle anglais) et les besoins connexes des utilisateurs, et en améliorant l'accès à ce système et aux outils qu'il offre.

3. Cocher la ou les priorités du Plan stratégique pour 2015 à 2020, et le ou les domaines prioritaires pour 2019 et 2020 sur lesquels porte le projet :

Priorités stratégiques pour 2015 à 2020	Domaines prioritaires pour 2019 et 2020
<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements <input type="checkbox"/> Croissance verte <input type="checkbox"/> Collectivités et écosystèmes durables	<input type="checkbox"/> Économie circulaire et écoefficacité <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation, atténuation, résilience et qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, et connaissances écologiques traditionnelles (CET) <input type="checkbox"/> Conservation des espèces et des aires protégées

4. Expliquer de quelle façon le projet peut avoir une plus grande incidence grâce à la coopération trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

En 2001, les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont établi un partenariat trilatéral afin d'améliorer la surveillance des phénomènes climatiques extrêmes en Amérique du Nord et de fournir aux décideurs des informations essentielles à la planification, à l'atténuation des répercussions et aux mesures d'intervention. Le partenariat, qui s'intéressait initialement aux sécheresses, a permis de constituer un système et un groupe de surveillance des sécheresses en Amérique du Nord, le NADM, ce qui a donné lieu à l'amélioration de cette surveillance et à la transmission de données afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et des décideurs. De plus, grâce à l'établissement du *North American Climate Services Partnership* (NACSP, Partenariat nord-américain en matière de services climatologiques), la coopération et la coordination trilatérales sont désormais plus efficaces dans les domaines de l'échange de données, de la prévision et de la surveillance. En s'appuyant sur la NADM, le NACSP et des activités nationales dans les trois pays, le projet prévoit le recours à des techniques et à des outils de mobilisation existants dans le but de renforcer les capacités des utilisateurs sur le plan local. Grâce à son expertise en matière de facilitation de la coopération trilatérale, la CCE contribuera à l'établissement des priorités régionales et à la recherche de possibilités de renforcer la capacité des trois pays à prévoir les effets des sécheresses, à s'y préparer et à y réagir.

5. Décrire de quelle façon le projet pourrait permettre d'exploiter ou de resserrer les liens entre les écosystèmes, la création d'emplois, les incidences en fonction du sexe et la production de revenus :

Les sécheresses peuvent avoir des effets considérables sur les écosystèmes et les secteurs des trois pays qui dépendent de la disponibilité de l'eau. Par exemple, les longues périodes de sécheresse ont été associées à d'importantes réductions de la

production dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage de bétail, à une augmentation des risques de feux de forêt et à une réduction de la production des centrales hydroélectriques. Une connaissance plus poussée des sécheresses et une coopération accrue contribueront à l'amélioration des conditions économiques (p. ex., les pâturages pour bestiaux et le déplacement du bétail vers de meilleurs pâturages) et écologiques (p. ex., la gestion des couloirs riverains). Des liens plus étroits entre les activités nationales et internationales de surveillance des sécheresses et celles des collectivités locales, y compris les collectivités tribales et autochtones, de même que les territoires et les États insulaires, favoriseront le maintien et la résilience des fonctions des écosystèmes dont elles dépendent (p. ex., la gestion efficace des ressources en eau permet de préserver les poissons et les autres espèces sauvages qui revêtent de l'importance pour les activités commerciales et récréatives).

6. Indiquer la façon dont le projet complète les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Le Canada, le Mexique et les États-Unis collaborent depuis longtemps au sujet des problèmes que suscitent les sécheresses, plus particulièrement grâce à l'activité trilatérale désignée Surveillance des sécheresses en Amérique du Nord (NADM), laquelle permet de surveiller et de communiquer les conditions et les effets d'une sécheresse à l'échelle du continent. Les objectifs du projet fixés par les trois pays visent à répondre aux besoins prioritaires en matière de science et de services afin d'améliorer et de compléter les capacités actuelles d'alerte rapide, de surveillance et d'intervention en Amérique du Nord. Bien que ces activités soient considérées comme prioritaires dans les trois pays, les différents intervenants n'ont pas été en mesure de les entreprendre par manque de ressources.

7. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Ce projet favorisera la participation des collectivités autochtones afin de tenir compte de leurs connaissances écologiques traditionnelles (CET) relatives à la surveillance des sécheresses, à la rapidité des alertes, à l'atténuation des effets de ces sécheresses et à la planification des mesures d'intervention à leur égard. Les CET peuvent s'avérer utiles en ce qui a trait aux éléments suivants :

- Les effets d'une sécheresse sur les récoltes et les semences, selon la période à laquelle elle se produit.
- Dans les régions désertiques, ce qui distingue une saison sèche d'une saison des pluies sèche.
- Les effets de la sécheresse sur les plantes et les animaux qui revêtent une importance culturelle, et comment ce projet peut atténuer ces effets.

- Les connaissances et les capacités nécessaires concernant les sécheresses attribuables à l'absence de neige dans le nord des États-Unis et au Canada.
- Les façons pertinentes d'intégrer les CET aux systèmes locaux, régionaux, nationaux ou internationaux d'alerte rapide en cas de sécheresse afin de renforcer l'efficacité de ces systèmes.

8. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation des jeunes, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Il est essentiel que la prochaine génération de gestionnaires, de planificateurs et de dirigeants locaux soit compétente en climatologie et en météorologie afin d'accroître la résilience des collectivités face aux phénomènes extrêmes. Ce projet offrira aux jeunes des trois pays de réelles occasions d'y participer, notamment au cours de programmes de formation. Par exemple, il est prévu de cibler les étudiants des cycles supérieurs afin qu'ils contribuent à la compilation et à l'analyse de données dans le cadre de certains volets du projet (p. ex., l'élaboration de lignes directrices relatives aux indicateurs de sécheresse, et la tenue d'activités et d'ateliers favorisant la participation des intervenants).

9. Dresser la liste des représentants désignés par les organismes qui se sont engagés à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre (le comité directeur du projet), ainsi que par les autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier (p. ex., des organismes fédéraux, d'autres ordres d'administration publique, des universités, le secteur privé et la société civile) :

Nom des membres du comité directeur du projet	Affiliation (Pays)
Trevor Hadwen	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Barrie Bonsal	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
Brian Fuchs	<i>National Drought Mitigation Center</i> (Centre national d'atténuation des effets des sécheresses), États-Unis
Shannon Burke	<i>American Planning Association</i> (Association américain de planification), États-Unis
Meredith Muth	<i>Oceanic and Atmospheric Research</i> (OAR, Recherches océaniques et atmosphériques), de la <i>National Oceanic and Atmospheric Administration</i> (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale), États-Unis
Richard Heim	<i>National Centers for Environmental Information</i> (Centres nationaux

	d'information environnementale), États-Unis
David Brown	<i>Department of Agriculture</i> (ministère de l'Agriculture), États-Unis
Elizabeth Weight	<i>National Integrated Drought Information System</i> (NIDIS, Système national intégré d'information sur les sécheresses), NOAA, États-Unis
Mark Shafer	<i>Southern Climate Impacts Planning Program</i> (SCIPP, Programme de planification de l'adaptation aux effets des changements climatiques dans les États du sud), University of Oklahoma, États-Unis
Martin Ibarra Ochoa	<i>Servicio Meteorológico Nacional</i> (SMN, Service météorologique national), Mexique
Humberto Hernández Peralta	SMN, Mexique
Ricardo Prieto González	SMN, Mexique
Reynaldo Pascual Ramírez	SMN, Mexique
Adán Carro de la Fuente	<i>Comisión Nacional del Agua</i> (Conagua, Comision nationale de l'eau), Mexique
Edwin Fernando Zetina	Conagua, Mexique
Cesar Velazquez Mireles	Conagua, Mexique
Horacio Rubio Gutiérrez	Conagua, Mexique
Sol Ortíz García	<i>Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural</i> (Sader, ministère de l'Agriculture et du Développement rural), Mexique [ex-Sagarpa]
Javier Vicente Aguilar Lara	Sader, Mexique
Juan Bernardo Orozco Sánchez	Sader, Mexique
Leticia Albarrán Mena	Sader, Mexique
Baltazar Guerrero García	<i>Comisión Nacional de las Zonas Áridas</i> (Conaza, Commission nationale des zones arides), Mexique
Alejandro Cruz Castellón	Conaza, Mexique
Víctor Manuel Rodríguez Moreno	<i>Instituto Nacional de Investigaciones Forestales, Agrícolas y Pecuarias</i> (INIFAP, Institut national de recherches forestières, agricoles et animales), Mexique

Autres organismes ou particuliers (s'il y a lieu)	Pays
---	------

<ul style="list-style-type: none"> - Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) - Institut canadien des urbanistes - <i>Manitoba Drought Task Group</i> (Groupe d'étude sur les sécheresses au Manitoba) - <i>Saskatchewan Moisture Monitoring Committee</i> (Comité de surveillance de l'humidité en Saskatchewan) - <i>Alberta's Drought and Excessive Moisture Advisory Group</i> (Groupe consultatif sur l'humidité excessive en Alberta) - <i>British Columbia's Drought Working Group</i> (Groupe de travail sur les sécheresses en Colombie-Britannique) 	Canada
<ul style="list-style-type: none"> - National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) - United States Department of Agriculture (USDA) - National Drought Mitigation Center (NDMC) - <i>Climate Program Office's Drought Task Force</i> (Groupe d'étude sur les sécheresses du Bureau des programmes sur le climat), NOAA - National Integrated Drought Information System (NIDIS), <i>Regional Drought Early Warning Systems</i> (DEWS, systèmes régionaux d'alerte rapide en cas de sécheresse), NOAA - Bureaux des prévisions du National Weather Service, NOAA; programmes régionaux d'évaluation et de sciences intégrées, centres climatiques régionaux 	États-Unis
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Comisión Nacional del Agua</i> (Conagua, Commission nationale de l'eau) 	Mexique
<ul style="list-style-type: none"> - Spécialistes des sécheresses - Groupes autochtones - Gestionnaires agricoles et des services d'eau, administrations municipales, régionales et fédérales - Planificateurs communautaires, gestionnaires de districts hydrographiques et de la préparation aux situations d'urgence 	Amérique du Nord

10. Dans le tableau suivant, mentionner : l'objectif ou les objectifs du projet et les activités et sous-tâches prévues; les extraits correspondants, les résultats escomptés et la façon dont ils seront mesurés (évaluation du rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici la fin du projet; l'échéancier et le budget (jusqu'au 31 décembre 2020).

OBJECTIF 1	Évaluer l'utilisation régionale des indicateurs de sécheresse pour améliorer les systèmes d'alerte rapide dans une telle situation.	
Activité 1, 1^{re} et 2^e années du budget	Téléréunion de spécialistes régionaux des sécheresses afin d'examiner le <i>Manuel des indicateurs et des indices de sécheresse</i> de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), et de l'adapter aux régions nord-américaines. Budget : 1^{re} année - 160 000 \$CAN; 2^e année - 45 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Lignes directrices relatives aux indicateurs de sécheresse en Amérique du Nord</i> décrivant les indices de sécheresse à utiliser dans chaque région climatique. - Nouvelle interface Web pour accéder aux lignes directrices et aux données propres à des régions ou à des emplacements. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les particuliers et les organismes qui s'occupent de la gestion des risques connaissent mieux les conditions de sécheresse dans leur secteur, comme en fait foi le nombre d'organismes, de collectivités et de régions qui recourent aux lignes directrices.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Les indicateurs actuels sont mondiaux et doivent être adaptés à chaque pays, aux zones infranationales et transfrontalières, et aux régions climatiques.	
Cible (d'ici déc. 2020)	<ul style="list-style-type: none"> - Publication des <i>Lignes directrices relatives aux indicateurs de sécheresse en Amérique du Nord</i>. - Des articles scientifiques suivront ainsi qu'une interface Web pour héberger les lignes directrices. 	
Sous-tâche 1.1	Recueillir de l'information, dans le cadre de webinaires et d'activités de sensibilisation ciblées, sur l'efficacité des indicateurs courants en Amérique du Nord, ainsi que sur les liens entre ces indicateurs et les effets des sécheresses dans différentes régions et à différentes échelles temporelles.	Quand : juin à déc. 2019
Sous-tâche 1.2	Présenter et examiner les principaux résultats de l'analyse lors d'une séance organisée parallèlement à l'atelier relatif au Forum sur la NADM qui se tiendra au printemps de 2020.	Quand : mai 2020
Sous-tâche 1.3	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les recommandations finales aux Lignes directrices. - Faire connaître les nouvelles Lignes directrices aux spécialistes dans des publications spécialisées et des exposés, ainsi qu'aux praticiens 	Quand : mai à oct. 2020

	en utilisant les réseaux existants et la nouvelle interface Web.	
Sous-tâche 1.4	Créer une nouvelle interface Web (ou utiliser une interface existante) pour héberger les Lignes directrices.	Quand : oct. à déc. 2020
OBJECTIF 2	Améliorer les capacités locales d'utilisation de l'information disponible sur les sécheresses aux fins de planification et de gestion des risques.	
Activité 2, 1^{re} et 2^e années du budget	Améliorer les capacités locales de gestion des risques dans un contexte de risques multiples. Budget : 1 ^{re} année - 27 000 \$CAN; 2 ^e année - 85 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport interne comportant des recommandations de pratiques exemplaires, amélioration de la formation sur la gestion des obstacles, intégration de la planification des mesures en cas de sécheresse aux plans de gestion des risques locaux et régionaux, méthodes de mobilisation de la population, etc. - Publication des résultats d'un sondage à l'intention des principaux fournisseurs d'informations sur les sécheresses. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la diffusion et de l'utilisation des documents de planification des mesures en cas de sécheresse et de risques multiples. - Prise en compte des points de vue locaux. - Modification, sur le plan local, de l'utilisation des données sur les sécheresses. 	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Il y a une certaine incertitude quant à l'influence des efforts nationaux et continentaux actuels, tels que les activités de surveillance des sécheresses, sur les mesures d'intervention locales, notamment la confiance des collectivités dans la précision des outils existants.	
Cible (d'ici déc. 2020)	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 20 spécialistes d'organismes, de collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, et d'États et de territoires insulaires de chaque pays participent au sommet. - Au moins six réunions de groupes régionaux (au moins deux groupes de discussion par pays). - Au moins trois collectivités de chaque pays participent au sondage. 	
Sous-tâche 2.1	Réunir des groupes régionaux dans différentes régions climatiques (réseaux de collectivités locales) pour garantir la diffusion des outils et des pratiques exemplaires, et permettre aux responsables locaux de participer à des discussions ouvertes sur leur utilisation des produits de surveillance, sur leur perception de l'exactitude de la surveillance et de	Quand : juill. à déc. 2019

	la prévision des sécheresses, sur les plans visant à intégrer des outils et de nouvelles orientations.	
Sous-tâche 2.2	Sonder les responsables locaux afin d'évaluer les outils, l'utilisation précise qu'ils en font et la fréquence à laquelle ils les utilisent.	Quand : juill. à déc. 2019
Sous-tâche 2.3	Organiser un sommet de spécialistes des sécheresses dans chaque pays pour discuter des façons d'atténuer les effets de ces sécheresses et les obstacles à leur surveillance, à leur prévision et à la gestion de leurs effets, ainsi que de coordination entre et au sein des organismes, d'amélioration de la gestion et des communications avec les intervenants.	Quand : mars 2020
OBJECTIF 3	Améliorer l'accès à l'information découlant de la surveillance des sécheresses en Amérique du Nord (NADM).	
Activité 3, 1^{re} et 2^e années du budget	Évaluer le déroulement et le processus de NADM en vue de les améliorer. Budget : 1 ^{re} année - 88 000 \$CAN; 2 ^e année - 30 000 \$CAN.	
Réalisations	Rapport final comprenant des recommandations quant aux améliorations pouvant être apportées à l'accès et à l'utilisation des données de surveillance nationales et de la NADM, ainsi qu'aux indicateurs de planification de mesures et d'alerte rapide en cas de sécheresse.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'interface Web et des documents, et élaboration d'outils afin d'en faciliter l'utilisation. - Amélioration de l'accès sur le Web à l'information découlant de la NADM et de l'utilisation de cette information. 	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Le système NADM n'a fait l'objet d'aucune évaluation officielle de ses utilisateurs.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Organiser au moins deux webinaires et mener un sondage auprès d'au moins dix intervenants dans chaque pays.	
Sous-tâche 3.1	Organiser une série de webinaires et mener un sondage afin de fournir de l'information aux utilisateurs et d'y faire participer ceux qui n'auront pu assister sur place à la réunion.	Quand : juin à août 2019

Sous-tâche 3.2	Parallèlement au Forum sur la NADM (au printemps de 2020), organiser un atelier sur la participation des utilisateurs au cours duquel ils indiqueront de quelle manière ils utilisent les données découlant de la NADM.	Quand : mai 2020
Sous-tâche 3.3	Établir le rapport final et le communiquer aux intervenants de la NADM sur les réseaux et dans des publications.	Quand : juin à nov. 2020

11. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :

Effets escomptés	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici décembre 2021, les collectivités et les régions auront accès aux indicateurs de sécheresse les plus appropriés et les utiliseront.	Nombre de collectivités et de régions qui utilisent les nouvelles <i>Lignes directrices relatives aux indicateurs de sécheresse en Amérique du Nord</i> .
D'ici décembre 2022, les collectivités auront un plus vaste réseau de surveillance des sécheresses et de planificateurs (p. ex., internationaux, des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, des États et des provinces).	Augmentation de 20 % du nombre de responsables locaux ayant accès aux outils de surveillance des sécheresses en fonction de paramètres d'évaluation figurant sur le site Web.
D'ici décembre 2021, les décideurs auront accès à des informations de meilleure qualité sur les situations de sécheresse en Amérique du Nord.	Augmentation de 10 % du nombre d'utilisateurs des données découlant de la NADM (grâce au site Web) comparativement à 2018.

Projet 5. Recours à la télédétection pour se préparer et intervenir en cas d'événements extrêmes

1. Budget : 180 000 \$CAN

1^{re} année (1^{er} mars au 31 déc. 2019) : 60 000 \$CAN

2^e année (1^{er} janv. au 31 déc. 2020) : 120 000 \$CAN

2. Bref énoncé du problème ou du besoin constaté (et des lacunes connues); objectifs du projet et activités prévues; résultats escomptés et avantages ou bénéficiaires (d'ici le 31 déc. 2020) :

Les applications de télédétection destinées aux systèmes d'alerte rapide et à la surveillance des changements climatiques jouent un rôle important dans la gestion des catastrophes en raison de leur haute résolution temporelle et du fait qu'elles couvrent de vastes zones. Un certain nombre de ces applications visent à promouvoir ces systèmes et à en faciliter l'utilisation par les utilisateurs des données recueillies, dont les moyens d'intervention en temps quasi réel en cas de catastrophe conçus par la *National Aeronautics and Space Administration* (NASA, Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace) des États-Unis. Cependant, les différents degrés d'accès à ces données, les capacités techniques et la présence de personnel chevronné constituent d'importants obstacles à l'adoption généralisée de telles applications. De plus, la fourniture en temps opportun de données géospatiales pertinentes aux premiers intervenants demeure difficile compte tenu de l'absence d'une infrastructure leur permettant de se connecter à ces applications technologiques. Le présent projet vise donc à améliorer la capacité des gestionnaires de situations d'urgence à utiliser l'imagerie satellitaire en temps réel en complément des outils et méthodes qu'ils utilisent déjà en matière de préparation et d'intervention en cas de phénomènes extrêmes. Pour ce faire, le projet vise les deux objectifs suivants:

- Trouver les meilleures options disponibles pour les systèmes d'alerte rapide, de même que les régions propices aux catastrophes qui profiteraient d'un meilleur accès à l'imagerie satellitaire.
- Organiser des ateliers dans les régions qui ont besoin de formation pour pouvoir se servir de l'imagerie satellitaire et des moyens d'intervention en cas d'inondations, de sécheresse et de feux de forêt.

L'information qui découlera de ce projet servira à renforcer les capacités des premiers intervenants, des gestionnaires de situations d'urgence, et des décideurs locaux et régionaux dans les régions propices aux catastrophes, en leur permettant de capter et d'utiliser des images satellitaires en temps réel afin de se préparer à ces phénomènes et à intervenir lorsqu'ils se produisent.

3. Cocher la ou les priorités du Plan stratégique pour 2015 à 2020, et le ou les domaines prioritaires pour 2019 et 2020 sur lesquels porte le projet :

Priorités stratégiques pour 2015 à 2020	Domaines prioritaires pour 2019 et 2020
<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements <input type="checkbox"/> Croissance verte <input type="checkbox"/> Des collectivités et des écosystèmes durables	<input type="checkbox"/> Économie circulaire et écoefficacité <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation, atténuation, résilience et qualité de l'air <input type="checkbox"/> Collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, et connaissances écologiques traditionnelles (CET) <input type="checkbox"/> Conservation des espèces et des aires protégées

4. Expliquer de quelle façon le projet peut avoir une plus grande incidence grâce à la coopération trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

Les trois pays nord-américains se sont dotés de leurs propres moyens de prédiction, de détection, d'alerte rapide, d'intervention et de reconstruction à l'égard des catastrophes et des phénomènes naturels que subit l'environnement, car ceux-ci ne connaissent aucune frontière. L'échange de connaissances et d'expérience que facilitera la CCE entre les trois pays, y compris entre des homologues, permettra de renforcer les capacités et de faciliter les collaborations. Grâce à la mise en commun de leur expertise, de leurs connaissances, de leurs biens et de leurs infrastructures, les premiers répondants, les gestionnaires des situations d'urgence et les planificateurs d'Amérique du Nord pourront améliorer les actuels systèmes d'alerte rapide et intervenir plus efficacement en temps réel.

5. Décrire de quelle façon le projet pourrait permettre d'exploiter ou de resserrer les liens entre les écosystèmes, la création d'emplois, les incidences en fonction du sexe et la production de revenus :

Compte tenu de l'ampleur des effets qu'ont les catastrophes, il est prévu d'intégrer aux activités du projet l'adaptation des écosystèmes et les approches écosystémiques de réduction des risques. En compilant les données et en les transmettant dans les trois pays, le projet permettra la mise à jour régulière et l'amélioration des systèmes d'alerte rapide, ce qui favorisera l'atténuation des risques que présentent les phénomènes extrêmes, notamment dans les régions vulnérables.

6. Indiquer la façon dont le projet complémente les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Les systèmes d'alerte rapide se sont perfectionnés au cours des dernières décennies. Les technologies satellitaires ne sont pas étrangères à ces améliorations, car elles permettent une meilleure surveillance des menaces, l'utilisation de systèmes de télécommunications satellitaires pour transmettre les données de capteurs éloignés à des observatoires où l'on surveille les menaces, et l'utilisation de télédéTECTEURS pour savoir avec précision quels sont les endroits vulnérables à ces menaces. L'échange d'informations sur l'évolution et les utilisations de ces technologies facilitera la mise en place de systèmes d'alerte rapide dans les trois pays. Ce projet offre des occasions d'utiliser la télédéTECTION dans le cadre de processus en cours, tels que le Système de prévision d'ensemble nord-américain, le *North American Drought Monitor Program* (Programme nord-américain de surveillance des sécheresses), l'*Open Geospatial Consortium* (Consortium de données géospatiales ouvertes) et le *Global Observation of Forest and Land Cover Dynamics* (GOFC-GOLD, Observation mondiale des forêts et de la dynamique de la couverture terrestre).

7. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Les collectivités autochtones pourraient faire face à des événements extrêmes disproportionnés comme les inondations et les feux de forêt qui frappent leurs territoires traditionnels. La participation des collectivités et des organismes autochtones à l'amélioration de l'accès, en temps opportun, des premiers intervenants à de l'information géospatiale pertinente pourrait contribuer à la mise en œuvre efficace de ce projet. Il importera de promouvoir les nouveaux outils destinés à améliorer la rapidité des alertes (p. ex., les applications mobiles), des outils qui seront ultérieurement disponibles en diverses langues autochtones.

8. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation des jeunes, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Les ateliers sur le renforcement des capacités s'adressent principalement aux gestionnaires des situations d'urgence sur le plans local et régional. Ces ateliers pourraient cependant avoir lieu dans des universités, ce qui encouragerait la participation d'étudiants qui mènent des recherches dans ce domaine. Il serait possible d'offrir un accès à distance aux collectivités autochtones afin de favoriser une plus forte participation des jeunes dans les régions éloignées.

9. Dresser la liste des représentants désignés par les organismes qui se sont engagés à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre (le comité directeur du projet), ainsi que par les autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier (p. ex., des organismes fédéraux, d'autres ordres d'administration publique, des universités, le secteur privé et la société civile) :

Nom des membres du comité directeur du projet	Affiliation (pays)
Vincent Decker	Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre, RNCAN, Canada
Michel Jean	Centre de prévision météorologique et environnementale du Canada, RNCAN, Canada
Jennifer Milton	Centre météorologique canadien, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
Paul Yang	Centre météorologique canadien, ECCC, Canada
Joanne St-Coeur	Services de prévision, ECCC, Canada
Dennis Dudley	Services aux clients, ECCC, Canada
Julio César Castillo Urdapilleta	<i>Agencia Espacial México</i> (AEM, Agence spatiale mexicaine), Mexique
Jesús Roberto Romero Ruiz	AEM, Mexique
Humberto Hernández Peralta	<i>Servicio Meteorológico Nacional</i> (SMN, Service météorologique national), Mexique
Raúl Rivera Palacios	SMN, Mexique
José Luis Carrasco Martínez	SMN, Mexique
José Luis Solís Aguirre	SMN, Mexique
Jesús Heriberto Montes Ortiz	<i>Comisión Nacional del Agua</i> (Conagua, Commission nationale de l'eau), Mexique
Luis Antonio Aguilar Meza	Conagua, Mexique
José Armando Alanís de la Rosa	<i>Comisión Nacional Forestal</i> (Conafor, Commission nationale des forêts), Mexique
Eduardo Cruz Castañeda	Conafor, Mexique

Alejandro Corona Mariscal	<i>Protección Civil</i> (Protection civile), Mexique
Guadalupe Matías Ramírez	<i>Centro Nacional de Prevención de Desastres</i> (Cenapred, Centre national de prévention des catastrophes), Mexique
Martín Jiménez Espinoza	Cenapred, Mexique
Davida Streett	<i>Satellite Analysis Branch</i> (Direction de l'analyse de l'imagerie satellitaire), <i>National Oceanic and Atmospheric Administration</i> (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale), États-Unis
Wilfrid Schroeder	Satellite Analysis Branch, NOAA, États-Unis
Martin Medina	<i>International and Interagency Affairs Division</i> (Division des affaires internationales et interagences), NOAA, États-Unis
Angelica Gutierrez	NOAA, États-Unis
Ricardo Quiroga	<i>National Aeronautics and Space Administration</i> (NASA, Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace), États-Unis

Autres organismes ou particuliers (s'il y a lieu)	Pays
<ul style="list-style-type: none"> - <i>National Centers for Disaster Prevention</i> (Centres nationaux de prévention des catastrophes) - Services nationaux de gestion des forêts - Services nationaux de gestion de l'eau - <i>Core Systems Science</i> (Science des systèmes de base), <i>US Geological Survey</i> (USGS, Commission géologique des États-Unis) - Organismes étatiques et locaux de gestion des catastrophes et de planification des mesures d'urgence - Établissements d'enseignement offrant des programmes de télédétection - Organismes de sécurité publique 	États-Unis

<ul style="list-style-type: none"> - Service météorologique national de la Conagua - <i>Centro Nacional de Prevención de Desastres</i> (Cenapred) - <i>Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático</i> (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques) - <i>Instituto Nacional de Estadística y Geografía</i> (INEGI, Institut national de statistique et de géographie) 	Mexique
<ul style="list-style-type: none"> - Bruce Macnab, Système d'information sur les feux de forêt - Régie de la santé des Premières Nations - Services d'urgence de l'Assemblée des Premières Nations 	Canada
<ul style="list-style-type: none"> - Projet pilote sur les catastrophes de l'Open Geospatial - <i>Global Observation of Forest Cover and Land Use Dynamics</i> (GOFC-GOLD, Observation mondiale des forêts et de la dynamique de la couverture terrestre) - AmeriGEOSS, cadre favorisant l'application du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre sur le continent américain. 	International

10. Dans le tableau suivant, mentionner : l'objectif ou les objectifs du projet et les activités et sous-tâches prévues; les extrants correspondants, les résultats escomptés et la façon dont ils seront mesurés (évaluation du rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici la fin du projet; l'échéancier et le budget (jusqu'au 31 décembre 2020).

OBJECTIF 1	Améliorer la capacité des gestionnaires de situations d'urgence, des premiers intervenants et d'autres décideurs à recourir à l'imagerie satellitaire pour se préparer aux phénomènes extrêmes et à intervenir lorsqu'ils se produisent.
Activité 1, 1^{re} et 2^e années du budget	Choisir et évaluer les meilleures options disponibles relativement aux systèmes d'alerte rapide, et localiser les régions propices aux catastrophes qui ont besoin d'une formation. Budget : 1^{re} année - 5 000 \$CAN; 2^e année - 0 \$CAN.
Réalisations	Trois webinaires de spécialistes et des sommaires (documents internes) contenant des recommandations sur les meilleurs systèmes d'alerte rapide en cas de sécheresse, d'inondations et de feux de forêt, et localisation des régions propices aux catastrophes qui ont besoin d'une formation.

Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Choix des meilleures options disponibles relativement aux systèmes d’alerte rapide, et échanges d’expériences entre les organismes d’intervention d’urgence et les spécialistes gouvernementaux (à divers niveaux). - Localisation des endroits qui tireraient le plus parti d’une formation. 	
Base de référence (avancement actuel), si connue	L’ <i>Agencia Espacial México</i> (AEM, Agence spatiale mexicaine) a tenu un atelier sur la télédétection à Mexico en 2016 et 250 personnes y ont participé (sur place et en ligne).	
Cible (d’ici déc. 2020)	Consensus sur les meilleures options disponibles pour les trois pays relativement aux systèmes d’alerte rapide en cas de sécheresses, d’inondations et de feux de forêt.	
Sous-tâche 1.1	Organiser un webinaire afin de choisir les meilleures options disponibles relativement aux systèmes d’alerte rapide en cas de sécheresses, d’inondations et de feux de forêt.	Quand : été et automne de 2019
Activité 2, 1^{re} et 2^e années du budget	Tenue d’ateliers afin d’échanger des connaissances et d’offrir une formation sur l’utilisation des outils d’imagerie satellitaire et d’intervention, et de discuter des pratiques exemplaires permettant de renforcer les capacités d’intervention et de modélisation des systèmes d’alerte rapide. Budget : 1 ^{re} année - 55 000 \$CAN; 2 ^e année - 120 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Trois ateliers de formation organisés dans les régions d’Amérique du Nord retenues. - Compte rendu sommaire des ateliers. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les participants à l’atelier sont davantage en mesure d’utiliser les applications de télédétection pour prévoir les phénomènes extrêmes et s’y préparer, ainsi que pour surmonter les obstacles aux interventions en cas de catastrophe.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Les gestionnaires de situations d’urgence, les planificateurs locaux et les premiers intervenants dans certaines régions vulnérables aux phénomènes extrêmes ne disposent pas de la formation, des connaissances ou des outils nécessaires pour se servir des applications de télédétection permettant de prévoir les catastrophes.	
Cible (d’ici déc. 2020)	Quarante gestionnaires de situations d’urgence, premiers intervenants et planificateurs locaux assistent à chaque atelier (ainsi que 50 participants en ligne).	
Sous-tâche 2.1	Organiser un atelier au Mexique (lieu à déterminer).	Quand : fin de l’automne de 2019

Sous-tâche 2.2	Organiser un atelier au Canada ou aux États-Unis (lieu à déterminer).	Quand : printemps de 2020
Sous-tâche 2.3	Organiser un atelier au Canada ou aux États-Unis (lieu à déterminer).	Quand : été de 2020

11. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :

Effets escomptés	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici 2021, les gestionnaires de situations d'urgence sur les plans local et régional seront davantage en mesure de prévoir les phénomènes extrêmes, de s'y préparer et d'intervenir à leur égard parce qu'ils se servent d'outils et de données de télédétection.	Nombre de participants et d'organismes qui ont suivi une formation et savent comment utiliser les connaissances et les outils.
D'ici décembre 2022, de meilleures procédures améliorées seront en place afin d'échanger des informations sur les interventions en cas d'urgence.	Preuve que les utilisateurs ont adopté la technologie de télédétection pour prévoir et prévenir les effets de catastrophes, et intervenir à leur égard.

Project 6. Prévention et réduction de la perte et du gaspillage d'aliments

1. Budget : 855 000 \$CAN

1^{re} année (1^{er} juill. au 31 déc. 2019) : 360 000 \$CAN

2^e année (1^{er} janv. au 31 déc. 2020) : 495 000 \$CAN

2. **Bref énoncé du problème ou du besoin constaté (et des lacunes connues); objectifs du projet et activités prévues; résultats escomptés et avantages ou bénéficiaires (d'ici le 31 déc. 2020) :**

Ce projet s'appuie sur les résultats obtenus dans le cadre du projet intitulé *Mesure et atténuation de la perte et du gaspillage d'aliments* cadrant avec le Plan opérationnel de la CCE pour 2017 et 2018, ainsi que sur ceux de projets antérieurs portant sur la nécessité de prévenir le gaspillage alimentaire, et de récupérer et de recycler les déchets alimentaires¹. Ces travaux antérieurs ont permis de combler les lacunes en matière de connaissances et de produire des ressources (notamment les documents intitulés *Pourquoi et comment mesurer la perte et le gaspillage d'aliments : Guide pratique* et *Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire*) afin de faciliter l'adoption d'une approche régionale cohérente pour mesurer la perte et le gaspillage d'aliments (PGA), et de mobiliser les jeunes grâce à des outils pédagogiques sur la prévention et la réduction de ce gaspillage ainsi que sur le recyclage des déchets alimentaires. Il reste cependant à diffuser ces outils et à permettre aux utilisateurs de les mettre à l'épreuve, ainsi qu'à tenir compte de leur opinion pour les améliorer et s'assurer qu'ils répondent à la fois à leurs besoins et qu'ils soient largement utilisés en Amérique du Nord. Ce projet mobilisera également les petites et moyennes entreprises dans le cadre d'études de cas, et servira à inciter les jeunes à participer à une campagne trilatérale de marketing visant à sensibiliser la population au gaspillage et à l'encourager à utiliser la Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire. Ces activités supplémentaires de sensibilisation des utilisateurs favoriseront une plus forte utilisation de ces ressources par les organismes jeunesse et les entreprises du secteur alimentaire.

3. **Cocher la ou les priorités du Plan stratégique pour 2015 à 2020, et le ou les domaines prioritaires pour 2019 et 2020 sur lesquels porte le projet :**

Priorités stratégiques pour 2015 à 2020	Domaines prioritaires pour 2019 et 2020
---	---

¹ Les projets antérieurs de la CCE sont les suivants : 1) *Diminution et récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord*; 2) *Réacheminement et traitement des déchets organiques en Amérique du Nord*; 3) *Mesure et atténuation de la perte et du gaspillage d'aliments*. Ces projets portaient sur les paliers supérieurs de la hiérarchie de récupération des aliments (la prévention du gaspillage alimentaire et la récupération des aliments aux fins de consommation humaine ou animale), et sur les paliers inférieurs de cette hiérarchie (le recyclage des aliments; p. ex., la digestion anaérobie).

<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements <input checked="" type="checkbox"/> Croissance verte <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités et écosystèmes durables	<input checked="" type="checkbox"/> Économie circulaire et écoefficacité <input type="checkbox"/> Adaptation, atténuation, résilience et qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, et connaissances écologiques traditionnelles (CET) <input type="checkbox"/> Conservation des espèces et des aires protégées
--	--

4. Expliquer de quelle façon le projet peut avoir une plus grande incidence grâce à la coopération trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

La coopération trinationale dans ce domaine permet de mieux faire connaître les travaux et de recruter plus efficacement des partenaires et des spécialistes clés des secteurs public et privé d'Amérique du Nord et d'ailleurs dans le monde, ce qui représente une valeur ajoutée pour les Parties. Cette coopération facilite l'obtention de ressources, offre de nouveaux débouchés commerciaux aux solutions technologiques, accroît le public cible et augmente la valeur des résultats et des ressources, car elle met à la disposition des entreprises nord-américaines des méthodes cohérentes et efficaces qui permettent de mesurer la perte et le gaspillage d'aliments, et de sensibiliser l'ensemble des jeunes aux avantages que leur procure la réduction du gaspillage alimentaire au même titre qu'à leur collectivité.

5. Décrire de quelle façon le projet pourrait permettre d'exploiter ou de resserrer les liens entre les écosystèmes, la création d'emplois, les incidences en fonction du sexe et la production de revenus :

Ce projet est tout indiqué pour favoriser la complémentarité des avantages sociaux et environnementaux que procurent : la prévention du gaspillage alimentaire (p. ex., l'atténuation des répercussions environnementales que provoque l'utilisation inefficace des ressources économiques, humaines et naturelles le long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire); les programmes de récupération (p. ex., les programmes de dons pour répondre aux besoins alimentaires des collectivités défavorisées); les programmes de recyclage (p. ex., l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre [GES] en réduisant les quantités de déchets organiques dans les sites d'enfouissement). De plus en plus d'analyses mènent à des conclusions largement favorables à cette approche à volets multiples qui permet d'obtenir des gains d'efficacité et de réduire le gaspillage dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, permettant ainsi l'instauration de systèmes alimentaires plus durables qui apportent des avantages sociaux, économiques et environnementaux, et offrent des débouchés aux petites et moyennes entreprises. Étant donné que le gaspillage se produit aux étapes de la production, de la vente au détail et de la consommation, l'intégration du développement durable peut s'effectuer à toutes ces étapes en appliquant une approche axée sur l'économie circulaire et l'écoefficacité.

6. Indiquer la façon dont le projet complémente les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Des spécialistes nationaux et internationaux ont collaboré à la conception d'outils d'évaluation et d'information afin de déterminer les synergies et d'éviter les chevauchements. Ce projet s'appuie sur les mesures prises pour combler les lacunes constatées par ces spécialistes.

7. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Le projet favorisera la participation des collectivités autochtones à la mise en application du ou des guides pratiques pour évaluer la PGA, de même qu'à l'établissement de liens entre les résultats des évaluations et les répercussions environnementales et socioéconomiques. Le projet mobilisera également les jeunes de collectivités urbaines, rurales et autochtones pour qu'ils sensibilisent leurs concitoyens à la PGA en leur présentant la Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire.

8. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation des jeunes, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi (maximum de 100 mots) :

Le deuxième objectif du projet prévoit la diffusion et le perfectionnement permanents d'outils et de ressources destinés à aider les jeunes à saisir l'ampleur de la PGA, et à leur donner les moyens d'agir pour la prévenir et récupérer et recycler les déchets alimentaires à la maison, à l'école et dans leur collectivité.

9. Dresser la liste des représentants désignés par les organismes qui se sont engagés à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre (le comité directeur du projet), ainsi que par les autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier (p. ex., des organismes fédéraux, d'autres ordres d'administration publique, des universités, le secteur privé et la société civile) :

Nom des membres du comité directeur du projet	Affiliation (pays)
Michael VanderPol	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
Susan Fraser	ECCC, Canada

Nom des membres du comité directeur du projet	Affiliation (pays)
Claudia Sánchez	<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), Mexique
Eduardo Parra Ramos	
Krystal Krejcik	<i>US Environmental Protection Agency</i> (US EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Claudia Fabiano	US EPA
Maxwell Torney	US EPA
Elle Chang	
Ellen Meyer	
Vicky Salazar	

Autres organismes ou particuliers (s'il y a lieu)	Pays
<ul style="list-style-type: none"> - Intervenants de la chaîne d'approvisionnement alimentaire - Organismes jeunesse d'Amérique du Nord - Administrations municipales, associations d'entreprises ou organisations internationales pour une plus vaste distribution du Guide pratique et de la Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire 	Canada, Mexique, États-Unis

10. Dans le tableau suivant, mentionner : l'objectif ou les objectifs du projet et les activités et sous-tâches prévues; les extraits correspondants, les résultats escomptés et la façon dont ils seront mesurés (évaluation du rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici la fin du projet; l'échéancier et le budget (jusqu'au 31 décembre 2020).

OBJECTIF 1	Augmenter le nombre d'organismes le long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire qui mesurent la perte et le gaspillage d'aliments (PGA), et qui établissent une corrélation entre la prévention de cette PGA et la récupération et le recyclage des aliments, et les effets positifs de ces mesures sur les plans environnemental et socioéconomique.
-------------------	--

Activité 1, 1^{re} et 2^e années du budget	Amélioration des outils permettant de mesurer la PGA. Budget : 1^{re} année - 235 000 \$CAN; 2^e année - 270 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Guide pratique à jour et amélioré. - Ressources supplémentaires afin de favoriser la promotion des idées, des façons de faire et des renseignements contenus dans le Guide pratique (p. ex., la documentation pour des webinaires et des ateliers de formation). - Études de cas qui montrent aux entreprises quels sont les avantages organisationnels, financiers, environnementaux et sociaux qu’offrent la mesure et la réduction de la PGA. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Opinion d’au moins cinq organisations par pays et de 30 entreprises qui font l’essai du Guide pratique. - Mécanisme commun élaboré à l’intention des entreprises participant à l’essai du Guide, et aide technique et formation offertes aux entreprises qui utilisent le Guide pour mesurer la PGA. - Vingt et une organisations choisies (de tailles et de secteurs différents) participent aux études de cas qui illustrent l’utilité de mesurer la PGA et de se servir du Guide pratique. - Guide pratique amélioré que les entreprises de la chaîne d’approvisionnement alimentaire d’Amérique du Nord considèrent comme une ressource fiable et utile pour mesurer la PGA. - La PGA est mesurée par un plus grand nombre d’organisations en Amérique du Nord. 	
Base de référence (avancement actuel), si connue	<ul style="list-style-type: none"> - Le Guide pratique a été publié en mars 2019 et il n’existe aucun autre outil similaire. - Le Guide pratique n’a pas été révisé par des pairs et n’a pas fait l’objet d’essais pilotes. 	
Cible (d’ici déc. 2020)	<ul style="list-style-type: none"> - Publication d’une version révisée du Guide pratique. - Le Guide pratique est de plus en plus accepté et adopté par des organisations qui œuvrent au sein de la chaîne d’approvisionnement alimentaire en Amérique du Nord. 	
Sous-tâche 1.1	Soumettre le Guide pratique à un examen par des pairs dans des organisations de la chaîne d’approvisionnement alimentaire de chaque pays, par l’entremise d’une société de consultants.	Quand : juill. à déc. 2019
Sous-tâche 1.2	Mener un essai pilote du Guide pratique et recueillir l’opinion des organisations, et constituer ou utiliser un réseau existant pour apporter un soutien technique aux entreprises qui	Quand : juill. à juin 2020

	participent à l'essai pilote du Guide et mesurent la PGA.	
Sous-tâche 1.3	Mener jusqu'à 21 études de cas au sein d'organisations afin de mesurer la PGA dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire de chaque pays.	Quand : juill. 2019 à déc. 2020
Sous-tâche 1.4	Réviser le Guide pratique pour en améliorer la convivialité et l'utilité, et concevoir des ressources connexes telles que des tutoriels vidéo et des foires aux questions (FAQ).	
Sous-tâche 1.5	Établir une stratégie de sensibilisation et de marketing au sujet du Guide pratique et publier une version à jour du Guide et de nouveaux documents d'accompagnement.	
Sous-tâche 1.6	Traduction en français et en espagnol du document intitulé <i>Rapport technique : Quantification de la perte et du gaspillage d'aliments et de leurs répercussions.</i>	Quand : juill. à déc. 2019
OBJECTIF 2	Sensibiliser les jeunes des collectivités urbaines, rurales et autochtones à la PGA, et leur fournir des outils qui les aideront à utiliser la Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire afin de prévenir le gaspillage, et de récupérer et de recycler les déchets alimentaires à la maison, à l'école et dans leur collectivité.	
Activité 2, 1^{re} et 2^e années du budget	Examen par des pairs et mise à jour de la Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire. Budget : 1 ^{re} année - 15 000 \$CAN; 2 ^e année - 70 000 \$CAN.	
Réalisations	- Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire fiable et largement utilisée par les jeunes et les organismes jeunesse.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	- Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire améliorée qui est reconnue et largement utilisée par les organismes jeunesse et les enseignants en Amérique du Nord. - Opinion d'au moins 30 organismes jeunesse (au moins dix par pays) représentant des collectivités, des écoles et des organismes autochtones qui ont utilisé la Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire.	
Base de référence (avancement actuel),	Les membres du Comité consultatif des jeunes ont contribué à la version actuelle de la Trousse, mais celle-ci n'a pas fait l'objet d'un essai pilote à grande échelle ou d'un examen par des pairs.	

si connue		
Cible (d'ici déc. 2020)	Publication d'une version à jour de la Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire.	
Sous-tâche 2.1	Soumettre la Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire à un examen par des pairs.	Quand : juill. à déc. 2019
Sous-tâche 2.2	Réviser la Trousse d'action antigaspillage alimentaire.	Quand : janv. à déc. 2020
Activité 3, 1^{re} et 2^e années du budget	Mener une campagne de sensibilisation, par l'intermédiaire d'une firme de marketing ou de relations publiques, afin d'inciter la population à utiliser la Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire. Budget : 1 ^{re} année - 110 000 \$CAN; 2 ^e année - 155 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Démarche créative et message de marketing s'appuyant sur les éléments visuels et les vidéos produits pour la Trousse d'action afin de sensibiliser la population au gaspillage alimentaire, de faire connaître la Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire et d'encourager les jeunes à agir à la maison, à l'école et dans leur collectivité. - Vaste diffusion et adoption de la Trousse d'action par les jeunes et les organismes jeunesse des trois pays. - Partenariat avec deux ou trois organismes jeunesse d'Amérique du Nord. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes et les organismes jeunesse sont davantage en mesure de prévenir et de réduire le gaspillage alimentaire. 	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Des organisations ont lancé des campagnes sur le gaspillage alimentaire, mais elles n'ont pas une portée continentale. Ce sera la première fois que la CCE appliquera une telle stratégie de marketing et de sensibilisation numériques.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Campagne menée à bien et augmentation vérifiable de la sensibilisation des jeunes et des organismes jeunesse à la nécessité d'agir pour prévenir et réduire le gaspillage compte tenu de leurs capacités à cet égard (au moins 30 organismes jeunesse utilisent la Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire, soit dix de chaque pays).	
Sous-tâche 3.1	Entreprendre une démarche créative afin d'élaborer un message et un concept qui encourageront les jeunes à agir afin de prévenir et de réduire le gaspillage alimentaire à la maison,	Quand : juill. à déc. 2019

	à l'école et dans leur collectivité en se servant de paramètres pour évaluer l'incidence de la campagne.	
Sous-tâche 3.2	Promouvoir l'utilisation de la Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire, y compris dans le cadre d'une campagne numérique; mener une campagne de relations avec les médias et des influenceurs; participer à quatre ou cinq activités de premier plan au cours desquelles la CCE pourrait, par exemple, animer des ateliers.	Quand : juill. 2019 à déc. 2020
Sous-tâche 3.3	S'associer à deux ou trois organismes jeunesse pour faire connaître la Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire et mettre en pratique les activités qu'elle suggère en recourant à leurs réseaux de sensibilisation et aux participants à leurs programmes.	

11. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :

Effets escomptés	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici décembre 2021, l'industrie alimentaire d'Amérique du Nord aura davantage mesuré la perte et le gaspillage d'aliments (PGA).	Nombre d'entreprises nord-américaines qui utilisent le Guide pratique pour mesurer la PGA.
D'ici décembre 2021, le Guide pratique sera reconnu et largement utilisé comme une ressource fiable par les entreprises.	Nombre d'entreprises qui utilisent le Guide pratique.
D'ici 2021, les jeunes auront pris davantage de mesures pour prévenir le gaspillage alimentaire et récupérer et recycler les déchets alimentaires à la maison, à l'école et dans leur collectivité.	Nombre d'organismes jeunesse qui utilisent la Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire.

Projet 7. Réseau d'écoinnovation

1. Budget : 660 000 \$CAN

1^{re} année (1^{er} mars au 31 déc. 2019) : 340 000 \$CAN

2^e année (1^{er} janv. au 31 déc. 2020) : 320 000 \$CAN

2. Bref énoncé du problème ou du besoin constaté (et des lacunes connues); objectifs du projet et activités prévues; résultats escomptés et avantages ou bénéficiaires (d'ici le 31 déc. 2020) :

Afin de rehausser les programmes d'enseignement conventionnels, et de fournir des outils et des ressources permettant d'offrir une formation sur l'innovation, l'entrepreneuriat et la croissance durable et verte² aux étudiants et aux collectivités d'Amérique du Nord, la CCE a lancé ce projet lors de la session ordinaire de son Conseil en 2018. Il vise la création de centres d'innovation dans des établissements universitaires des trois pays, et à les inciter à établir des liens entre eux afin de bonifier l'enseignement et de fournir aux étudiants et aux collectivités des outils qui favorisent l'entrepreneuriat, l'innovation et la conception durable dans une optique de croissance verte. Le réseau, qui devrait être autonome après 2020, facilitera la création de centres d'innovation, les échanges entre étudiants et spécialistes, la collaboration trilatérale, ainsi que la diffusion d'outils et de ressources qui permettront d'améliorer les connaissances et les capacités en vue de susciter le leadership en entrepreneuriat, en innovation et en conception durable dans cette optique de croissance verte. Ce projet vise les objectifs suivants :

- Choisir des critères afin de déterminer les capacités et les services des centres d'innovation.
- Concevoir des outils et des ressources facilitant la formation et le renforcement des capacités des membres afin d'améliorer les programmes d'enseignement en matière de développement durable et de constituer de nouveaux centres axés sur l'entrepreneuriat, l'innovation et la conception durable dans une optique de croissance verte.
- Multiplier les possibilités que les étudiants, les jeunes entrepreneurs et les collectivités puissent procéder à des échanges et avoir accès à des ressources afin de promouvoir l'innovation, la conception durable et les entreprises à but lucratif dans le secteur de la croissance verte.
- Recruter des centres d'innovation dans des établissements universitaires de toute l'Amérique du Nord, et élaborer un cadre et une stratégie en vue de constituer un réseau autonome.

3. Cocher la ou les priorités du Plan stratégique pour 2015 à 2020, et le ou les domaines prioritaires pour 2019 et 2020 sur lesquels porte le projet :

² « L'économie verte vise à améliorer le bien-être humain et l'équité sociale, tout en réduisant significativement les risques environnementaux et la pénurie de ressources. » (PNUE, 2018; <<https://www.unenvironment.org/explore-topics/green-economy/about-green-economy>>).

Priorités stratégiques pour 2015 à 2020	Domaines prioritaires pour 2019 et 2020
<input type="checkbox"/> Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements <input checked="" type="checkbox"/> Croissance verte <input type="checkbox"/> Collectivités et écosystèmes durables	<input checked="" type="checkbox"/> Économie circulaire et écoefficacité <input type="checkbox"/> Adaptation, atténuation, résilience et qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, et connaissances écologiques traditionnelles (CET) <input type="checkbox"/> Conservation des espèces et des aires protégées

4. Expliquer de quelle façon le projet peut avoir une plus grande incidence grâce à la coopération trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

Un réseau trinationnel de centres d'innovation établis dans des établissements universitaires du Canada, du Mexique et des États-Unis permettra d'améliorer la qualité et les répercussions de ce projet : 1) en mettant à profit les meilleures compétences qui soient dans les domaines de l'entrepreneuriat, de l'innovation et du développement durable dans les trois pays, en vue de créer des centres d'innovation et d'entrepreneuriat dans une optique de croissance verte ou de leur permettre de perfectionner leurs programmes d'enseignement; 2) en faisant en sorte que ces centres et leurs services soient à la disposition des jeunes, des étudiants, des spécialistes et des collectivités des trois pays; 3) en élargissant la portée générale du réseau et les possibilités d'établir de nouveaux partenariats, et de susciter de nouvelles collaborations et adhésions afin de donner suite aux objectifs du projet. La CCE fournira les fonds de démarrage de même que des services de coordination et de sensibilisation, ainsi que l'expertise nécessaire à la mise sur pied du réseau et à l'établissement d'une base solide qui favorisera sa viabilité après 2020.

5. Décrire de quelle façon le projet pourrait permettre d'exploiter ou de resserrer les liens entre les écosystèmes, la création d'emplois, les incidences en fonction du sexe et la production de revenus :

Les centres d'innovation jouent un rôle de premier plan dans le développement économique durable et la création d'emplois, que ce soit dans leur collectivité ou dans d'autres. L'une de leurs principales caractéristiques réside dans le fait que les étudiants et la population ont bénéficié du même degré d'accès à la formation, aux outils et aux ressources en matière d'innovation, de conception durable et d'entrepreneuriat, et qu'ils offrent des possibilités de création d'entreprise et d'innovation durable aux étudiants et aux collectivités d'Amérique du Nord.

6. Indiquer la façon dont le projet complète les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Ce réseau offre une nouvelle occasion de caractériser et de promouvoir les programmes et les centres d'innovation et de conception durable dans les établissements universitaires d'Amérique du Nord, et de faciliter la collaboration entre ces établissements afin que les programmes d'enseignement disposent d'outils et de capacités dans les domaines de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de la conception durable dans une optique de croissance verte. Le réseau permettra d'étendre les liens entre les centres d'innovation nationaux en s'appuyant sur les partenariats et les réseaux existants en Amérique du Nord, ce qui lui permettra de recruter des universitaires, de tirer parti de leur expertise, de faciliter l'échange d'outils pédagogiques et de connaissances, et de trouver des occasions de collaboration tout au long de l'exécution du projet.

7. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Les établissements universitaires qui ont créé des liens solides avec des groupes autochtones, ainsi qu'avec des collectivités autochtones et des spécialistes des CET, sont invités à participer aux activités du réseau. Les étudiants autochtones et le public pourront contribuer à la mise en œuvre du projet et participer à la diffusion de connaissances, à des échanges d'étudiants et aux activités menées en collaboration avec les collectivités locales. En outre, le réseau pourra s'inspirer des programmes axés sur l'entrepreneuriat autochtone et local actuellement offerts dans les établissements universitaires d'Amérique du Nord.

8. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation des jeunes, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Les centres et le réseau d'innovation constituent une ressource pour les étudiants, les jeunes entrepreneurs et les collectivités. Les jeunes profiteront des résultats du projet, du fait qu'ils auront un meilleur accès à l'enseignement, aux services, au mentorat, à la formation et aux ressources offerts par les membres du réseau dans les domaines de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de la conception durable dans une optique de croissance verte.

9. Dresser la liste des représentants désignés par les organismes qui se sont engagés à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre (le comité directeur du projet), ainsi que par les autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier (p. ex., des organismes fédéraux, d'autres ordres d'administration publique, des universités, le secteur privé et la société civile) :

Nom des membres du comité directeur du projet	Affiliation (Pays)
---	--------------------

- Sarah Lubick - Rob Woodbury - Halil Erhan	Business of Design, Université Simon Fraser, Vancouver, Colombie-Britannique, Canada
- Anna Ehrhardt - Carmela Cucuzzella	District 3 de l'Université Concordia, Montréal, Québec, Canada
- Daniel Forget	Université Laval, Québec, Canada
- Brock Dickinson	<i>Economic Development Program</i> (Programme de développement économique), Université de Waterloo, Waterloo, Ontario, Canada
- Tom Wavering - Brandt Smith - Daniel Moses	<i>Tom Love Innovation Hub</i> (Centre d'innovation Tom Love), University of Oklahoma, Norman, Oklahoma, États-Unis
- Jeff Moore - Cassandra Rigsby - Haley Rader	<i>Ronnie K. Irani Center for the Creation of Economic Growth</i> (I-CCEW, Centre K. Irani pour la croissance économique), Norman, Oklahoma, États-Unis
- Klaudia Manuela Sánchez Espíndola - Miguel Ángel Santinelli Ramos	<i>Facultad de Responsabilidad Social</i> (Faculté de responsabilité sociale), Universidad Anáhuac, Mexico, Mexique
- Omar Chávez Alegria	<i>Facultad de Ingeniería</i> (Faculté d'ingénierie), Universidad Autónoma de Querétaro, État de Querétaro, Mexique
- À confirmer	École d'ingénierie ou autre, University of Puerto Rico, États-Unis

Autres organismes ou particuliers (s'il y a lieu)	Pays
Ameren , University of Missouri	États-Unis
Austin Technology Incubator (Incubateur technologique d'Austin), University of Texas, Austin	États-Unis
Centro CEMEX-Tec de Monterrey para el Desarrollo Sostenible , (CDCS, Centre CEMEX-Tec de Monterrey pour le développement durable), Tecnológico de Monterrey	Mexique
Centro de Emprendimiento y Desarrollo Empresarial (CEDE, Centre d'entrepreneuriat et de	Mexique

développement d'entreprises), Universidad Iberoamericana (IBERO), Mexico	
evolveGreen , Université de Waterloo	Canada
Laboratorio de Innovación Económica y Social (LAINES, Laboratoire d'innovation économique et sociale), Universidad Iberoamericana (IBERO), Puebla	Mexique
Sustainable Development Solutions Network (Réseau pour des solutions de développement durable)	International
International Business Innovation Association (INBIA, Association internationale pour l'innovation commerciale)	International

10. Dans le tableau suivant, mentionner : l'objectif ou les objectifs du projet et les activités et sous-tâches prévues; les extraits correspondants, les résultats escomptés et la façon dont ils seront mesurés (évaluation du rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici la fin du projet; l'échéancier et le budget (jusqu'au 31 décembre 2020).

OBJECTIF 1	Lancement d'un réseau en juin 2019 qui deviendra autonome d'ici décembre 2020.
Activité 1, 1^{re} et 2^e années du budget	Élaborer un cadre et une stratégie pour la constitution d'un réseau autonome. Budget : 1^{re} année - 70 000 \$CAN; 2^e année - 10 000 \$CAN.
Réalisations	Rapport exposant les travaux actuels des centres d'innovation dans les trois pays ainsi qu'un modèle de centre d'innovation durable idéal (la vision et la mission du réseau, les modalités d'exploitation et les conditions d'adhésion). Stratégie de financement et d'autonomie afin de tirer parti des ressources qui seront accessibles au réseau et à ses membres.
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un réseau et adoption d'un cadre et d'une stratégie pour soutenir les membres des centres d'innovation qui veulent généraliser le développement durable. - La portée des travaux du réseau est définie en fonction de l'avancement actuel des mesures prises dans les trois pays et du modèle de centre d'innovation idéal. - Une charte pour les centres d'innovation et le réseau (qui doit être approuvée par le Conseil de la CCE) comprend la définition et les capacités requises d'un centre d'innovation, ainsi que la mission,

	<p>la vision, le rôle, les modalités d'exploitation, les services et les objectifs du réseau.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les établissements recourent à la stratégie de financement et s'associent aux membres d'autres réseaux pour exploiter des ressources. 	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Sans objet.	
Cible (d'ici déc. 2020)	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport facilite la prise de décisions éclairées au sein du réseau et contribue à améliorer ses capacités et son influence. - Présentation au Conseil de la charte pour les centres d'innovation et le réseau lors de sa session ordinaire de 2019 afin qu'il l'approuve. - Tous les établissements qui ont besoin de ressources peuvent recourir à la stratégie de financement. 	
Sous-tâche 1.1	Établir un rapport faisant état des services, de la structure organisationnelle, des stratégies et de l'expertise des centres d'innovation existants, et élaborer un modèle destiné à améliorer les services des centres et leurs capacités à accélérer l'innovation durable. Le rapport contiendra un glossaire afin de faciliter l'élaboration d'une trousse d'outils favorisant la création de centres d'innovation durable.	Quand : mars à mai 2019
Sous-tâche 1.2	À partir du rapport (sous-tâche 1.1), définir la vision, la mission et les modalités d'exploitation du réseau, de même que ses conditions d'adhésion.	Quand : mars à mai 2019
Sous-tâche 1.3	Élaborer une stratégie de financement et d'autonomie facilitant l'exploitation des ressources accessibles au réseau et à ses membres (p. ex., la contribution en nature, les partenaires et les mécanismes de financement), au cours et à la suite du projet.	Quand : juill. 2019 à déc. 2020
OBJECTIF 2	Diffuser de l'information au sujet du réseau et recruter des membres.	
Activité 2, 1^{re} et 2^e années du budget	Intégrer au réseau des centres d'innovation situés dans des établissements universitaires nord-américains, et promouvoir ses travaux. Budget : 1 ^{re} année - 50 000 \$CAN; 2 ^e année -	

	30 000 \$CAN.	
Réalisations	Stratégie de marketing, site Web, documents de sensibilisation, activités de recrutement de membres, recherche de ressources et promotion du réseau.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Le réseau est connu dans les trois pays et le nombre de ses membres a augmenté. - Élaboration d'une stratégie pour orienter les activités de marketing du réseau et diffusion d'informations à son sujet. - Établissement des partenariats et de collaborations afin de renforcer les capacités et l'influence du réseau, et d'augmenter le nombre de ses membres. 	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Sans objet.	
Cible (d'ici déc. 2020)	<p>Lancement du réseau lors de la session ordinaire du Conseil de la CCE en 2019 (p. ex., un logo, des messages clés, un site Web et ses membres).</p> <p>Partenariat ou collaboration avec au moins une organisation par pays.</p>	
Sous-tâche 2.1	Élaboration d'une stratégie de marketing pour promouvoir le réseau (p. ex., l'image de marque, le logo, des messages clés, des outils et des documents de communication).	Quand : mars à mai 2019
Sous-tâche 2.2	Production d'outils de sensibilisation et de recrutement (y compris un site Web, des messages pour les médias sociaux, des articles médiatiques) afin de faire connaître les outils et les ressources du réseau (dont les résultats du projet), de promouvoir le réseau et d'augmenter le nombre de ses membres.	Quand : mars 2019 à déc. 2020
Sous-tâche 2.3	Établissement de liens avec d'autres activités continentales ou internationales en vue d'optimiser les ressources et les activités du réseau.	Quand : mars 2019 à déc. 2020
OBJECTIF 3	Renforcer les capacités des membres du réseau en matière de développement durable, d'innovation et d'entrepreneuriat dans une optique de croissance verte, et mobiliser davantage les jeunes.	
Activité 3, 1^{re} et 2^e	Concevoir et offrir une formation et des outils de renforcement des capacités à l'intention des membres, et élargir l'accès des étudiants, des jeunes entrepreneurs et des collectivités aux échanges	

années du budget	et aux ressources. Budget : 1^{re} année - 220 000 \$CAN; 2^e année - 280 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Échanges de connaissances et d'activités de formation entre les membres. - Échanges étudiants dans les trois pays. - Documents d'orientation pour l'évaluation et l'intégration du développement durable aux activités des centres d'innovation, et création de nouveaux centres. - Offre de conseils et de mentorat durant le Défi Innovation jeunesse. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<p>Les membres ont amélioré leurs capacités et leurs ressources, de même que celles des jeunes et des collectivités en matière d'innovation durable.</p> <p>Les membres du réseau ont accès à de l'information utile et ils peuvent échanger des outils pour améliorer leurs centres ou les programmes d'enseignement.</p> <p>Les étudiants ont de nouvelles compétences et connaissances dont ils peuvent se servir pour mettre en œuvre leurs projets.</p> <p>Les établissements universitaires disposent de l'information nécessaire pour créer des centres d'innovation durable.</p> <p>Les participants au Défi Innovation jeunesse ont reçu des conseils et les gagnants bénéficient d'un mentorat à long terme de la part des membres du réseau.</p>	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Sans objet.	
Cible (d'ici déc. 2020)	<p>Trois activités d'échange de connaissances et de formation par année.</p> <p>Trois projets d'échanges d'étudiants par année.</p> <p>Document d'orientation consultable dans le site Web du réseau (sous-tâche 1.2).</p> <p>Dans chaque pays, au moins un membre du réseau agira à titre de conseiller dans le cadre du Défi Innovation jeunesse.</p>	
Sous-tâche 3.1	Faciliter l'échange de connaissances et la formation en matière d'innovation, de développement durable et d'entrepreneuriat au sein du réseau afin de renforcer les capacités des centres.	Quand : mars 2019 à déc. 2020

Sous-tâche 3.2	Élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes et des échanges sur l'innovation et le développement durable avec des étudiants de chaque pays en collaboration avec des membres du réseau et des tiers (p. ex., l'industrie, des ONG et des collectivités).	Quand : juill. 2019 à déc. 2020
Sous-tâche 3.3	Concevoir une trousse d'outils pour évaluer le concept de développement durable et l'intégrer aux centres d'innovation.	Quand : juin 2019 à mai 2020
Sous-tâche 3.4	Soutenir le Défi Innovation jeunesse en 2019 et en 2020, promouvoir la participation des jeunes, donner des conseils durant le Défi, et assurer un mentorat à long terme aux participants et aux gagnants.	Quand : mars 2019 à oct. 2020

11. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :

Effets escomptés	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici décembre 2021, un plus grand nombre de centres d'innovation d'Amérique du Nord auront amélioré leurs services et programmes dans les domaines du développement durable et de l'innovation.	- Nombre de centres d'innovation d'Amérique du Nord qui ont amélioré leurs services et programmes dans les domaines du développement durable et de l'innovation grâce à leur participation aux activités du réseau.
D'ici décembre 2021, les échanges entre les établissements universitaires se seront poursuivis ou multipliés afin d'appuyer l'innovation durable.	- Nombre de programmes d'enseignement établis par les membres du réseau et d'échanges de connaissances qu'ils ont effectués. - Nombre de membres du réseau qui participent activement aux programmes d'enseignement et aux échanges de connaissances dirigés par le réseau. - Nombre d'événements organisés en collaboration par des membres du réseau.
D'ici décembre 2021, les jeunes, les étudiants et les collectivités auront perfectionné leurs compétences	- Nombre d'employés des centres d'innovation formés pour offrir des services élargis dans le domaine de l'innovation durable.

et leurs connaissances.	- Nombre de jeunes qui ont participé aux activités du réseau.
D'ici janvier 2021, les ressources seront accessibles afin de favoriser le maintien du réseau après 2020.	- Nombre de propositions de financement ou de subvention par les membres du réseau.

Projet 8. Solutions communautaires en vue de réduire les déchets marins

1. Budget : 500 000 \$CAN

1^{re} année (1^{er} juill. au 31 déc. 2019) : 120 000 \$CAN

2^e année (1^{er} janv. au 31 déc. 2020) : 380 000 \$CAN

2. Bref énoncé du problème ou du besoin constaté (et des lacunes connues); objectifs du projet et activités prévues; résultats escomptés et avantages ou bénéficiaires (d’ici le 31 déc. 2020) :

Les déchets marins constituent un problème mondial qui a des répercussions sur les économies et les écosystèmes et, potentiellement, sur la santé humaine. Ce projet s’appuiera sur les enseignements tirés dans le cadre d’un projet du Plan opérationnel pour 2017 et 2018 visant deux bassins hydrographiques transfrontaliers, et qui a donné lieu à l’application d’une approche communautaire simple et peu coûteuse, puisée dans le programme *Trash-Free Waters* (eaux exemptes de déchets), de l’*Environmental Protection Agency* (Agence de protection de l’environnement) des États-Unis, afin de réduire les sources de déchets marins. Les objectifs du présent projet sont les suivants : 1) renforcer les capacités des décideurs et des organisations en leur offrant une trousse d’outils et une formation pour pouvoir appliquer cette approche multipartite dans d’autres collectivités et bassins hydrographiques afin d’y réduire les déchets marins, 2) sensibiliser les collectivités côtières et intérieures aux liens entre le comportement des consommateurs et la gestion des déchets solides en amont, d’une part, et la prévention des déchets marins en aval, d’autre part. La promotion de cette approche axée sur des solutions, grâce à l’apport de ressources, à la formation, et à la mobilisation des jeunes, du secteur privé et des collectivités dans le but de sensibiliser la population aux problèmes que soulèvent les sources terrestres de déchets marins, permettra d’accélérer les effets des activités de réduction de ces déchets en Amérique du Nord.

3. Cocher la ou les priorités du Plan stratégique pour 2015 à 2020, et le ou les domaines prioritaires pour 2019 et 2020 sur lesquels porte le projet :

Priorités stratégiques pour 2015 à 2020	Domaines prioritaires pour 2019 et 2020
<input type="checkbox"/> Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements <input checked="" type="checkbox"/> Croissance verte <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités et écosystèmes durables	<input checked="" type="checkbox"/> Économie circulaire et écoefficacité <input type="checkbox"/> Adaptation, atténuation, résilience et qualité de l’air <input type="checkbox"/> Collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, et connaissances écologiques traditionnelles (CET) <input checked="" type="checkbox"/> Conservation des espèces et des aires protégées

4. Expliquer de quelle façon le projet peut avoir une plus grande incidence grâce à la coopération trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

Les déchets marins constituent un problème mondial qui interpelle divers ordres d'administrations publiques et d'intervenants, et dont la solution passe par l'amélioration de la coordination des mesures et des interventions. Le gouvernement de chacun des trois pays s'est donné pour objectif de réduire les déchets marins, mais il ne peut optimiser ses investissements et ses efforts qu'en recourant à la collaboration, notamment dans les bassins hydrographiques transfrontaliers. La CCE est un véhicule efficace à cette fin, car il n'existe aucun mécanisme intergouvernemental permettant de s'attaquer aux déchets marins à l'échelle du continent, et même aux mouvements de déchets entre les pays et leurs cours d'eau communs.

5. Décrire de quelle façon le projet pourrait permettre d'exploiter ou de resserrer les liens entre les écosystèmes, la création d'emplois, les incidences en fonction du sexe et la production de revenus :

Les déchets marins résultent directement ou indirectement du dépôt d'ordures dans le milieu aquatique. La pollution de l'eau douce et des écosystèmes marins par des déchets influe directement sur les secteurs de la pêche et du tourisme, et menace des modes de vie essentiels à l'économie des collectivités côtières. Les déchets et articles que l'on jette représentent également une valeur perdue, puisque ces ressources n'ont pas profité à l'économie. Ce projet permettra de mieux saisir le lien entre les activités terrestres et l'état du milieu marin. En contribuant à l'accélération des mesures de réduction des déchets marins en Amérique du Nord, il offre des occasions de conscientiser les consommateurs, de conserver les matières dans l'économie et de les réintégrer dans la chaîne de valeur, de réduire les effets des déchets sur la pêche et le tourisme, et d'améliorer la salubrité des écosystèmes aquatiques et côtiers.

6. Indiquer la façon dont le projet complémente les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Ce projet complétera et renforcera les travaux menés durant la première phase (à savoir dans le cadre du Plan opérationnel pour 2017 et 2018), de même que les mesures locales, régionales, nationales et internationales déjà prises pour gérer ce problème transfrontalier. Le projet permettra également de coordonner les plans visant l'adoption d'une approche cohérente sur tout le continent. Il s'agit du premier projet nord-américain à recourir à l'application d'une approche communautaire cohérente et reproductible pour trouver des solutions aux déchets marins dans les bassins hydrographiques transfrontaliers.

7. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

L'approche mise de l'avant par ce projet prévoit la participation des collectivités autochtones et la diffusion des connaissances écologiques traditionnelles (CET) dans la région où l'on a adopté et mis en œuvre des solutions aux déchets marins. Plus précisément, les CET pourraient aider à mieux connaître les caractéristiques des bassins hydrographiques (p. ex., les débits d'eau, la flore et la faune, et l'historique de la pollution) qui font partie intégrante de la mise en œuvre de solutions au problème des déchets marins. Des collectivités autochtones pourraient se voir confier la charge d'ambassadrices et recevoir une formation afin d'appliquer le processus de la CCE visant la mobilisation d'intervenants.

8. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation des jeunes, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Les jeunes Nord-Américains (p. ex., dans les écoles, les organisations scouts et les clubs écologistes) représentent un public clé de ce projet, notamment en ce qui a trait aux activités de science citoyenne, à la formation des dirigeants communautaires et des ambassadeurs du projet, et à la campagne de sensibilisation. Le projet se fonde sur le fait que les jeunes sont d'excellents ambassadeurs de l'environnement, et qu'ils constituent un segment démographique pertinent pour préconiser la réduction à la source et le remplacement de la culture qui consiste à jeter les déchets par une culture axée sur leur réduction et leur réutilisation. Une participation efficace des jeunes sera une source de créativité et d'inspiration pour les collectivités. Les jeunes seront mis à contribution tout au long du projet, ce qui leur permettra de mieux comprendre le problème et d'être en mesure de s'attaquer à des défis locaux et transfrontaliers.

9. Dresser la liste des représentants désignés par les organismes qui se sont engagés à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre (le comité directeur du projet), ainsi que par les autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier (p. ex., des organismes fédéraux, d'autres ordres d'administration publique, des universités, le secteur privé et la société civile) :

Nom des membres du comité directeur du projet	Affiliation (pays)
Sarah Da Silva	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
Laura Orzel	ECCC, Canada
Salomón Díaz Mondragón	<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i>

	(Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), Mexique
Andrew Horan	US Environmental Protection Agency (US EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Janice Sims	US EPA
Krystal Krejcik	US EPA

Autres organisations ou particuliers (s'il y a lieu)	Pays
Sans objet.	

10. Dans le tableau suivant, mentionner : l'objectif ou les objectifs du projet et les activités et sous-tâches prévues; les extraits correspondants, les résultats escomptés et la façon dont ils seront mesurés (évaluation du rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici la fin du projet; l'échéancier et le budget (jusqu'au 31 décembre 2020).

OBJECTIF 1	Renforcer la capacité des décideurs à mettre en œuvre un processus de mobilisation des intervenants, ainsi que des solutions simples et peu coûteuses pour prévenir et réduire les déchets marins dans les collectivités et les bassins hydrographiques.
Activité 1, 1^{re} et 2^e années du budget	Élaboration et diffusion d'une trousse d'outils et d'un guide de formation, et formation des décideurs au sujet du processus de la CCE visant à mobiliser des intervenants afin de s'attaquer aux sources des déchets marins sur le plan local. Budget : 1^{re} année - 50 000 \$CAN; 2^e année - 200 000 \$CAN.
Réalisations	Trousse d'outils, guide de formation et formation des décideurs sur l'application du processus de la CCE visant à mobiliser des intervenants.
Résultats escomptés, évaluation du	Les décideurs disposent des ressources nécessaires pour inciter la population à prévenir et à réduire

rendement	les déchets marins dans leur collectivité.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Sans objet.	
Cible (d'ici déc. 2020)	La trousse d'outils, le guide de formation et la formation des décideurs sont élaborés et offerts aux collectivités retenues (en amont et à l'extérieur des endroits ciblés par le projet pilote initial).	
Sous-tâche 1.1	Élaborer une trousse d'outils et un guide en collaboration avec les décideurs et/ou des groupes d'intervenants locaux (en personne ou virtuellement). Consulter les personnes et les décideurs qui ont participé au projet initial afin de valider la trousse d'outils.	Quand : juill. 2019 à juill. 2020 (consultations de févr. à mai 2020)
Sous-tâche 1.2	Organiser des activités d'information et de formation afin de faire connaître et de diffuser la trousse d'outils dans les collectivités retenues.	Quand : août à déc. 2020
OBJECTIF 2	Faire mieux comprendre au public, afin qu'il s'y intéresse davantage, le lien entre les comportements de consommation, les bonnes pratiques de gestion des déchets solides, le cycle de vie des produits, et la prévention et la réduction des déchets marins dans les collectivités côtières et intérieures.	
Activité 2, 1^{re} et 2^e années du budget	Lancement d'une campagne de sensibilisation publique et/ou sectorielle afin de sensibiliser le public au lien entre les comportements de consommation et la gestion des déchets solides en amont, et la prévention des déchets marins en aval. Budget : 1 ^{re} année - 70 000 \$CAN; 2 ^e année - 180 000 \$CAN.	
Réalisations	Campagne de sensibilisation publique et/ou sectorielle comprenant des activités et des documents d'information.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les activités de sensibilisation et les documents d'information ont atteint les publics visés, ils ont acquis des connaissances et ils s'intéressent davantage à la question.	
Base de référence (avancement actuel),	Sans objet.	

si connue		
Cible (d'ici déc. 2020)	La campagne de sensibilisation publique et/ou sectorielle comprenant des activités et des documents d'information est lancée dans les collectivités retenues (en amont et à l'extérieur des endroits ciblés par le projet pilote initial).	
Sous-tâche 2.1	Élaborer des documents pédagogiques qui seront intégrés à la campagne.	Quand : juill. 2019 à févr. 2020
Sous-tâche 2.2	Organiser des activités et/ou participer à celles déjà en place afin de promouvoir les documents et de mobiliser les collectivités dans les secteurs retenus.	Quand : mars à déc. 2020

11. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :

Effets escomptés	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici décembre 2023, les décideurs et les citoyens disposeront d'une méthode et de ressources éprouvées pour poursuivre la mise en œuvre de solutions simples et peu coûteuses dans leur collectivité.	Nombre de collectivités qui appliquent l'approche axée sur les solutions élaborée par la CCE.
D'ici décembre 2023, les collectivités, y compris les jeunes, participeront davantage à la prévention des déchets marins.	Sondages démontrant que les collectivités, y compris les jeunes, ont pris des mesures concrètes pour réduire leur contribution aux déchets marins.

Projet 9. Intensification de la conservation des pollinisateurs à l'échelle continentale afin de procurer des avantages sur le plan local

1. **Budget** : 590 000 \$CAN

1^{re} année (1^{er} juill. au 31 déc. 2019) : 220 000 \$CAN

2^e année (1^{er} janv. au 31 déc. 2020) : 370 000 \$CAN

2. **Bref énoncé du problème ou du besoin constaté (et des lacunes connues); objectifs du projet et activités prévues; résultats escomptés et avantages ou bénéficiaires (d'ici le 31 déc. 2020) :**

Étant donné que les pollinisateurs contribuent à la reproduction de 80 % des plantes vasculaires sauvages et de 75 % des espèces cultivées, ils s'avèrent essentiels à la sécurité alimentaire, au bien-être des populations humaines et aux écosystèmes naturels. Les abeilles, les papillons, les coléoptères, les fourmis et les mouches indigènes, ainsi que d'autres pollinisateurs comme les oiseaux et les chauves-souris, sont tous indispensables aux cultures, au même titre que les abeilles domestiques. Or, le nombre de pollinisateurs a chuté dans le monde entier en raison de la perte et de la dégradation de leurs habitats, de l'agriculture intensive, d'agents pathogènes, d'espèces envahissantes, des changements climatiques et de l'utilisation excessive de produits agrochimiques, dont les pesticides. Le déclin des populations de pollinisateurs se produit parallèlement à celui de nombreuses autres espèces sauvages, telles que les oiseaux migrateurs des prairies, associées aux paysages agricoles et prairiaux. Ce déclin rapide commande des mesures urgentes de conservation et la mobilisation d'intervenants dans différents secteurs. Les objectifs du projet sont les suivants : 1) établir un cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs comprenant des recommandations afin d'améliorer la prise de décisions; 2) faire ressortir les avantages écologiques et socioéconomiques des pollinisateurs dans certains sites; 3) favoriser la participation des intervenants grâce à une plus grande sensibilisation aux avantages écologiques et socioéconomiques que présentent les pollinisateurs pour les collectivités locales. Ce projet favorisera la coopération trinationale et les mesures concertées visant la conservation des pollinisateurs en Amérique du Nord.

3. **Cocher la ou les priorités du Plan stratégique pour 2015 à 2020, et le ou les domaines prioritaires pour 2019 et 2020 sur lesquels porte le projet :**

Priorités stratégiques 2015-2020	Domaines prioritaires pour 2019 et 2020
<input type="checkbox"/> Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements	<input type="checkbox"/> Économie circulaire et écoefficacité <input type="checkbox"/> Adaptation, atténuation, résilience et qualité de l'air

<input type="checkbox"/> Croissance verte	<input type="checkbox"/> Collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, et connaissances écologiques traditionnelles (CET)
<input checked="" type="checkbox"/> Collectivités et écosystèmes durables	<input checked="" type="checkbox"/> Conservation des espèces et des aires protégées

4. Expliquer de quelle façon le projet peut avoir une plus grande incidence grâce à la coopération trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

Chaque pays connaît un déclin des populations de pollinisateurs et a pris diverses mesures pour contrer ce déclin. Les trois pays mobiliseront leurs investissements nationaux et appuieront la prise de décisions en matière de conservation des pollinisateurs, et ce, en vue d'établir un cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs et l'échange d'informations et de l'expérience acquise qui favorisera la coopération trilatérale. La CCE a démontré l'utilité de cette coopération pour conserver des espèces et des écosystèmes (dont le monarque et les prairies), et prouvé que les cadres régionaux (p. ex., les plans d'action visant des espèces listées dans la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction [CITES]) constituent une base solide pour prendre des décisions éclairées. Un vaste éventail d'intervenants se consacrent à la conservation des pollinisateurs, et la CCE peut s'appuyer sur son expérience pour faciliter la collaboration entre les trois pays et faire participer les collectivités locales à des activités multisectorielles permettant d'atteindre les objectifs établis.

5. Décrire de quelle façon le projet pourrait permettre d'exploiter ou de resserrer les liens entre les écosystèmes, la création d'emplois, les incidences en fonction du sexe et la production de revenus :

Les pollinisateurs sont essentiels à 75 % des types de cultures et contribuent à des rendements et à une qualité accrue des récoltes, ce qui permet aux agriculteurs d'en tirer des revenus et de fournir annuellement des produits dont la valeur se chiffre en milliards de dollars (20 milliards de dollars américains aux États-Unis seulement). Les mesures prises pour conserver les pollinisateurs et leurs habitats profiteront également à d'autres espèces, car cela permettra de préserver les nombreux services écosystémiques et avantages économiques qu'ils offrent sur le plan local. Ce projet donnera un angle humain au cadre régional, en mettant en évidence le lien entre la conservation des pollinisateurs et les avantages socioéconomiques qu'elle procure aux collectivités locales.

6. Indiquer la façon dont le projet complémente les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Les trois pays connaissant un déclin des populations de pollinisateurs, chacun d'eux prend des initiatives à tous les niveaux afin d'enrayer ce déclin. Le projet renforcera donc le soutien à la conservation des pollinisateurs sur le plan local en faisant valoir les

avantages écologiques et socioéconomiques qu'en tirent les collectivités locales, et en fournissant un premier cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs tenant compte de leur état actuel et des menaces auxquelles ils sont confrontés, et formulant des recommandations destinées à prendre des décisions éclairées. Bien qu'il existe déjà des activités locales et nationales de conservation des pollinisateurs au Canada, au Mexique et aux États-Unis, cette conservation ne donne actuellement lieu à aucune concertation trinationale en vue de combler les lacunes en matière de connaissances ou de favoriser la constitution d'un réseau d'intervenants dans les trois pays.

7. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Dans les jardins, les cultures, les prairies et les forêts d'Amérique du Nord, les pollinisateurs représentent un élément important dans les connaissances écologiques traditionnelles, notamment en raison de leur utilité dans la production alimentaire. La participation au projet des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations facilitera l'établissement du cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs.

8. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation des jeunes, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Ce projet mettra en évidence les connaissances actuelles sur les pollinisateurs et les activités visant à susciter la participation des collectivités locales et de tous les secteurs de la société aux efforts de conservation des pollinisateurs, et à les informer des avantages écologiques et socioéconomiques qu'ils procurent. Les documents de sensibilisation élaborés dans le cadre du projet viseront les jeunes, car il est prouvé qu'ils peuvent produire des changements de comportement et promouvoir des mesures de conservation locales qui ont des incidences régionales.

9. Dresser la liste des représentants désignés par les organismes qui se sont engagés à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre (le comité directeur du projet), ainsi que par les autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier (p. ex., des organismes fédéraux, d'autres ordres d'administration publique, des universités, le secteur privé et la société civile) :

Nom des membres du comité directeur du projet (les responsables seulement)	Affiliation (pays)
Ilona Naujokaitis-Lewis, chercheuse scientifique, Direction générale des sciences et de la technologie	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)

Greg Mitchell, chercheur scientifique, Division de la recherche sur la faune, Direction générale des sciences et de la technologie	
Ryan Drum, biologiste de la faune responsable en matière de science de la conservation du monarque	<i>US Fish and Wildlife Service (US FWS, Service de la pêche et de la faune des États-Unis)</i>
Michael Gale, adjoint spécial	
Esther Quintero, coordonnatrice adjointe, espèces prioritaires	<i>Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), Mexique</i>
Humberto Berlanga, coordonnateur du programme de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord et de questions forestières	
Jose Eduardo Ponce Guevara, responsable du bureau des affaires relevant de la <i>Dirección de Especies Prioritarias para la Conservación de la Biodiversidad</i> (Direction des espèces prioritaires en matière de conservation de la biodiversité)	<i>Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées), Mexique</i>
Carlos Alvarez Echegaray, chef, Service de la biodiversité	<i>Dirección General del Sector Primario y Recursos Naturales Renovables (DGSPNR, Direction générale du secteur primaire et des ressources naturelles renouvelables), Semarnat, Mexique</i>
Jorge Alberto Duque Sanchez, directeur, Service de la conservation des espèces sauvages	<i>Dirección General de Vida Silvestre (DGVs, Direction générale des espèces sauvages), Semarnat, Mexique</i>
Isabel Maria Hernandez Toro, directrice, Conservation des écosystèmes et	<i>Instituto Nacional de Ecología y Cambio</i>

adaptation aux changements climatiques	<i>Climático</i> (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques), Mexique
--	---

Autres organisations ou particuliers (s'il y a lieu)	Pays
Pollinator Partnership	États-Unis, Canada et Mexique
Xerces Society	États-Unis
Monarch Joint Venture	États-Unis
Insectarium de Montréal / Espace pour la vie	Canada
David Suzuki Foundation	Canada
Correo Real	Mexique
Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM)	Mexique
Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES, Plateforme intergouvernementale scientifique-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques)	International
Programme des Nations Unies pour l'environnement	International

10. Dans le tableau suivant, mentionner : l'objectif ou les objectifs du projet et les activités et sous-tâches prévues; les extraits correspondants, les résultats escomptés et la façon dont ils seront mesurés (évaluation du rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici la fin du projet; l'échéancier et le budget (jusqu'au 31 décembre 2020).

OBJECTIF 1	Soutenir l'établissement du cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs.
-------------------	--

Activité 1 et budget (1^{re} année, 2^e année)	Élaboration d'un cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs comprenant les groupes taxonomiques et les régions, et formulation de recommandations en vue de prendre des décisions éclairées en matière de conservation des pollinisateurs dans les trois pays. Budget : 1^{re} année - 160 000 \$CAN; 2^e année - 230 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - État des connaissances sur les pollinisateurs en Amérique du Nord. - Cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs (comprenant l'état des connaissances sur les pollinisateurs pour faciliter la prise de décisions). - Documents de sensibilisation destinés à promouvoir le cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Publication (sur support numérique ou imprimé) du document exposant l'état des connaissances sur les pollinisateurs en Amérique du Nord. - Publication (sur support numérique ou imprimé) du cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs publié. - Diffusion (sur support numérique ou imprimé) des documents de sensibilisation. 	
Base de référence (avancement actuel), si connue	En Amérique du Nord, il n'existe aucun cadre général pour la conservation des pollinisateurs.	
Cible (d'ici déc. 2020)	L'état des connaissances et le cadre sont publiés et les documents de sensibilisation sont diffusés.	
Sous-tâche 1.1	Compiler et résumer les informations disponibles concernant l'état des connaissances sur les pollinisateurs en Amérique du Nord, y compris les groupes taxonomiques et les régions.	Quand : juill. 2019 à juin 2020
Sous-tâche 1.2	Établir un cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs faisant état des lacunes en matière de données et des principaux intervenants, et formulant des recommandations afin de faciliter la prise de décisions pertinentes à l'égard de la conservation des pollinisateurs dans les trois pays, et ce, en tenant compte des conclusions de deux ateliers multipartites regroupant des représentants d'ONG, d'universités, du secteur agricole, des gouvernements et de collectivités autochtones.	Quand : juill. 2019 à août 2020

Sous-tâche 1.3	Élaboration de documents de sensibilisation et d'une stratégie de communication afin de faire connaître le cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs.	Quand : août à nov. 2020
OBJECTIF 2	Soutenir l'élaboration d'études de cas faisant valoir les avantages écologiques et socioéconomiques que les pollinisateurs procurent aux collectivités, notamment des moyens de subsistance durables.	
Activité 2 et budget (1^{re} année, 2^e année)	Élaboration et diffusion d'études de cas sur les avantages écologiques et socioéconomiques des pollinisateurs afin de mobiliser des intervenants et de sensibiliser davantage la population dans les sites retenus. Budget : 1 ^{re} année - 60 000 \$CAN; 2 ^e année - 140 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Études de cas sur les avantages écologiques et socioéconomiques des pollinisateurs dans les sites retenus (au moins une par pays). - Recommandations concernant la mobilisation dans les secteurs et les régions clés en faveur de la conservation des pollinisateurs. - Documents de sensibilisation à l'intention des publics cibles et des secteurs clés. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Publication (sur support numérique ou imprimé) d'études de cas faisant valoir les avantages écologiques et socioéconomiques que les pollinisateurs procurent aux collectivités locales. - Distribution de produits de sensibilisation aux publics cibles comprenant des recommandations concernant la mobilisation dans les secteurs clés. 	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Sans objet.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Publication des études de cas et diffusion des documents de sensibilisation.	
Sous-tâche 2.1	Élaborer des études de cas faisant valoir les avantages écologiques et socioéconomiques que les pollinisateurs procurent dans les sites retenus (au moins une étude par pays).	Quand : juill. 2019 à sept. 2020
Sous-tâche 2.2	Déterminer, en collaboration avec des spécialistes des sciences sociales dans le cadre d'un atelier multipartite, les pratiques exemplaires de mobilisation des collectivités locales et des intervenants clés pour promouvoir la conservation des	Quand : janv. 2019 à oct. 2020

	pollinisateurs.	
Sous-tâche 2.3	Élaborer des documents de sensibilisation (à partir des études de cas socioéconomiques et des conclusions de l’atelier multipartite) afin de faire connaître les avantages écologiques et socioéconomiques que les pollinisateurs procurent aux collectivités ou à des secteurs déterminés (p. ex., le secteur agricole dans la région des prairies aux États-Unis).	Quand : août à nov. 2020

11. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :

Effets escomptés	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D’ici juillet 2022, le cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs aura permis aux intervenants de prendre des mesures efficaces pour la conservation des pollinisateurs.	Détermination des lacunes en matière de connaissances et application des recommandations par les intervenants (les gouvernements, les producteurs, etc.) afin de favoriser la conservation des pollinisateurs.
D’ici juillet 2022, le public sera mieux informé des menaces qui pèsent sur les pollinisateurs, et des avantages écologiques et socioéconomiques qu’ils procurent.	La diffusion de documents de sensibilisation a permis d’améliorer les connaissances du public.
D’ici juillet 2022, des spécialistes des sciences sociales et des communications contribueront à la promotion de la conservation des pollinisateurs auprès des principaux publics.	Preuves que les processus de décision et de sensibilisation ont pris en compte les dimensions humaines de la conservation des pollinisateurs.

Projet 10. Renforcement de la capacité d'adaptation des aires marines protégées

1. Budget : 325 000 \$CAN

1^{re} année (1^{er} juill. au 31 déc. 2019) : 170 000 \$CAN

2^e année (1^{er} janv. au 31 déc. 2020) : 155 000 \$CAN

2. Bref énoncé du problème ou du besoin constaté (et des lacunes connues); objectifs du projet et activités prévues; résultats escomptés et avantages ou bénéficiaires (d'ici le 31 déc. 2020) :

Les aires marines protégées (AMP) sont essentielles au maintien de la résilience des océans lorsqu'elles sont gérées de manière adaptative pour pouvoir faire face à des menaces telles que le réchauffement des océans, le déplacement des espèces et les événements catastrophiques. Dans le cadre de deux projets, la CCE a collaboré avec des praticiens d'AMP de la côte du Pacifique afin de concevoir des outils qui facilitent le relevé des vulnérabilités des collectivités et des écosystèmes côtiers (outil d'évaluation rapide de la vulnérabilité), et de proposer des mesures d'adaptation qui peuvent remédier à ces vulnérabilités (trousse d'outils pour atténuer les effets sur le littoral et faire en sorte qu'il s'y adapte). Le projet s'appuiera sur ces travaux pour renforcer la capacité d'utilisation de ces outils dans d'autres paysages océaniques (les côtes de l'Atlantique, du Golfe du Mexique et des Caraïbes), en offrant une formation aux formateurs et aux praticiens d'AMP dans ces régions. Il permettra également de formuler des conseils sur la façon de relever les défis que présentent les événements catastrophiques et d'associer des solutions naturelles à la gestion côtière afin de pouvoir réagir à ces événements et d'en atténuer les effets, ce qui répondra à un besoin essentiel des praticiens d'AMP. Le projet permettra par ailleurs de renforcer la capacité de planification de l'adaptation des AMP grâce à une collaboration accrue entre les AMP et aux résultats obtenus par les réseaux informels et le Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP) afin de diffuser les connaissances et l'expérience acquise. À l'issue du projet, les praticiens d'AMP seront davantage en mesure de gérer les répercussions des changements mondiaux et continentaux, ce qui permettra que les AMP contribuent à ce que les écosystèmes marins soient plus salubres et plus résilients.

3. Cocher la ou les priorités du Plan stratégique pour 2015 à 2020, et le ou les domaines prioritaires pour 2019 et 2020 sur lesquels porte le projet :

Priorités stratégiques pour 2015 à 2020	Domaines prioritaires pour 2019 et 2020
<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements <input type="checkbox"/> Croissance verte	<input type="checkbox"/> Économie circulaire et écoefficacité <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation, atténuation, résilience et qualité de l'air <input type="checkbox"/> Collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, et

<input checked="" type="checkbox"/> Collectivités et écosystèmes durables	connaissances écologiques traditionnelles (CET) <input checked="" type="checkbox"/> Conservation des espèces et des aires protégées
---	--

4. Expliquer de quelle façon le projet peut avoir une plus grande incidence grâce à la coopération trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

Le milieu marin constitue fondamentalement un ensemble, et les menaces à la conservation de la biodiversité se répandent inéluctablement à l'échelle du continent du fait que la répartition et la migration des espèces dépassent les limites des paysages marins. En outre, les changements climatiques exigent une plus grande collaboration puisqu'ils ont des répercussions sur la répartition et les mouvements des espèces et entraînent des changements d'habitats. Il est donc urgent de compiler, de développer et de diffuser les connaissances à plus grande échelle pour pouvoir gérer efficacement les AMP, en tant qu'éléments de plus vastes systèmes marins et côtiers, et minimiser les effets néfastes sur les collectivités. La CCE constitue un véhicule unique pour mener ces travaux dans les paysages marins puisqu'elle offre un cadre de collecte et d'échange des connaissances sur les stratégies d'adaptation des AMP, et qu'elle contribue au renforcement des capacités au sein du réseau d'AMP d'Amérique du Nord en s'inspirant de projets et de travaux exécutés en collaboration.

5. Décrire de quelle façon le projet pourrait permettre d'exploiter ou de resserrer les liens entre les écosystèmes, la création d'emplois, les incidences en fonction du sexe et la production de revenus :

Les collectivités et les écosystèmes côtiers sont parmi les milieux les plus touchés par les changements climatiques et ils nécessitent une planification proactive afin de minimiser leurs effets néfastes. La planification de l'adaptation rend les écosystèmes marins plus résilients, aide à maintenir les activités économiques et d'autres activités qui dépendent de l'écosystème marin (p. ex., le tourisme marin durable et les infrastructures naturelles), et contribue au bien-être social, culturel et économique des collectivités côtières. Le projet permettra aux gestionnaires et aux praticiens côtiers et marins de collaborer avec les collectivités locales et autochtones établies sur les côtes des trois pays pour échanger leurs méthodes d'adaptation des habitats côtiers, fixer des priorités et appliquer des solutions. En contribuant à la salubrité et à la productivité des écosystèmes marins, le projet favorisera le maintien de moyens de subsistance durables et la résilience des collectivités.

6. Indiquer la façon dont le projet complémente les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Ces travaux s'inspirent des travaux déjà menés par la CCE et dont il est fait état dans les *Scientific Guidelines for Designing Resilient Marine Protected Area Networks in a Changing Climate* ([CCE, 2012] Lignes directrices scientifiques relatives à la

constitution de réseaux d'aires marines protégées résilientes dans le contexte des changements climatiques), dans l'outil d'évaluation rapide de la vulnérabilité (CCE, 2017), dans la trousse d'outils pour l'atténuation des effets sur les zones côtières et l'adaptation à ces effets (qui sera rendue publique en 2019), et dans les travaux sur le carbone bleu (2013 à 2017). Globalement, ces travaux ont donné lieu à l'élaboration de nouveaux outils et à la collecte de nouvelles connaissances et données en collaboration avec des praticiens d'AMP des trois pays et à leur intention, et le présent projet offre une occasion unique d'élargir la portée et les retombées de ces travaux. Les AMP pilotes de la côte Ouest qui ont participé aux projets antérieurs ont pu mettre à profit leur expérience pour faire avancer leurs travaux en matière d'adaptation, et cette expérience sera communiquée à de nouveaux publics dans le cadre du présent projet. La formation des formateurs renforcera la capacité de gérer des ressources communes et permettra d'élargir la collaboration entre les AMP d'Amérique du Nord en matière de gestion. Le projet offre aussi une nouvelle possibilité de se pencher sur la planification relative aux événements catastrophiques, d'intégrer des solutions naturelles aux stratégies d'adaptation des AMP, et de faire connaître les travaux, autant ceux en cours que ceux projetés, à des publics internationaux pour qui l'adaptation des milieux côtiers et marins constitue une priorité. Cela permettra de favoriser le maintien de la contribution du RNAAMP à ce type de conservation avec d'autres réseaux d'AMP à l'échelle internationale.

7. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Les peuples autochtones vivant dans des zones côtières d'Amérique du Nord depuis des millénaires se sont toujours adaptés aux changements que subissent les milieux marin et côtier. Ce projet s'appuiera donc sur les structures et processus existants (s'il y a lieu) de mobilisation des Autochtones, ainsi que sur leur participation à des travaux qu'a déjà menés la CCE afin de collaborer avec eux. Cette collaboration permettra de collecter et de résumer les connaissances sur les mesures d'adaptation aux fins de gestion des AMP, notamment en ce qui trait aux événements catastrophiques et aux solutions écologiques, et de communiquer les résultats aux collectivités. Le projet offre également l'occasion de susciter une collaboration entre les peuples autochtones qui participent à la gestion et à l'adaptation des zones côtières dans les trois pays.

8. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation des jeunes, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Les jeunes sont des intervenants clés dans la gestion des AMP et ils sont visés par de nombreuses activités de formation et de science citoyenne dans les AMP. Le projet permettra de trouver des possibilités pour que les jeunes participent à l'application

des stratégies d'adaptation, entre autres par du bénévolat et du travail communautaire, et de solliciter éventuellement la participation d'étudiants des cycles supérieurs à certains travaux, même si le projet vise les praticiens d'AMP en premier lieu.

9. Dresser la liste des représentants désignés par les organismes qui se sont engagés à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre (le comité directeur du projet), ainsi que par les autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier (p. ex., des organismes fédéraux, d'autres ordres d'administration publique, des universités, le secteur privé et la société civile) :

Nom des membres du comité directeur du projet	Affiliation (pays)
Chantal Vis, spécialiste des écosystèmes marins Chantal.vis@canada.ca	Parcs Canada
Marlow Pellatt, spécialiste des écosystèmes marlow.pellatt@canada.ca	Parcs Canada
Fernando Camacho Rico, <i>Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas</i> (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées) fernando.camacho@conanp.gob.mx ,	Conanp, Mexique
Pilar Jacobo Enciso pilar.jacobo@conanp.gob.mx	Conanp, Mexique
Lauren Wenzel, directrice, <i>National Marine Protected Areas Center</i> (Centre national des aires marines protégées), <i>National Oceanic and Atmospheric Administration</i> (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale) lauren.wenzel@noaa.gov	NOAA, États-Unis
Gonzalo Cid, coordonnateur international, National Marine Protected Areas Center, gonzalo.cid@noaa.gov	NOAA, États-Unis

Autres organismes ou particuliers (s'il y a lieu)	Pays
EcoAdapt	États-Unis (ONG œuvrant à l'échelle internationale)
Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), Région de l'Amérique du Nord	International
Commission mondiale des aires protégées (CMAP), Milieu marin, de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	International

Réseaux et partenariats relatifs aux AMP, notamment celles qui sont attenantes à l'Amérique du Nord	International
Groupes d'intervenants ayant participé aux projets antérieurs (p. ex., des comités consultatifs d'AMP, des gouvernements et des organismes autochtones, des universités et des ONG)	Canada, Mexique et États-Unis

10. Dans le tableau suivant, mentionner : l'objectif ou les objectifs du projet et les activités et sous-tâches prévues; les extrants correspondants, les résultats escomptés et la façon dont ils seront mesurés (évaluation du rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici la fin du projet; l'échéancier et le budget (jusqu'au 31 décembre 2020).

OBJECTIF 1	Aider les collectivités et les praticiens d'AMP à connaître les stratégies d'adaptation afin de remédier aux vulnérabilités des zones côtières.
Activité 1, 1^{re} et 2^e années du budget	Offrir une formation pour renforcer la capacité des praticiens d'AMP à gérer celles des régions de l'Atlantique, du Golfe du Mexique et/ou des Caraïbes en vue de faciliter leur adaptation aux changements climatiques. Budget : 1^{re} année - 30 000 \$CAN; 2^e année - 60 000 \$CAN.
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Module de formation. - Formation des formateurs leur permettant d'enseigner le mode d'utilisation des outils. - Formation d'équipes dans les AMP côtières de l'Atlantique, du Golfe du Mexique et/ou des Caraïbes.
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les praticiens des AMP côtières (Atlantique, Golfe du Mexique et/ou Caraïbes) ont suivi la formation sur le mode d'utilisation des outils de planification et d'adaptation.
Base de référence (avancement actuel), si connue	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun module de formation. - Aucune formation de formateur. - Dispense de la formation sur le mode d'utilisation de l'outil d'évaluation rapide de la vulnérabilité dans une AMP de la région de l'Atlantique, aux États-Unis.
Cible (d'ici déc. 2020)	<ul style="list-style-type: none"> - Offre d'un module de formation. - Formation d'au moins deux formateurs par pays (d'AMP différentes). - Formation de l'équipe d'au moins une AMP de l'Atlantique, du Golfe du Mexique et/ou des Caraïbes dans chaque pays.

Sous-tâche 1.1	Créer un module de formation sur l'outil d'évaluation rapide de la vulnérabilité et la trousse d'outils pour l'atténuation des effets sur les zones côtières et l'adaptation à ces effets.	Quand : août à déc. 2019
Sous-tâche 1.2	Offrir aux formateurs la formation sur l'outil d'évaluation rapide de la vulnérabilité et la trousse d'outils pour l'atténuation des effets sur les zones côtières et l'adaptation à ces effets, afin qu'il la dispense à d'autres publics (dans les paysages marins de l'Atlantique, du Golfe du Mexique et des Caraïbes).	Quand : janv. à févr. 2020
Sous-tâche 1.3	Offrir la formation aux praticiens locaux, en tenant compte du contexte et des besoins locaux, dans les régions de l'Atlantique, du Golfe du Mexique et/ou des Caraïbes.	Quand : sept. à nov. 2020
OBJECTIF 2	Consolider la collaboration entre les AMP et les partenariats internationaux d'AMP (p. ex., le RNAAMP et le partenariat transatlantique d'AMP) afin de s'attaquer aux problèmes transfrontaliers.	
Activité 2, 1^{re} et 2^e années du budget	Élaborer un plan de collaboration pour le Réseau nord-américain des aires marines protégées (RNAAMP). Budget : 1 ^{re} année - 30 000 \$CAN; 2 ^e année - 25 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport énonçant les priorités des praticiens d'AMP d'Amérique du Nord. - Rapport sur les conclusions de l'atelier comprenant un plan d'action concertée. - Rapport sur les conclusions d'un webinaire international. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les praticiens d'AMP ont établi une liste de priorités et de mesures destinées à favoriser la collaboration au sein de leurs réseaux et des paysages marins qui leur sont communs.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Les réalisations indiquées ne se sont pas encore accomplies.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Liste de priorités pour les AMP d'Amérique du Nord, liste de mesures favorisant la collaboration entre les AMP, et base de référence pour l'élargissement de la collaboration entre les praticiens d'AMP travaillant dans des paysages marins qui leur sont communs.	
Sous-tâche 2.1	Travailler avec les partenaires du RNAAMP, dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), pour évaluer les	Quand : juill. à sept. 2019

	besoins des praticiens d'AMP et déterminer les enjeux prioritaires et les possibilités de collaborer avec d'autres réseaux.	
Sous-tâche 2.2	Organiser un atelier de renforcement des capacités des réseaux, à l'intention des gestionnaires d'AMP d'Amérique du Nord, concernant à un enjeu prioritaire déterminé.	Quand : oct. 2019 à janv. 2020 (une date)
Sous-tâche 2.3	Organiser un webinaire d'échange d'informations avec des gestionnaires d'AMP représentant des réseaux et des partenariats internationaux afin de leur faire connaître les outils de gestion des effets des changements climatiques et d'autres outils de la CCE.	Quand : avril à sept. 2020 (une date)
OBJECTIF 3	Renforcer la capacité des praticiens des milieux marin et côtier à incorporer la réduction des risques de catastrophe dans la planification et la gestion des écosystèmes côtiers.	
Activité 3, 1^{re} et 2^e années du budget	Déterminer et communiquer des pratiques exemplaires d'incorporation de la réduction des risques de catastrophe (RRC) dans la planification et la gestion des écosystèmes côtiers. Budget : 1 ^{re} année - 40 000 \$CAN; 2 ^e année - 30 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Guide de pratiques exemplaires en matière d'incorporation de la RRC. - Compte rendu de l'atelier. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les praticiens d'AMP disposent de l'information voulue pour incorporer la RRC dans la planification et la gestion des écosystèmes côtiers.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Certaines informations existent, mais elles n'ont fait l'objet ni d'une synthèse ni d'un assemblage dans un format facilement consultable par les intervenants des AMP.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Diffusion du guide de pratiques exemplaires.	
Sous-tâche 3.1	Déterminer les pratiques exemplaires en matière de RRC dans les écosystèmes.	Quand : août à déc. 2019
Sous-tâche 3.2	Organiser un atelier à l'intention des professionnels des AMP et de la RRC afin de leur faire connaître les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques exemplaires en matière de RRC, et accentuer ainsi son incorporation dans les concepts de résilience	Quand : janv. à oct. 2020

	visant les écosystèmes côtiers.	
OBJECTIF 4	Renforcer la capacité des praticiens des milieux marin et côtier à incorporer le carbone bleu dans la planification et la gestion des écosystèmes côtiers, afin de donner suite aux stratégies nationales et continentales de réduction des émissions de carbone, de réduction des risques de catastrophe et de rétablissement des zones côtières.	
Activité 4, 1^{re} et 2^e années du budget	Déterminer et communiquer les pratiques exemplaires d'incorporation du carbone bleu à la planification et à la gestion des écosystèmes côtiers. Budget : 1^{re} année - 70 000 \$CAN; 2^e année - 40 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de synthèse sur le carbone bleu exposant ses emplacements géographiques et ses chevauchements avec des AMP. - Guide de pratiques exemplaires relatives à l'incorporation du carbone bleu. - Document d'information à l'intention des utilisateurs éventuels. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les praticiens d'AMP disposent de l'information voulue (synthèse de données, cartes et outils de géomatique) pour localiser les importantes zones renfermant du carbone bleu, et ils sont en mesure d'en tenir compte dans les décisions de planification et de gestion.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Certaines informations existent, mais elles n'ont fait l'objet ni d'une synthèse ni d'un assemblage dans un format facilement consultable par les intervenants des AMP.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Distribution d'une carte, d'un guide de pratiques exemplaires et de documents d'information concernant l'incorporation du carbone bleu à la planification et à la gestion des écosystèmes côtiers.	
Sous-tâche 4.1	Résumer l'information sur le carbone bleu en exposant ses emplacements géographiques et ses chevauchements avec des AMP.	Quand : août à déc. 2019
Sous-tâche 4.2	Déterminer les pratiques exemplaires en matière de rétablissement et concevoir des outils permettant aux praticiens de se servir plus efficacement de l'information sur le carbone bleu lorsqu'ils planifient et gèrent les AMP, et ce, en prenant en compte l'atténuation des effets des changements climatiques, les stratégies	Quand : août 2019 à févr. 2020

	de rétablissement des côtes et la RRC.	
Sous-tâche 4.3	Élaborer et distribuer des outils de communication destinés aux partenaires et aux praticiens d'AMP et d'écosystèmes côtiers.	Quand : avril à oct. 2020

11. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :

Effets escomptés	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici décembre 2022, les praticiens d'AMP auront incorporé des stratégies d'adaptation et d'atténuation dans leurs plans et activités de gestion.	Preuve de l'utilisation des trousseaux d'outils par les praticiens d'AMP participantes, et de leur diffusion à grande échelle aux gestionnaires de programmes d'AMP dans les trois pays.
D'ici décembre 2022, les nouvelles stratégies d'adaptation des AMP tiendront compte des mesures de réduction des risques de catastrophe.	Preuve de l'incorporation de mesures de réduction des risques de catastrophe dans les nouvelles stratégies d'adaptation des AMP.
D'ici décembre 2022, les cartes et le guide de pratiques exemplaires serviront à élaborer des stratégies de planification et d'adaptation des écosystèmes renfermant du carbone bleu.	Preuve de l'incorporation du carbone bleu dans les nouvelles stratégies d'adaptation des AMP.

Projet 11. Constitution d'un réseau autochtone sur les connaissances écologiques traditionnelles (CET) [en cours d'élaboration]

1. Budget : 300 000 \$CAN

1^{re} année (1^{er} juill. au 31 déc. 2019) : 35 000 \$CAN

2^e année (1^{er} janv. au 31 déc. 2020) : 254 000 \$CAN

Annexe II – Autres activités et mécanismes

Les communications sur les questions d'application	85
Les activités de communication et de sensibilisation	89
Le Registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants	94
L'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord et le Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre	101
Le Comité consultatif public mixte	107

Les communications sur les questions d'application

1. Budget : 300 000 \$CAN

1^{re} année (1^{er} janv. au 31 déc. 2019) : 150 000 \$CAN

2^e année (1^{er} janv. au 31 déc. 2020) : 150 000 \$CAN

2. Bref énoncé du problème ou du besoin constaté (et des lacunes connues); objectifs du projet et activités prévues; résultats escomptés et avantages ou bénéficiaires (d'ici le 31 déc. 2020) :

Le processus relatif aux communications sur les questions d'application (ci-après désigné « processus SEM », selon l'acronyme anglais), établi en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), permet aux citoyens et aux organisations non gouvernementales d'Amérique du Nord de présenter des communications lorsqu'ils estiment que l'une des trois Parties à l'Accord omet d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement. Ce processus vise à promouvoir la transparence et la participation du public en vue d'une application plus efficace de ces lois. En 2019, le Secrétariat continuera de traiter les communications actives (au nombre de sept en mai 2019), ce qui comprend la constitution d'un dossier factuel autorisée par le Conseil en 2018. Le Conseil examine actuellement une communication visant le Mexique afin de déterminer s'il autorisera le Secrétariat à constituer un dossier factuel et, dans l'affirmative, il constituera un deuxième dossier factuel. Le Secrétariat examinera toute nouvelle communication présentée durant la mise en œuvre du présent Plan opérationnel, et poursuivra ses activités de sensibilisation au processus SEM et aux possibilités d'y recourir qu'il offre aux résidents d'Amérique du Nord. Les réalisations escomptées comprennent la diffusion de l'information sur les questions environnementales exposées dans les communications, et sur les mesures que les Parties peuvent avoir déjà prises pour régler ces questions. Le public, les auteurs des communications et les intervenants locaux constituent les bénéficiaires du processus SEM.

3. Expliquer de quelle façon le projet peut avoir une plus grande incidence grâce à la coopération trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

Sans objet, puisque le processus SEM est visé par les dispositions des articles 14 et 15 de l'ANACDE.

4. Décrire de quelle façon le projet pourrait permettre d'exploiter ou de resserrer les liens entre les écosystèmes, la création d'emplois, les incidences en fonction du sexe et la production de revenus :

Sans objet.

5. Indiquer la façon dont le projet complémente les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Le processus SEM est unique en Amérique du Nord. Il n'existe aucun autre processus de ce genre permettant au public d'exprimer ses préoccupations, dans le cadre d'une tribune trilatérale, relativement à l'application efficace des lois de l'environnement.

6. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Il appartient au public de juger des questions à soulever dans le cadre du processus SEM. Si le Conseil autorise la constitution d'un dossier factuel, le Secrétariat peut recueillir des connaissances écologiques traditionnelles (CET) et les prendre en compte au cours de la constitution de ce dossier factuel. Durant la mise en œuvre du présent Plan opérationnel, le Secrétariat élargira la portée des activités de sensibilisation afin qu'elles s'adressent également aux spécialistes des CET ainsi qu'aux collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, et il se penchera sur les problèmes particuliers que peuvent éprouver ces collectivités lorsqu'elles ont recours au processus SEM.

7. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation des jeunes, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Le processus SEM ne favorise pas la participation des jeunes en tant que tel, mais le Secrétariat les vise indéniablement dans le cadre de ses diverses activités, que ce soit en offrant des stages aux étudiants en droit ou en les sensibilisant dans les facultés de droit des trois pays.

8. Dresser la liste des représentants désignés par les organismes qui se sont engagés à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre (le comité directeur du projet), ainsi que par les autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier (p. ex., des organismes fédéraux, d'autres ordres d'administration publique, des universités, le secteur privé et la société civile) :

Nom des représentants désignés	Affiliation (pays)
--------------------------------	--------------------

Uniquement les personnes-ressources du processus SEM	
--	--

Autres organismes ou particuliers (s'il y a lieu)	Pays
Certaines facultés de droit d'Amérique du Nord	Les trois pays
ONG de l'environnement d'Amérique du Nord	Les trois pays
Processus SEM dans le cadre du <i>Central America-Dominican Republic-United States Free-Trade Agreement</i> .	Processus SEM dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre l'Amérique centrale, la République dominicaine et les États-Unis
Processus SEM dans le cadre du <i>Peru-United States Free Trade Agreement</i> .	Processus SEM dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Pérou et les États-Unis

9. Dans le tableau suivant, mentionner : l'objectif ou les objectifs du projet et les activités et sous-tâches prévues; les extraits correspondants, les résultats escomptés et la façon dont ils seront mesurés (évaluation du rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici la fin du projet; l'échéancier et le budget (jusqu'au 31 décembre 2020).

OBJECTIF 1	Meilleure connaissance du recours au processus SEM grâce au traitement des communications en temps opportun, à la constitution des dossiers factuels autorisés, et à des activités de sensibilisation portant sur la manière de recourir au processus ainsi que sur ses incidences positives dans les collectivités en y renforçant la connaissance des activités d'application des lois.
Activité 1, 1^{re} et 2^e années du budget	Traiter les communications courantes et nouvelles, et achever la constitution des dossiers factuels que le Conseil a autorisée. Budget : 1^{re} année - 130 000 \$CAN; 2^e année - 120 000 \$CAN.
Réalisations	Décisions du Secrétariat au sujet des communications actives et publication de dossiers factuels.
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Tous les intervenants connaissant mieux les effets des communications présentées à la CCE concernant l'application efficace des lois de l'environnement en Amérique du Nord.

Base de référence (avancement actuel), si connue	Il y a actuellement sept communications actives, y compris un dossier factuel dont le Conseil a autorisé la constitution.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Possibilité de cinq nouvelles communications et de deux dossiers factuels (dont un nouveau).	
Sous-tâche 1.1	Faire connaître les décisions du Secrétariat en temps opportun.	Quand : permanent
Sous-tâche 1.2	Rendre publics deux dossiers factuels.	Quand : décembre 2020
Activité 2, 1^{re} et 2^e années du budget	Programme de sensibilisation au processus SEM. Budget : 1 ^{re} année - 20 000 \$CAN; 2 ^e année - 30 000 \$CAN.	
Réalisations	Participation à des activités organisées par l'Unité sur les SEM et des tiers qui peuvent donner lieu à des discussions sur le processus et ses incidences.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Meilleure connaissance du processus SEM, des incidences qu'ont les communications présentées à la CCE, et de la façon dont le processus peut inciter les gouvernements à agir relativement à des questions environnementales. Collaboration accrue avec des ONG, le secteur privé, des universités et des organismes communautaires afin d'améliorer le processus SEM et ses incidences, et d'en tirer parti.	
Base de référence (avancement actuel), si connue		
Cible (d'ici déc. 2020)	Participation à quatre événements.	

10. Décrire les effets escomptés après décembre 2020 :

Effets escomptés	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici décembre 2021, le processus SEM aura permis aux Parties de s'acquitter de l'engagement qu'elles ont pris dans le cadre de l'ANACDE, à savoir d'appliquer efficacement leurs lois de	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement des communications en temps opportun, selon les lignes directrices connexes. - Preuve de l'efficacité de la sensibilisation au processus SEM

l'environnement.	(recours et intérêt permanents du public à son égard). - Mesures de suivi prises par les Parties conformément aux dossiers factuels rendus publics.
------------------	--

Les activités de communication et de sensibilisation

1. **Budget : 385 000 \$CAN**
1^{re} année (1^{er} janv. au 31 déc. 2019) : 160 000 \$CAN
2^e année (1^{er} janv. au 31 déc. 2020) : 225 000 \$CAN

2. **Bref énoncé du problème ou du besoin constaté (et des lacunes connues); objectifs du projet et activités prévues; résultats escomptés et avantages ou bénéficiaires (d'ici le 31 déc. 2020) :**
Il est prévu de renforcer la participation des intervenants aux travaux de la CCE et de lui apporter un soutien essentiel pour faciliter la mobilisation, l'information et la participation active de publics cibles ou de segments de la population. Il est aussi prévu de faire connaître le rôle, l'utilité et la raison d'être de la CCE, et de sensibiliser la population à l'importance de son rôle à titre d'organisme de confiance depuis 25 ans pour ce qui est de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable en Amérique du Nord.

3. **Expliquer de quelle façon le projet peut avoir une plus grande incidence grâce à la coopération trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :**
Sans objet, car les activités de communication cadrent avec tous les travaux de la CCE.

4. **Décrire de quelle façon le projet pourrait permettre d'exploiter ou de resserrer les liens entre les écosystèmes, la création d'emplois, les incidences en fonction du sexe et la production de revenus (s'il y a lieu) :**
Sans objet.

5. **Indiquer la façon dont le projet complémente les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :**
Les activités de communication de la CCE sont uniques, car elles illustrent l'engagement des trois pays nord-américains d'unir leurs efforts et de se donner une vision commune à l'égard de la conservation, de l'amélioration et de la protection de l'environnement en Amérique du Nord. La CCE est le seul organisme intergouvernemental du continent à œuvrer dans ce domaine.

6. **Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :**

Dans le cadre du Plan opérationnel, l'Unité des communications de la CCE s'efforcera de prendre en compte les points de vue des Autochtones et des spécialistes des CET dans les documents qu'elle élabore, et de les inviter aux événements qu'elle organise.

7. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation des jeunes, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

La participation des jeunes est un élément clé de plusieurs des campagnes que lance la CCE, notamment le Défi Innovation jeunesse.

8. Dresser la liste des représentants désignés par les organismes qui se sont engagés à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre (le comité directeur du projet), ainsi que par les autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier (p. ex., des organismes fédéraux, d'autres ordres d'administration publique, des universités, le secteur privé et la société civile) :

Nom des représentants désignés	Affiliation (pays)
Terri Green, Wendy Bontinen et Agusti Bordas	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
Martin Dieu, Nadya Hong et Luis Troche	<i>US Environmental Protection Agency</i> (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Isabel Montserrat Cid et Iris Jimenez	<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), Mexique

Autres organismes ou particuliers (s'il y a lieu)	Pays

9. Dans le tableau suivant, mentionner : l'objectif ou les objectifs du projet et les activités et sous-tâches prévues; les extrants correspondants, les résultats escomptés et la façon dont ils seront mesurés (évaluation du rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici la fin du projet; l'échéancier et le budget (jusqu'au 31 décembre 2020).

OBJECTIF 1	Renforcer la participation des intervenants aux travaux de la CCE.	
Activité 1, 1^{re} et 2^e années du budget	Cibler les intervenants et les membres du public visés par chacun des secteurs d'activité et nouer des relations avec eux. Budget : 1^{re} année - 10 000 \$CAN; 2^e année - 15 000 \$CAN.	
Réalisations	Sans objet.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Plus grande participation aux activités. - Établissement de nouveaux partenariats avec des organismes externes. 	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Du 1 ^{er} juillet 2017 au mois de mai 2019, on a dénombré 1 103 participants à la webdiffusion d'activités, dont 173 sur place, et un taux de clics de 19 %.	
Cible (d'ici déc. 2020)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de 10 % du nombre de participants aux activités (comprenant les webinaires et les groupes de discussion). - Recherche et ciblage d'au moins 10 nouveaux intervenants influents pour chaque projet de la CCE. - Accroissement de 15 % de la participation aux webdiffusions. - Augmentation de 5 % du taux de clics et de la consultation de l'infolettre. 	
Sous-tâche 1.1	<ul style="list-style-type: none"> - Cibler au moins 10 nouveaux intervenants influents pour chaque projet de la CCE. - Chercher des possibilités de promotion croisée par le truchement des infolettres, des médias, des sites Web et des médias sociaux. 	Quand : d'ici septembre 2019
Sous-tâche 1.2	<ul style="list-style-type: none"> - Assister à des événements et participer à des entrevues conjointes avec les médias. 	Quand : tout au long de la mise en œuvre du Plan opérationnel

Sous-tâche 1.3	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser la présence des partenaires en ligne. - Diffuser des guides d'image de marque pour faire connaître les partenaires au moyen de documents promotionnels. 	Quand : tout au long de la mise en œuvre du Plan opérationnel
OBJECTIF 2	Faire connaître le rôle, l'utilité et la raison d'être de la CCE.	
Activité 1, 1^{re} et 2^e années du budget	Faire connaître les succès obtenus grâce à des récits et à des éléments visuels diffusés au moyen de divers outils, médias et plateformes numériques à la fois efficaces et populaires. Budget : 1 ^{re} année - 120 000 \$CAN; 2 ^e année - 130 000 \$CAN.	
Réalisations	Vidéos promotionnelles, infographies, messages de blogues, etc.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Un plus grand nombre d'intervenants et de citoyens consultent les documents de la CCE.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Au 31 mars 2019, on dénombrait 18 144 abonnés sur Facebook et 3 901 sur Twitter. Du 1 ^{er} juillet 2017 au mois de mai 2019, on a dénombré 157 010 visualisations de vidéos sur Facebook et 24 421 sur YouTube.	
Cible (d'ici déc. 2020)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de 5 % du nombre de visiteurs uniques sur le site de la CCE. - Augmentation de 15 % du nombre d'abonnés sur Facebook et Twitter. - Augmentation de 15 % de la participation aux webdiffusions. - Augmentation de 5 % du taux de clics et de consultation de l'infolettre. - Augmentation de 10 % du nombre de visualisations de vidéos. 	
Sous-tâche 2.1	Produire du contenu attrayant et l'afficher quotidiennement sur les canaux existants.	Quand : tout au long de la mise en œuvre du PO
OBJECTIF 3	Sensibiliser l'ensemble de la population à l'existence de la CCE.	
Activité 1, 1^{re} et 2^e années du budget	Mener des campagnes ciblées de relations avec les médias et prendre la parole lors d'événements très médiatisés. Budget : 1 ^{re} année - 30 000 \$CAN; 2 ^e année - 80 000 \$CAN.	
Réalisations	Couverture médiatique dans d'importants organes de presse, contenu pour les médias sociaux et activités encourageant la participation à des événements importants.	

Résultats escomptés, évaluation du rendement	Faire davantage valoir le bien-fondé de l'existence de la CCE et sa réputation auprès des influenceurs et des leaders d'opinion au Canada, au Mexique, aux États-Unis et ailleurs dans le monde.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Du 1 ^{er} juillet 2017 au mois de mai 2019, on a dénombré 2 472 articles sur les travaux de la CCE ayant attiré un potentiel cumulé de 713 559 492 lecteurs.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Augmentation de 20 % du nombre de mentions médiatiques, de leur circulation et de leur portée dans les médias.	
Sous-tâche 3.1	Examiner les projets et déterminer ceux qui présentent le plus grand potentiel médiatique, et engager des spécialistes externes en relations avec les médias afin d'organiser une ou deux campagnes de grande envergure.	Quand : d'ici mars 2020
Sous-tâche 3.2	Recourir aux applications de la société Meltwater pour continuer à dresser des listes de journalistes des trois pays qui couvrent une vaste gamme de sujets liés à l'environnement, notamment la conservation, les changements climatiques, l'énergie, les comportements des consommateurs et les politiques.	Quand : tout au long de la mise en œuvre du Plan opérationnel
Sous-tâche 3.3	Offrir une formation sur les médias au nouveau directeur exécutif de la CCE.	Quand : automne de 2019

10. Décrire les effets escomptés après décembre 2020 :

Effet escompté	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici décembre 2022, un plus grand nombre de citoyens et d'intervenants auront consulté les documents qu'offre le site Web de la CCE.	<ul style="list-style-type: none"> - Moyenne de plus de 40 000 visiteurs uniques sur le site Web de la CCE pendant quatre trimestres consécutifs. - Plus de 120 000 visualisations de vidéos sur Facebook année après année.
D'ici décembre 2022, les influenceurs et les leaders d'opinion du Canada, du Mexique, des États-Unis et	<ul style="list-style-type: none"> - De décembre 2020 à décembre 2022, la couverture médiatique de la CCE aura attiré un potentiel cumulé de plus de 850 000 000 de

d'ailleurs dans le monde auront une opinion favorable quant au bien-fondé de l'existence de la CCE et à sa réputation.	lecteurs.
D'ici décembre 2022, un plus grand nombre d'intervenants aura lu l'infolettre de la CCE.	- Le taux moyen de clics sur l'infolettre dépasse les 20 % pendant quatre trimestres consécutifs.

Le Registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants

1. Budget : 165 000 \$CAN

1^{re} année (1^{er} janv. au 31 déc. 2019) : 65 000 \$CAN

2^e année (1^{er} janv. au 31 déc. 2020) : 100 000 \$CAN

2. Bref énoncé du problème ou du besoin constaté (et des lacunes connues); objectifs du projet et activités prévues; résultats escomptés et avantages ou bénéficiaires (d'ici le 31 déc. 2020) :

Le Registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants (RNARTP) donne accès à de l'information et à des données comparables concernant les sources, les quantités et les mesures de gestion des polluants industriels sur le continent. Il résulte d'une collaboration permanente des trois programmes nationaux de rejets et de transferts de polluants (RRTP) avec les intervenants de l'industrie, des organisations non gouvernementales (ONG), des chercheurs et la société civile, et son instauration a eu pour but de disposer de données exhaustives, comparables et fiables afin d'exercer un suivi efficace des rejets de polluants industriels en Amérique du Nord, et de promouvoir l'utilisation de ces informations pour mener des activités rationnelles de prévention et de réduction de la pollution. À cette fin, les données des RRTP nord-américains sont intégrées et analysées, et diffusées dans le cadre des rapports *À l'heure des comptes*, du site Web connexe et de la base de données interrogeable *À l'heure des comptes en ligne*, et au cours d'activités regroupant des intervenants. Ces activités apportent une valeur ajoutée aux données des RRTP nationaux grâce à des analyses et à de meilleures mises en contexte qui aident les intervenants à saisir plus précisément la portée de ces données. De plus, l'intégration et les analyses des données sur les transferts transfrontaliers de polluants permettent aux responsables des programmes nationaux de RRTP d'améliorer la conformité en matière de déclaration de rejets et de transferts ainsi que leur gestion environnementale dans les bassins hydrographiques et les écosystèmes que partagent les trois pays.

3. Expliquer de quelle façon le projet peut avoir une plus grande incidence grâce à la coopération trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

Ces travaux ajoutent de la valeur et de la pertinence aux objectifs des programmes nationaux de RRTP, et procurent des informations et des analyses qui dépassent celles du RRTP de chaque pays. L'analyse des rejets et des transferts de polluants au fil du temps en Amérique du Nord, dans le cadre de l'établissement des rapports *À l'heure des comptes*, permet tout particulièrement que le public connaisse les sources de pollution et puisse jouir de son droit d'accès à l'information. Avec la publication des analyses et la représentation cartographique en ligne des établissements qui font des déclarations, le RNARTP

offre un meilleur accès à des renseignements importants pour l'industrie, les gouvernements et d'autres intervenants qui peuvent s'en servir pour gérer des problèmes environnementaux sur les plans local, régional, national et continental.

4. Décrire de quelle façon le projet pourrait permettre d'exploiter ou de resserrer les liens entre les écosystèmes, la création d'emplois, les incidences en fonction du sexe et la production de revenus (s'il y a lieu) :

En facilitant et en élargissant l'accès aux données des RRTP, le Registre nord-américain soutient les mesures de réduction de la pollution que prennent les gouvernements, l'industrie et des ONG des trois pays, et facilite ainsi la gestion des écosystèmes, la protection de la santé publique et le développement durable de l'industrie. L'ensemble de données du site *À l'heure des comptes en ligne* peut se combiner à des données démographiques, économiques, sanitaires et environnementales propres à une collectivité donnée, et ce, afin d'orienter les mesures régionales destinées à améliorer la salubrité de l'environnement dans les collectivités pouvant être touchées de façon disproportionnée par la dégradation de la qualité de l'environnement ou par l'exposition à des polluants. Grâce aux analyses de données et aux échanges trilatéraux d'informations sur les rejets de polluants par des secteurs donnés, le RNARTP soutient le développement durable de l'industrie et la création d'emplois.

5. Indiquer la façon dont le projet complète les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Le RNARTP donne lieu à la compilation, à l'intégration, à l'analyse et à la diffusion publique des données des RRTP à l'échelle continentale, et permet ainsi de connaître l'ampleur des rejets et des transferts et de les comparer, ce qu'aucun programme national ne permet de faire. Ces travaux accroissent la valeur et la pertinence des objectifs des programmes nationaux de RRTP, et fournissent des informations et des analyses que chacun de ces programmes ne peut fournir. Les travaux concertés menés dans le cadre du RNARTP et qui visent à accroître la comparabilité des données sont considérés comme un modèle par des entités internationales telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).

6. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Des représentants d'organisations et de collectivités autochtones participent activement aux travaux relatifs au RNARTP. En plus de participer régulièrement aux réunions publiques et aux consultations, les collectivités autochtones ont contribué à deux études de cas de la CCE afin de déterminer de quelle façon les données des RRTP peuvent leur être les plus utiles.

7. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation des jeunes, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Des étudiants universitaires participent aux assemblées publiques sur le RNARTP (notamment ceux qui étudient dans les domaines du génie environnemental et du développement durable). Les outils et la base de données intégrée des R RTP d'Amérique du Nord, consultables sur le site Web *À l'heure des comptes en ligne*, peuvent être utiles aux étudiants qui participent au University Challenge (Défi universitaire) qu'organisent les responsables du *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis et de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada.

8. Dresser la liste des représentants désignés par les organismes qui se sont engagés à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre (le comité directeur du projet), ainsi que par les autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier (p. ex., des organismes fédéraux, d'autres ordres d'administration publique, des universités, le secteur privé et la société civile) :

Nom des représentants désignés	Affiliation (pays)
Pascal Roberge	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
Jody Rosenberger	ECCC, Canada
Joliane Lavigne	ECCC, Canada
Derick Poirier	ECCC, Canada
Ramiro Barrios Castrejón	<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), Mexique
José Ernesto Navarro	Semarnat, Mexique
Stephen DeVito	<i>US Environmental Protection Agency</i> (US EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Sandra Gaona	US EPA

Autres organismes ou particuliers (s'il y a lieu)	Pays
---	------

Les activités cadrant avec le RNARTP impliquent la participation active de centaines d'intervenants, dont les gouvernements nationaux et infranationaux, des ONG, l'industrie, des universités et la société civile.	Canada, Mexique et États-Unis
--	-------------------------------

9. Dans le tableau suivant, mentionner : l'objectif ou les objectifs du projet et les activités et sous-tâches prévues; les extraits correspondants, les résultats escomptés et la façon dont ils seront mesurés (évaluation du rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici la fin du projet; l'échéancier et le budget (jusqu'au 31 décembre 2020).

OBJECTIF 1	Améliorer la qualité, l'exhaustivité et la comparabilité des données du RNARTP, et élargir l'accès à ces données grâce une collaboration permanente avec les intervenants et les programmes nationaux de RRTP, afin d'améliorer la déclaration des rejets et des transferts de polluants, et de promouvoir l'utilisation de ces informations pour mettre sur pied des activités rationnelles de prévention et de réduction de la pollution.
Activité 1, 1^{re} et 2^e années du budget	Communiquer avec les responsables des programmes nationaux de RRTP et d'autres intervenants au sujet de l'amélioration de la déclaration, de la qualité et de la comparabilité des données des RRTP, et coordonner les travaux avec eux. Budget : 1^{re} année - 12 000 \$CAN; 2^e année - 15 000 \$CAN.
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration et échange d'informations accrus entre les programmes de RRTP nord-américains. - Stratégie concertée destinée à intégrer au RNARTP des informations supplémentaires qu'obtiennent les Parties afin de compléter ses données. - Compilation plus précise des établissements qui reçoivent des transferts transfrontaliers de polluants.
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Informations et données des RRTP nord-américains de meilleure qualité et plus exhaustives et comparables.
Base de référence (avancement actuel), si connue	État actuel exposé dans le <i>Plan d'action pour l'amélioration de la comparabilité des registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP) en Amérique du Nord.</i>

Cible (d'ici déc. 2020)	Prise en compte des recommandations supplémentaires et des mesures particulières énoncées dans le <i>Plan d'action</i> .	
Sous-tâche 1.1	Collaborer avec les agents des RRTP nationaux et d'autres intervenants, y compris l'industrie, pour relever les données aberrantes, les lacunes dans la couverture des programmes et les problèmes d'accessibilité.	Quand : (permanent) 2019 et 2020
Sous-tâche 1.2	Échanger de l'information sur les activités nationales s'appuyant sur les données des RRTP pour promouvoir la prévention et la réduction de la pollution, une meilleure gestion des produits chimiques et la viabilité de l'environnement.	Quand : (permanent) 2019 et 2020
Sous-tâche 1.3	Garantir la participation de certains secteurs industriels à l'évaluation du taux de déclarations aux RRTP et des lacunes à cet égard, et à la promotion de la viabilité de l'environnement au sein de l'industrie.	Quand : (permanent) 2019 et 2020
Activité 2, 1^{re} et 2^e années du budget	Promotion d'un accès et d'une utilisation accrues des données des RRTP nord-américains, et d'une plus grande connaissance de ces données grâce au rapport <i>À l'heure des comptes</i> et à la base de données interrogeable <i>À l'heure des comptes en ligne</i> . Budget : 1 ^{re} année - 50 000 \$CAN; 2 ^e année - 65 000 \$CAN.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation de la base de données intégrée <i>À l'heure des comptes en ligne</i> avec les données de 2016 à 2019. - Actualisation des outils de visualisation des données dans le site <i>À l'heure des comptes en ligne</i>. - Les intérêts des intervenants sont pris en considération dans la nouvelle édition du rapport <i>À l'heure des comptes</i> (vol. 16). - Élaboration d'un plan d'intégration de données et d'informations supplémentaires dans le rapport <i>À l'heure des comptes</i>. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les intervenants utilisent davantage les outils, les informations et les données des RRTP nord-américains (le site <i>À l'heure des comptes en ligne</i> et le rapport <i>À l'heure des comptes</i>).	

Base de référence (avancement actuel), si connue	Base de données <i>À l'heure des comptes en ligne</i> (2005–2015) et rapports <i>À l'heure des comptes</i> .	
Cible (d'ici déc. 2020)	Augmentation de 5 % de la consultation et de l'utilisation de l'ensemble de données intégrées en ligne et du rapport <i>À l'heure des comptes</i> (statistiques Web, téléchargements et références).	
Sous-tâche 2.1	Intégrer et harmoniser les données et l'information connexe du site <i>À l'heure des comptes en ligne</i> dans un format adapté au Web et aux applications de cartographie; concevoir l'infrastructure de gestion des données afin d'améliorer la compilation de celles des RRTP et l'accès à ces données, de manière à les rendre plus utiles dans diverses applications (p. ex., la cartographie de l'Atlas) et à tenir compte des changements dans les structures des bases de données des RRTP nationaux.	Quand : janvier à juin 2019 (mises à jour avec les données de 2016 et de 2017); janvier à juin 2020 (mises à jour avec les données de 2018 et de 2019).
Sous-tâche 2.2	Collaborer avec les responsables des programmes nationaux de RRTP et d'autres programmes de déclaration afin d'intégrer des informations complémentaires qui permettent aux intervenants d'être mieux renseignés sur la pollution industrielle.	Quand : (permanent) 2019 et 2020
Sous-tâche 2.3	Créer une nouvelle page d'accueil pour le site <i>À l'heure des comptes en ligne</i> comportant de l'information qui facilite la navigation; intégrer les données des années de déclaration 2016 et 2017 et 2018 et 2019; ajouter des caractéristiques qui faciliteront la visualisation et la prise de connaissance des données des RRTP.	Quand : juin 2019 (données de 2016 et de 2017); décembre 2020 (données de 2018 et de 2019)
Sous-tâche 2.4	Compiler et analyser les données des RRTP nord-américains en vue de la publication du rapport <i>À l'heure des comptes</i> .	Quand : mars à juillet 2020
Sous-tâche 2.5	Publication du rapport <i>À l'heure des comptes</i> sur le Web.	Quand : décembre 2020
Activité 3, 1^{re} et 2^e	Participation et sensibilisation des intervenants. Budget : 1 ^{re} année - 3 000 \$CAN; 2 ^e année - 20 000 \$CAN.	

années du budget		
Réalisations	Choix du thème du rapport <i>À l'heure des comptes</i> .	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Meilleure connaissance des données sur la pollution et des activités industrielles connexes, dont les mesures de prévention de la pollution et le développement durable.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Une réunion publique a eu lieu en octobre 2016 afin d'examiner les données des RRTP provenant du secteur minier, et réunion avec des représentants de ce secteur.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Plus grand nombre d'intervenants qui participent aux réunions publiques et aux autres activités de sensibilisation (p. ex., un défi industriel portant sur le développement durable).	
Sous-tâche 3.1	Consulter les intervenants (les gouvernements, l'industrie, des ONG, des universités, les médias et le public) sur les activités, notamment les analyses à mener en vue de l'établissement du prochain rapport <i>À l'heure des comptes</i> .	Quand : (permanent) 2019 et 2020
Sous-tâche 3.2	Intensifier la sensibilisation grâce à un meilleur accès aux outils et au site Web <i>À l'heure des comptes en ligne</i> , à des ateliers et à des webinaires avec les intervenants et les utilisateurs potentiels de l'information (p. ex., les médias, des ONG et l'industrie), et à la participation à des activités nationales et internationales relatives aux RRTP (Groupe de travail sur les RRTP de l'OCDE; partenariat avec l'University Challenge (Défi universitaire) du TRI des États-Unis et de l'INRP du Canada, afin de mieux faire connaître les données des RRTP et d'en accroître l'utilisation).	Quand : (permanent) 2019 et 2020

10. Décrire les effets escomptés après décembre 2020 :

Effets escomptés	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
<p>D'ici décembre 2021, les gouvernements, l'industrie et tous les intervenants auront eu accès à un ensemble de données des RRTP nord-américains qui sont plus complètes, plus comparables et plus fiables.</p> <p>Tous les intervenants connaissent mieux l'ampleur des rejets et des transferts de polluants industriels en Amérique du Nord.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Champs de données plus complets (réduction d'au moins 10 % des données aberrantes en général, et plus particulièrement des données sur les transferts transfrontaliers). - Utilisation accrue des données par les programmes nationaux de RRTP pour faire respecter l'exigence de déclaration des rejets et des transferts, et orienter notamment la prise de décisions connexes (en fonction des échanges d'information trilatéraux, de la modification des exigences nationales en matière de déclaration et des décisions portant sur la gestion des produits chimiques). - Plus grande consultation du site Web <i>À l'heure des comptes en ligne</i> par les intervenants (grâce à des informations et à une mise en contexte plus précises sur la page d'accueil, à la base de données trilatérale et à la nouvelle interface cartographique) parallèlement à d'autres données et indicateurs portant sur des questions environnementales.
<p>D'ici décembre 2021, participation accrue de groupes d'intervenants déterminés aux travaux relatifs au RNARTP et aux activités des RRTP nationaux afin de promouvoir le développement durable au sein de l'industrie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de participants (aux réunions ayant trait au RNARTP et à des activités de sensibilisation) provenant, entre autres, de secteurs actifs dans le domaine de la prévention de la pollution et de la chimie verte (p. ex., les défis portant sur l'industrie et le développement durable, et la participation d'étudiants à l'University Challenge).

L'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord

et

le Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre

1. **Budget** : 150 000 \$CAN

1^{re} année (1^{er} janv. au 31 déc. 2019) : 75 000 \$CAN

2^e année (1^{er} janv. au 31 déc. 2020) : 75 000 \$CAN

2. **Bref énoncé du problème ou du besoin constaté (et des lacunes connues); objectifs du projet et activités prévues; résultats escomptés et avantages ou bénéficiaires (d'ici le 31 déc. 2020) :**

L'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord (l'Atlas) est un outil cartographique interactif qui facilite la recherche, l'analyse et la gestion d'informations environnementales au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Il regroupe des cartes et des données cartographiques précises et homogènes, des documents et des couches cartographiques à une échelle de 1:10 000 000 ou plus. Les couches cartographiques thématiques permettent de visionner des cartes thématiques, dont celles illustrant les effets de diverses activités économiques sur les écosystèmes et les collectivités. La mise à jour du visionneur de cartes en ligne, qui se fera en 2019 et en 2020 en fonction des commentaires des utilisateurs, en facilitera l'utilisation et permettra une interaction plus efficace avec chaque ensemble de données.

Quant au Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre (NALCMS, selon le sigle anglais), il fait partie intégrante de l'Atlas et implique une collaboration permanente entre les organismes des trois pays afin de surveiller les changements qui se produisent dans la couverture terrestre au fil du temps. Le NALCMS illustre, de manière homogène, cohérente et automatisée, la couverture terrestre et les changements qu'elle subit à l'échelle de l'Amérique du Nord. Il fournit aussi des indicateurs qui permettent aux trois pays de mieux connaître la dynamique de la couverture terrestre et des changements au fil du temps, et qui peuvent servir à des analyses facilitant la prise de décisions sur des questions telles que la gestion et la conservation des écosystèmes, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, et l'étalement urbain.

3. **Expliquer de quelle façon le projet peut avoir une plus grande incidence grâce à la coopération trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :**

Le NALCMS et l'Atlas sont uniques du fait que, à l'instar de l'ensemble du système, leur conception devait répondre aux besoins des trois pays, notamment ceux des utilisateurs réguliers des données sur l'Amérique du Nord. Ces travaux ont été salués en raison de leur exactitude et de leur qualité, et leur résultat est le fruit d'une stratégie et d'un cadre communs visant la

production de données et l'obtention de résultats cohérents sur tout le continent, ce qui facilite les applications et la surveillance continentales.

4. Décrire de quelle façon le projet pourrait permettre d'exploiter ou de resserrer les liens entre les écosystèmes, la création d'emplois, les incidences en fonction du sexe et la production de revenus (s'il y a lieu) :

Sans objet.

5. Indiquer la façon dont le projet complémente les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Ces travaux, de même que leurs principales réalisations, l'Atlas et le NALCMS, permettent de visualiser l'environnement nord-américain sur des cartes établies à partir de données harmonisées et homogènes, ce qui les différencie des activités de cartographie nationales, voire binationales. Un tel regroupement de données exige une coordination de la part des spécialistes des trois pays qui doivent harmoniser et rapprocher les données existantes afin d'établir des cartes homogènes de l'Amérique du Nord grâce auxquelles les Parties pourront mieux visualiser l'environnement qu'ils partagent et déterminer les possibilités de mener des travaux concertés.

6. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Les travaux relatifs à l'Atlas et au NALCMS ont pour principal objectif de procurer des données continentales au grand public, lequel comprend les collectivités autochtones.

7. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation des jeunes, s'il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Les chercheurs ainsi que le milieu et les étudiants universitaires comptent parmi les principaux utilisateurs et groupes visés par les produits de l'Atlas et du NALCMS. Les jeunes jouent donc un rôle important dans le cadre de cette activité, car ce sont les principaux bénéficiaires des réalisations qu'elle permet d'obtenir.

8. Dresser la liste des représentants désignés par les organismes qui se sont engagés à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre (le comité directeur du projet), ainsi que par les autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier (p. ex., des organismes fédéraux, d'autres ordres d'administration publique, des universités, le secteur privé et la société civile) :

Nom des représentants désignés	Affiliation (pays)
Rasim Latifovic	Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre (CCCO) de Ressources naturelles Canada (RNCan)
Darren Pouliot	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
Collin Homer	<i>United States Geological Survey (USGS, Service géologique des États-Unis)</i>
Patrick Danielson	USGS, États-Unis
Rainer Ressler	<i>Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), Mexique</i>
Isabel Cruz	Conabio, Mexique
Daniela Jurado	Conabio, Mexique
Carmen Lourdes Meneses Tovar	<i>Comisión Nacional Forestal (Conafor, Commission nationale des forêts), Mexique</i>
Johny Romero Correa	Conafor, Mexique
Jorge Gibran Velasco Olvera	<i>Instituto Nacional de Estadística y Geografía (INEGI, Institut national de statistique et de géographie), Mexique</i>
Arturo Victoria Hernández	INEGI, Mexique
Jesús Abad Argumedo Espinoza	INEGI, Mexique
Jose Ornelas	INEGI, Mexique

Autres organismes ou particuliers (s'il y a lieu)	Pays
Conseil canadien des aires écologiques	Canada

Ministère du Développement durable et de la Lutte contre le changement climatique	Province de Québec, Canada
<i>Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas</i> (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées)	Mexique
<i>United States Forest Service</i> (USFS, Service des forêts des États-Unis)	États-Unis
<i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l'environnement)	États-Unis
The Nature Conservancy (TNC)	International
Commission forestière pour l'Amérique du Nord (CFAN)	International

9. Dans le tableau suivant, mentionner : l'objectif ou les objectifs du projet et les activités et sous-tâches prévues; les extraits correspondants, les résultats escomptés et la façon dont ils seront mesurés (évaluation du rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici la fin du projet; l'échéancier et le budget (jusqu'au 31 décembre 2020).

OBJECTIF 1	Établir des cartes et des ensembles de données plus précis et à jour sur la couverture terrestre et les changements qu'elle subit.
Activité 1, 1^{re} et 2^e années du budget	Établissement de cartes de la couverture terrestre en 2015 et des changements que cette couverture a subis entre 2010 et 2015 à une résolution de 30 m. Budget : 1^{re} année - 15 000 \$CAN; 2^e année - 15 000 \$CAN.
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Carte de la couverture terrestre de l'Amérique du Nord à partir des données Landsat de 2015 à une résolution de 30 m, comptant 19 catégories de couverture terrestre. - Carte des changements dans la couverture terrestre (entre 2010 et 2015) à partir des données Landsat à une résolution de 30 m.
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les cartes de la couverture terrestre en 2015 et des changements qu'elle a subis de 2010 à 2015 sont publiques et facilement consultables en ligne.
Base de référence (avancement actuel), si	Une carte de la couverture terrestre en 2010, à une résolution de 30 m, produite en 2017.

connue	
Cible (d'ici déc. 2020)	Les cartes de la couverture terrestre en 2015 et des changements qu'elle a subis de 2010 à 2015 sont consultés par les utilisateurs du NALCMS et mentionnées dans des publications scientifiques.
Activité 2, 1^{re} et 2^e années du budget	Renforcer et faciliter la collaboration entre les organismes partenaires afin d'établir des données nord-américaines harmonisées à l'intention des chercheurs et des décideurs. Budget : 1^{re} année - 20 000 \$CAN; 2^e année - 10 000 \$CAN.
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Exposés lors d'événements pertinents pour promouvoir les produits du NALCMS. - Réunion en personne du comité directeur du projet.
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Élargissement du bassin d'utilisateurs et meilleure connaissance de l'équipe du NALCMS et de ses produits en fonction du nombre d'événements au cours desquels les produits sont présentés. - Tous les organismes partenaires participent à des audioconférences et à des réunions en personne.
Base de référence (avancement actuel), si connue	<ul style="list-style-type: none"> - Un événement par année. - Audioconférences, au besoin, et une réunion en personne tous les deux ans avec des représentants des trois pays (au moins un organisme par pays).
Cible (d'ici déc. 2020)	<ul style="list-style-type: none"> - Un événement par année. - Audioconférences, au besoin, et une réunion en personne tous les deux ans avec des représentants des trois pays (au moins un organisme par pays)
OBJECTIF 2	Établir et actualiser des couches cartographiques thématiques illustrant les données environnementales à l'échelle du continent, y compris l'information découlant de projets de la CCE.
Activité 3, 1^{re} et 2^e années du budget	Actualiser ou achever les couches cartographiques et les ensembles de données géospatiales, et les intégrer à l'Atlas. Budget : 1^{re} année - 15 000 \$CAN; 2^e année - 25 000 \$CAN.
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Cartes thématiques, ensembles de données et outils de cartographie interactifs nouveaux ou actualisés pour soutenir des projets et des activités de la CCE, en tenant compte des commentaires des utilisateurs. - Actualisation des ensembles de données existants, par exemple, ceux sur les aires protégées d'Amérique du Nord. - Tenue à jour des données géospatiales, des couches cartographiques et des métadonnées sur le site Web de la CCE.

Résultats escomptés, évaluation du rendement	Les produits cartographiques sont terminés et consultables en ligne.
Base de référence (avancement actuel), si connue	À ce jour, 56 couches cartographiques sont consultables sur la page Web de l'Atlas de la CCE.
Cible (d'ici déc. 2020)	Tous les produits cartographiques sont à jour, disponibles et facilement consultables en ligne.
Activité 4, 1^{re} et 2^e années du budget	Actualiser l'outil de visualisation de l'Atlas afin d'améliorer l'interaction directe des utilisateurs avec les ensembles de données sur la plateforme en ligne. Budget : 1^{re} année - 25 000 \$CAN; 2^e année - 25 000 \$CAN.
Réalisations	Un nouveau visualiseur de cartes offrant des caractéristiques améliorées est offert sur le site Web de la CCE.
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Le nouveau visualiseur interactif, public et accessible en ligne facilite la consultation des ensembles de données. - Accroissement du nombre d'utilisateurs du visualiseur interactif de l'Atlas.
Base de référence (avancement actuel), si connue	<ul style="list-style-type: none"> - La création du visualiseur actuellement disponible sur la page Web remonte à 2010. - 2 160 utilisateurs ont consulté l'outil en 2018.
Cible (d'ici déc. 2020)	<ul style="list-style-type: none"> - Un nouveau visualiseur de cartes offrant des caractéristiques améliorées est offert sur le site Web de la CCE. - Augmentation de 5 % de l'utilisation du visualiseur.

10. Décrire les effets escomptés après décembre 2020 :

Effets escomptés	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici juillet 2021, les produits de l'Atlas et du NALCMS continuent de constituer des ressources de référence pour les groupes cibles (permanent).	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de visites sur la page du visualiseur de cartes. - Augmentation du nombre de téléchargements uniques (par

	<p>ensemble de données actualisé).</p> <ul style="list-style-type: none">- Augmentation du nombre de références connues dans des documents publiés.- Augmentation du nombre de références connues aux produits de l'Atlas et du NALCMS dans d'autres documents en ligne.
--	---

Le Comité consultatif public mixte (CCPM)

1. Budget : 540 000 \$CAN

1^{re} année (1^{er} janv. au 31 déc. 2019) : 270 000 \$CAN

2^e année (1^{er} janv. au 31 déc. 2020) : 270 000 \$CAN

2. Bref énoncé du problème ou du besoin constaté (et des lacunes connues); objectifs du projet et activités prévues; résultats escomptés et avantages ou bénéficiaires (d'ici le 31 déc. 2020) :

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) fait partie des trois organes constitutifs de la CCE. Il compte quinze citoyens bénévoles (cinq de chaque pays) qui ont pour mandat de formuler des avis au Conseil sur toute question entrant dans le champ d'application de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), et de fournir de l'information au Secrétariat de la CCE. Le CCPM comprend des représentants de la société civile (notamment d'établissements universitaires, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales [ONG]), et constitue une tribune qui permet aux citoyens d'Amérique du Nord de participer aux travaux de la CCE dans le cadre de réunions publiques et de consultations qu'il organise. En 2019 et en 2020, les membres du CCPM continueront de formuler des recommandations utiles au Conseil par voie d'avis et de lettres officielles, participeront davantage aux projets et aux activités de la CCE, feront plus largement connaître les travaux de la CCE grâce à leurs réseaux, et viseront à augmenter le nombre d'intervenants qui participent aux activités du CCPM et de la CCE.

3. Expliquer de quelle façon le projet peut avoir une plus grande incidence grâce à la coopération trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

Les membres se vouent pleinement à l'accomplissement de la mission de la CCE, tout particulièrement en s'employant à renforcer la coopération trinationale qui cadre avec cette mission.

4. Décrire de quelle façon le projet pourrait permettre d'exploiter ou de resserrer les liens entre les écosystèmes, la création d'emplois, les incidences en fonction du sexe et la production de revenus (s'il y a lieu) :

Les membres du CCPM représentent divers secteurs de la société et portent par conséquent un vif intérêt à l'exploitation et/ou au resserrement des liens entre les écosystèmes, la création d'emplois, les incidences en fonction du sexe et la production de revenus.

5. Indiquer la façon dont le projet complémente les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Le CCPM, qui est composé de représentants de la société civile, constitue un organe consultatif trilatéral unique en matière d’environnement en Amérique du Nord. Il s’agit d’une importante tribune ouverte qui favorise la participation du public et l’échange d’informations entre les citoyens du continent. Ses avis au Conseil se fondent sur l’opinion des participants et des spécialistes invités à ses réunions qui ont, dans bien des cas, bonifié les activités de la CCE et permis de prévoir les nouveaux enjeux auxquels est confrontée l’Amérique du Nord. Leurs vastes connaissances et l’étendue des réseaux des membres représentent des atouts pour la Commission.

6. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou des collectivités tribales et autochtones et des Premières nations, s’il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Le CCPM est constamment à l’avant-plan lorsqu’il s’agit de faire valoir l’importance d’une participation accrue des Autochtones aux activités de la CCE. Dans le cadre de leur stratégie de sensibilisation en vue de chaque réunion, les membres du CCPM, par l’intermédiaire du Secrétariat, invitent des représentants des collectivités autochtones des trois pays à assister aux réunions à titre de spécialistes et/ou de participants. En outre, les trois pays s’efforcent de nommer des représentants autochtones au CCPM, et ses membres travaillent en étroite collaboration avec le Groupe de spécialistes des CET.

7. Expliquer de quelle manière le projet favorise la participation des jeunes, s’il y a lieu. Dans le cas contraire, mentionner pourquoi :

Les tribunes publiques du CCPM sont ouvertes à la population et celui-ci s’efforce d’y faire participer des représentants des jeunes, que ce soit en personne ou en ligne. En outre, certains membres du CCPM sont issus du milieu universitaire et promeuvent les travaux de la CCE dans leur établissement, ce qui favorise une étroite collaboration et même la conclusion de partenariats dans le cadre d’événements particuliers. Comme c’est le cas à l’égard des Autochtones, les Parties s’efforcent depuis quelques années de nommer un représentant des jeunes au CCPM.

8. Dresser la liste des représentants désignés par les organismes qui se sont engagés à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre (le comité directeur du projet), ainsi que par les autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier (p. ex., des organismes fédéraux, d’autres ordres d’administration publique, des universités, le secteur privé et la société civile) :

Nom des représentants désignés	Affiliation (pays)
Louie Porta (JPAC Chair)	Canada

Dean Jacobs	Canada
<i>Vacant</i>	Canada
<i>Vacant</i>	Canada
<i>Vacant</i>	Canada
Gustavo Alanís-Ortega	Mexique
Adriana Nelly Correa Sandoval	Mexique
Bárbara Hernández Ramírez	Mexique
Paola Hernández Villalvazo	Mexique
Adrián Lozano Garza	Mexique
Jerilyn López Mendoza	États-Unis
Felicia Marcus	États-Unis
Octaviana V. Trujillo	États-Unis
Robert W. Varney	États-Unis
<i>Vacant</i>	États-Unis

Autres organismes ou particuliers (s'il y a lieu)	Pays
Sans objet.	

9. Dans le tableau suivant, mentionner : l'objectif ou les objectifs du projet et les activités et sous-tâches prévues; les extraits correspondants, les résultats escomptés et la façon dont ils seront mesurés (évaluation du rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici la fin du projet; l'échéancier et le budget (jusqu'au 31 décembre 2020).

OBJECTIF 1	Multiplier les recommandations pertinentes au Conseil, fournir davantage d'informations au Secrétariat, augmenter le nombre de membres du CCPM qui participent aux projets et aux activités de la CCE, et faire davantage connaître les travaux de la CCE.	
Activité 1, 1^{re} et 2^e années du budget	Organiser deux ou trois réunions du CCPM chaque année afin d'examiner de nouveaux enjeux environnementaux et recueillir l'opinion du public à leur sujet. Budget : 1^{re} année - 250 000 \$CAN; 2^e année - 250 000 \$CAN.	
Réalisations	Avis et lettres officielles au Conseil.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Multiplication des recommandations pertinentes au Conseil, fourniture de davantage d'informations au Secrétariat et augmentation du nombre d'intervenants qui assistent aux réunions.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Trois avis et deux lettres officielles par année au Conseil.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Au moins cinq avis et trois lettres officielles au Conseil.	
Sous-tâche 1.1	Sans objet.	Quand : Sans objet.
Activité 2, 1^{re} et 2^e années du budget	Faciliter la participation des membres du CCPM aux activités de la CCE. Budget : 1^{re} année - 5 000 \$CAN; 2^e année - 5 000 \$CAN.	
Réalisations	Participation des membres du CCPM aux activités de la CCE et plus grande diffusion des travaux de cette dernière.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Augmentation du nombre de membres du CCPM qui participent aux activités de la CCE et font la promotion de ses travaux.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Participation des membres du CCPM à deux projets ou activités de la CCE (le degré de diffusion au sein de leurs réseaux est inconnu).	

Cible (d'ici déc. 2020)	Participation des membres du CCPM à au moins cinq projets ou activités de la CCE par année (les membres déploient deux fois plus d'efforts en matière de diffusion).	
Sous-tâche 2.1	Sans objet.	Quand : Sans objet.
Activité 3, 1^{re} et 2^e années du budget	Communiquer les activités du CCPM au Conseil et à d'autres intéressés. Budget : 1^{re} année - 15 000 \$CAN; Budget : 2^e année : 15 000 \$CAN.	
Réalisations	Communication des activités du CCPM en dehors de ses réunions.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Augmentation du nombre de fois où le président du CCPM expose les activités du Comité.	
Base de référence (avancement actuel), si connue	Trois fois par année.	
Cible (d'ici déc. 2020)	Participation et sensibilisation accrues de la part du président du CCPM (ou de son représentant désigné) (accroissement de 33 %).	
Sous-tâche 3.1	Sans objet.	Quand : Sans objet.

10. Décrire les effets escomptés après décembre 2020 :

Effets escomptés	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART)
D'ici décembre 2021, les avis et les recommandations formulés en 2019 et en 2020 par le CCPM auront été pertinentes, tant celles adressées au Conseil que celles visant des activités de la CCE.	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les avis et rapports transmis au Conseil continuent de fournir des informations pertinentes sur de nouveaux enjeux et sur l'état des connaissances. - Nombre accru de membres du CCPM qui participent aux projets et aux activités de la CCE cadrant avec le Plan opérationnel pour 2019 et 2020 afin de faciliter les travaux et de recueillir des renseignements utiles. - Nombre accru de nouveaux enjeux dont tiennent compte les travaux de la CCE à la suite de recommandations du CCPM.

<p>D'ici décembre 2021, la participation du public aux activités de la CCE se sera globalement accrue, et le CCPM aura contribué à une plus grande diffusion d'informations sur l'environnement en Amérique du Nord et sur les travaux de la CCE grâce à des activités de sensibilisation directes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de participants aux réunions publiques du CCPM et à d'autres activités et réunions (en personne ou en ligne). - Augmentation du nombre de questions que le public pose durant les réunions par le truchement des médias sociaux. - Augmentation du nombre de suivis et de comptes rendus, par les membres du CCPM, sur la sensibilisation aux travaux de la CCE en dehors des réunions du Comité.
<p>D'ici décembre 2021, la contribution du CCPM à la mise en œuvre du Plan de communication pour 2019 et 2020 grâce à des mesures de communication directe aura permis de mieux faire connaître la CCE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Portée globale des communiqués de presse du CCPM et de ses annonces dans les médias sociaux. - Plus grande diffusion des travaux de la CCE par les membres du CCPM au sein de leurs réseaux. - Plus grand nombre de messages diffusés dans les médias sociaux au sujet des activités de la CCE et des membres du CCPM.